



HAL
open science

Typologie des élevages de porc bretons en fonction de leur organisation et leur intégration dans l'évolution des demandes sociétales

Marianne Dupuis

► To cite this version:

Marianne Dupuis. Typologie des élevages de porc bretons en fonction de leur organisation et leur intégration dans l'évolution des demandes sociétales. Médecine vétérinaire et santé animale. 2024. dumas-04808934

HAL Id: dumas-04808934

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04808934v1>

Submitted on 28 Nov 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Année 2024

Typologie des élevages de porc bretons en fonction de leur organisation et leur intégration dans l'évolution des demandes sociétales

THÈSE

pour obtenir le diplôme d'État de
DOCTEUR VÉTÉRINAIRE
présentée et soutenue publiquement devant
la Faculté de Médecine de Créteil (UPEC)
le 29 octobre 2024

par

Marianne DUPUIS

sous la direction de

Maxime DELSART

JURY

Président du jury :	M. Yves MILLEMANN	Professeur à l'EnvA
Directeur de thèse :	M. Maxime DELSART	Maître de Conférences à l'EnvA
Examineur :	M. Pascal ARNÉ	Maître de Conférences à l'EnvA

Liste des enseignants intervenant dans l'encadrement des thèses de Doctorat vétérinaire



version mai 2024

Liste des Professeurs et Maîtres de conférences titulaires de l'HDR

M	Adjou	Karim	Professeur	DPASP
M	Audigié	Fabrice	Professeur	DEPEC
M	Bellier	Sylvain	Professeur	DSBP
Mme	Benckroun	Ghita	Maître de conférences HDR	DEPEC
M	Blaga	Radu	Professeur	DSBP
M	Blot	Stéphane	Professeur	DEPEC
M	Boulouis	Henri-Jean	Professeur émérite	DSBP
Mme	Chahory	Sabine	Professeur	DEPEC
Mme	Chastant	Sylvie	Professeur	DPASP
M	Chateau	Henry	Professeur	DSBP
Mme	Chetboul	Valerie	Professeur	DEPEC
Mme	Crepeaux	Guillemette	Maître de conférences HDR	DSBP
Mme	Crevier-Denoix	Nathalie	Professeur	DSBP
M	Degueurce	Christophe	Professeur	DSBP
M	Denoix	Jean-Marie	Professeur	DEPEC
M	Desquilbet	Loïc	Professeur	DSBP
Mme	Dufour	Barbara	Professeur émérite	DPASP
M	Fayolle	Pascal	Professeur émérite	DEPEC
M	Federighi	Michel	Professeur	DPASP
M	Fontbonne	Alain	Professeur	DEPEC
Mme	Gilbert	Caroline	Professeur	DSBP
M	Grandjean	Dominique	Professeur	DEPEC
Mme	Grimard-Ballif	Bénédicte	Professeur	DPASP
Mme	Haddad-Hoang Xuan	Nadia	Professeur	DPASP
M	Jouvion	Gregory	Professeur	DSBP
M	Kohlhauer	Matthias	Professeur	DSBP
Mme	Le Poder	Sophie	Professeur	DSBP
Mme	Le Roux	Delphine	Maître de conférences HDR	DSBP
M	Manassero	Mathieu	Professeur	DEPEC
Mme	Maurey-Guéneq	Christelle	Professeur	DEPEC
M	Millemann	Yves	Professeur	DPASP
M	Ponter	Andrew	Professeur	DPASP
Mme	Risco-Castillo	Véronica	Maître de conférences HDR	DSBP
Mme	Rivière	Julie	Professeur	DPASP
Mme	Robert	Céline	Professeur	DSBP
M	Tiret	Laurent	Professeur	DSBP
M	Tissier	Renaud	Professeur	DSBP
M	Verwaerde	Patrick	Professeur	DEPEC
Mme	Viateau	Véronique	Professeur	DEPEC

Liste des Maîtres de conférences et Ingénieurs de recherche DMV

M	Amé	Pascal	Maître de conférences	DPASP
Mme	Barassin	Isabelle	Maître de conférences	DPASP
Mme	Barbarino	Alix	Ingénieur de recherche (DMV)	DEPEC
M	Béguin	Jérémy	Maître de conférences	DEPEC
Mme	Bertoni	Lelia	Maître de conférences	DEPEC
Mme	Canonne-Guibert	Morgane	Maître de conférences	DEPEC
Mme	Chevallier	Lucie	Maître de conférences	DSBP
Mme	Cochet-Faivre	Noëlle	Maître de conférences	DEPEC
Mme	Cordonnier-Lefort	Nathalie	Maître de conférences	DSBP
Mme	Coudry	Virginie	Ingénieur de recherche (DMV)	DEPEC
M	Crozet	Guillaume	Maître de conférences	DPASP
Mme	De Paula Reis	Alline	Maître de conférences	DPASP
M	Delsart	Maxime	Maître de conférences	DPASP
Mme	Denis	Marine	Ingénieur de recherche (DMV)	DPASP
M	Deshuillers	Pierre	Maître de conférences	DSBP
M	Gauthier	Michel	Maître de conférences associé	DPASP
Mme	Guérin	Virginie	Maître de conférences	DSBP
Mme	Guétin-Poirier	Valentine	Maître de conférences	DPASP
Mme	Jacquet	Sandrine	Ingénieur de recherche (DMV)	DEPEC
M	Kurtz	Maxime	Ingénieur de recherche (DMV)	DEPEC
Mme	Lagrée	Anne-Claire	Maître de conférences	DSBP
Mme	Le Dudal	Marine	Ingénieur de recherche (DMV)	DSBP
Mme	Legrand	Chantal	Maître de conférences associé	DSBP
M	Mammeri	Mohamed	Maître de conférences	DSBP
Mme	Manguin	Estelle	Maître de conférences	DEPEC
Mme	Marignac	Genevieve	Maître de conférences	DSBP
Mme	Marotto	Stéphanie	Ingénieur de recherche (DMV)	DEPEC
Mme	Maurice	Emeline	Ingénieur de recherche (DMV)	DEPEC
Mme	Mespoules-Rivière	Céline	Ingénieur de recherche (DMV)	DEPEC
M	Mortier	Jérémy	Maître de conférences associé	DEPEC
Mme	Mtimet	Narjès	Maître de conférences	DPASP
M	Nudelmann	Nicolas	Maître de conférences	DEPEC
M	Pignon	Charly	Ingénieur de recherche (DMV)	DEPEC
M	Polack	Bruno	Maître de conférences	DSBP
Mme	Quéré	Emilie	Ingénieur de recherche (DMV)	DEPEC
M	Radière	Guéric	Maître de conférences associé	DSBP
Mme	Ravary-Plumioën	Bérandère	Ingénieur de recherche (DMV)	DPASP
M	Reyes-Gomez	Edouard	Maître de conférences	DSBP
Mme	Rose	Hélène	Maître de conférences associé	DSBP
M	Tanquerel	Ludovic	Maître de conférences	DEPEC

Remerciements

Au Président du Jury de cette thèse, Monsieur Yves MILLEMANN Professeur à l'EnvA, enseignant dans le département des productions animales et de santé publique, et en pathologie des animaux de productions (PAP),

Qui nous a fait l'honneur d'avoir accepté la présidence de notre jury de thèse.

À M. Maxime Delsart, Maître de conférences à l'EnvA, chef du département des productions animales et de santé publique, et enseignant en pathologie des animaux de productions,

Pour l'intérêt qu'il a manifesté pour ce sujet de thèse dès le début, ainsi que sa gentillesse, sa patience et sa disponibilité dont il a fait preuve tout au long de la rédaction de ce manuscrit.

À M. Pascal ARNE, Maître de conférences à l'EnvA, enseignant dans le département des productions animales et de santé publique, notamment aux CHUV-FS et en zootechnie et économie rurale,

Pour nous avoir fait l'honneur de juger ce travail de thèse.

Aux 31 éleveurs de porcs Bretons qui ont répondu à mon questionnaire,

Pour l'accueil réservé à mon sujet, leur gentillesse, leur bienveillance, le temps qu'ils m'ont accordé et leur travail.

Aux Dr vétérinaires Sylvia TURCI (BREIZHPIG), Claudio TROMBANI (BREIZHPIG), Sylvie CHOUET (CATERCO), Sylvie HELIEZ (CHÊNE VERT), Aline LEFEBVRE (HYOVET), Isabelle DELAUNAY (HYOVET), Lena DANIEL (RÉSEAU CRISTAL),

Pour m'avoir aidé dans ma thèse en acceptant de partager des contacts d'éleveurs.

À la Docteure vétérinaire Jeanne DUPUIS (RÉSEAU CRISTAL),

Pour m'avoir donné bien plus que des contacts d'éleveurs.

À ma famille et à la famille DOUCERÉ,

Pour avoir cherché dans leur connaissance des éleveurs susceptibles de répondre à mon questionnaire et pour avoir été là.

Table des matières

Liste des figures.....	3
Liste des tableaux.....	7
Liste des abréviations.....	9
Introduction.....	11
Première partie : bibliographie.....	13
1. Un développement après-guerre.....	13
A. <i>Élevage intensif en Bretagne</i>	13
B. <i>Les trente glorieuses : une consommation accrue</i>	14
C. <i>L'après trente glorieuses : effet des chocs pétroliers</i>	15
D. <i>Le début du XXIème siècle</i>	16
2. La prise de conscience écologique.....	18
A. <i>Mise en place de la loi sur l'eau et la gestion des effluents</i>	19
B. <i>Nouveau point de vue des consommateurs et influence du modèle breton</i>	21
C. <i>L'agriculture biologique, un système de production alternatif</i>	22
La production sous la charte AB.....	22
L'agriculture biologique dans la crise.....	23
Bilan sur le mode de production agriculture biologique en élevage de porcs.....	25
D. <i>Des filières locales AOP</i>	25
Le porc basque Kintoa.....	25
Le porc Noir de Bigorre.....	26
Bilan sur les filières AOP.....	26
3. La problématique des antibiotiques.....	26
A. <i>Les antibiotiques, ce n'est pas automatique</i>	26
B. <i>Cahier des charges sans antibiotiques</i>	28
Bilan sur le mode de production « charte sans antibiotique » en élevage de porcs.....	29
4. Le bien-être animal (BEA).....	30
A. <i>Définition et apparition de l'élevage alternatif</i>	30
B. <i>Le Label Rouge, un compromis entre le bien-être animal et l'élevage conventionnel</i>	31
Bilan sur le mode de production « Label Rouge » en élevage de porcs.....	32
5. Devenir éleveur de porc, une décision professionnelle et un sacrifice personnel.....	32
A. <i>Installation et évolution</i>	32
B. <i>Horaires et vie personnelle</i>	33
C. <i>La santé et le travail</i>	34
Deuxième partie : étude expérimentale.....	37
1. Introduction.....	37
2. Matériels et méthodes.....	37
A. <i>Recrutement des élevages</i>	37
B. <i>Mise en place d'un questionnaire</i>	38
C. <i>Réalisation des entretiens</i>	39
D. <i>Analyses des données</i>	39
3. Résultats.....	39
A. <i>Histoire et perspectives de l'élevage</i>	39
Groupe « Conventionnel » : dix éleveurs.....	39
Groupe « Conventionnel – Sans antibiotiques 0j » : quatre éleveurs.....	40
Groupe « Label Rouge » : neuf éleveurs.....	40
Groupe « Agriculture biologique » : sept éleveurs.....	40
Comparaison des réponses en fonction des typologies d'élevages.....	41
B. <i>Fonctionnement de l'élevage</i>	42
Groupe « Conventionnel » : dix éleveurs.....	42
Groupe « Conventionnel – Sans antibiotiques 0j » : quatre éleveurs.....	43
Groupe « Label Rouge » : neuf éleveurs.....	43

Groupe « Agriculture biologique » : sept éleveurs	43
Comparaison des réponses en fonction des typologies d'élevages	44
C. <i>L'élevage et la demande sociétale</i>	45
Groupe « Conventioanel » : dix éleveurs	45
Groupe « Conventioanel – Sans antibiotiques 0j » : quatre éleveurs	47
Groupe « Label Rouge » : neuf éleveurs	47
Groupe « Agriculture biologique » : sept éleveurs	48
Comparaison des réponses en fonction des typologies d'élevage	48
D. <i>Écologie</i>	51
Groupe « Conventioanel » : dix éleveurs	51
Groupe « Conventioanel – Sans antibiotiques 0j » : quatre éleveurs	52
Groupe « Label Rouge » : neufs éleveurs	52
Groupe « Agriculture biologique » : sept éleveurs	53
Comparaison des réponses en fonction des typologies d'élevages	54
E. <i>L'élevage et la problématique du bien-être animal</i>	56
Groupe « Conventioanel »	56
Groupe « Conventioanel – Sans antibiotiques 0j » : quatre éleveurs	57
Groupe « Label Rouge » : neuf éleveurs	58
Groupe « Agriculture biologique » : sept éleveurs	59
Comparaison des réponses en fonction des typologies d'élevages	60
F. <i>Gestion sanitaire</i>	62
Groupe « Conventioanel » : dix éleveurs	62
Groupe « Conventioanel – Sans antibiotiques 0j » : quatre éleveurs	63
Groupe « Label Rouge » : neuf éleveurs	63
Groupe « Agriculture biologique » : sept éleveurs	63
Comparaison des réponses en fonction des typologies d'élevages	64
G. <i>Équilibre vie personnelle – vie professionnelle des éleveurs</i>	66
Groupe « Conventioanel » : dix éleveurs	66
Groupe « Conventioanel – Sans antibiotiques 0j » : quatre éleveurs	68
Groupe « Label Rouge » : neuf éleveurs	69
Groupe « Agriculture biologique » : sept éleveurs	71
Comparaison des réponses en fonction des typologies d'élevages	73
4. Discussion	78
A. <i>Matériel et méthodes</i>	78
B. <i>Résultats</i>	79
L'élevage actuel	79
Les défis d'aujourd'hui et l'apport des changements de production	80
Perspectives : l'élevage de demain	86
Conclusion	89
Liste des références bibliographiques	91
Annexe 1 : Questionnaires	101

Liste des figures

Figure 1 : Prix du porc charcutier en France de 1970 à 1996 en Franc/kg (Teffène et <i>al.</i> , 1998).	16
Figure 2 : Évolutions du nombre de porcs (en millions de tête) et de la quantité de viande de porc produite par an en France entre 2000 et 2020 (France AgriMer, 2022) (TEC = tonnes équivalent carcasses).....	17
Figure 3 : Graphique illustrant la quantité de viande de porc consommée en milliers de tonnes équivalent carcasse (TEC) (en bleu) et le prix de la viande fraîche en euros par kg (en rouge) entre 2009 et 2020. En bleu pointillé la quantité de viande de porc élaborée consommée en milliers de TEC. En rouge pointillé le prix de la viande de porc élaborée. (Agreste et France AgriMer, 2021).....	18
Figure 4 : Affiche destinée au grand public pour alerter sur le rôle de l'élevage intensif sur l'apparition des algues vertes (France nature environnement, 2018).	20
Figure 5 : Histogramme représentant la part des différents distributeurs dans la vente de viande de porc issue de l'agriculture biologique (Produire Bio, 2024). RHD : restauration hors domicile GMS : grandes et moyennes surfaces.....	24
Figure 6: Évolution des consommations d'antibiotiques dans la filière porcine de 1999 à 2021 (ANSES, 2022c).....	28
Figure 7 : Répartition du temps de travail en élevage porcin entre les différentes tâches (Tricard <i>et al.</i> , 2015).	33
Figure 8 : Nuage de mots clés obtenus dans les réponses à la question « D'après vous, quelle image a le consommateur-citoyen de votre travail ? » posée aux éleveurs conventionnels (n=10).....	46
Figure 9 : Nuage de mots clés obtenus dans les réponses à la question « Comment le mode de consommation a changé ? » posée aux éleveurs conventionnels (n=10).	46
Figure 10: Nuage de mots clés obtenus dans les réponses à la question "D'après vous, quelle image a le consommateur-citoyen de votre travail ?" posée aux éleveurs « LR » (n=9).	47
Figure 11 : Nuage de mots des idées clés obtenues dans les réponses à la question portant sur le thème de l'écologie "Avez-vous modifié des choses pour mieux répondre à la problématique écologique ?" posée aux éleveurs conventionnels (n=10).	51
Figure 12 : Nuage de mots clés obtenus, dans les réponses à la question "Avez-vous rencontré des difficultés pour faire des aménagements liés à l'environnement ?" posée aux éleveurs conventionnels (n=10).....	52
Figure 13 : Nuage de mots clés obtenus dans les réponses à la question "Avez-vous modifié vos pratiques pour mieux répondre à la problématique écologique ?" posée aux éleveurs « LR » (n=9).	53

Figure 14 : Nuage de mots clés obtenus dans les réponses à la question " Avez-vous modifié vos pratiques pour mieux répondre à la problématique écologique ?" posée aux éleveurs « AB » (n=7).	53
Figure 15 : Nuage de mots clés obtenus dans les réponses à la question "Pensez-vous que l'on se préoccupe trop, pas assez, mal, suffisamment de la question du bien-être animal ?" posée aux éleveurs conventionnels (n=10).	56
Figure 16 : Nuage de mots clés obtenus dans les réponses à la question "Comment imaginez-vous les attentes des consommateurs-citoyens concernant le bien-être animal ?" posée aux éleveurs conventionnels (n=10).	57
Figure 17 : Nuage de mots clés obtenus dans les réponses à la question "Pensez-vous que l'on se préoccupe trop, pas assez, mal, suffisamment de la question du bien-être animal ?" posée aux éleveurs sans antibiotiques (n=4).	57
Figure 18 : Nuage de mots clés obtenus dans les réponses à la question "Comment imaginez-vous les attentes des consommateurs-citoyens concernant le bien-être animal ?" posée aux éleveurs sans antibiotiques (n=4).	58
Figure 19 : Nuage de mots clés obtenus dans les réponses à la question "Pensez-vous que l'on se préoccupe trop, pas assez, mal, suffisamment de la question du bien-être animal ?" posée aux éleveurs « LR » (n=9).	58
Figure 20 : Nuage de mots clés obtenus dans les réponses à la question "Comment imaginez-vous les attentes des consommateurs-citoyens concernant le bien-être animal ?" posée aux éleveurs « LR » (n=9).	59
Figure 21 : Nuage de mots clés obtenus dans les réponses à la question "Pensez-vous que l'on se préoccupe trop, pas assez, mal, suffisamment de la question du bien-être animal ?" posée aux éleveurs « AB » (n=7).	59
Figure 22 : Nuage des mots clés obtenus dans les réponses à la question "À quelle fréquence utilisez-vous les antibiotiques ?" posée aux éleveurs « LR » (n=9).	63
Figure 23 : Nuage de mots clés obtenus dans les réponses à la question "Comment qualifieriez-vous vos conditions de travail ?" posée aux éleveurs conventionnels (n=10).	66
Figure 24 : Nuage de mots clés obtenus dans les réponses à la question "Comment voudriez-vous améliorer vos conditions de travail ?" posée aux éleveurs conventionnels (n=10).	67
Figure 25 : Nuage de mots clés obtenus dans les réponses à la question "Comment faites-vous face à l'évolution des exigences sociétales et réglementaires ?" posée aux éleveurs conventionnels (n=10).	68
Figure 26 : Nuage de mots clés obtenus dans les réponses à la question "Comment voudriez-vous améliorer vos conditions de travail ? Qu'est-ce qui vous en empêche ?" posée aux éleveurs sans antibiotiques (n=4).	68
Figure 27 : Nuage de mots clés obtenus dans les réponses à la question "Trouvez-vous votre rémunération juste ?" posée aux éleveurs sans antibiotiques (n=4).	69

Figure 28 : Nuage de mots clés obtenus dans les réponses à la question "Comment faites-vous face à l'évolution des exigences sociétales et réglementaires ?" posée aux éleveurs sans antibiotiques (n=4).....	69
Figure 29 : Nuage de mots clés obtenus dans les réponses à la question "Comment qualifieriez-vous vos conditions de travail ?" posée aux éleveurs « LR » (n=9).	70
Figure 30 : Nuage de mots clés obtenus dans les réponses à la question "Comment voudriez-vous améliorer vos conditions de travail ? Qu'est-ce qui vous en empêche ?" posée aux éleveurs « LR » (n=9).	70
Figure 31 : Nuage de mots clés obtenus dans les réponses à la question "Trouvez-vous votre rémunération juste ?" posée aux éleveurs « LR » (n=9).	71
Figure 32 : Nuage de mots clés obtenus dans les réponses à la question "Comment faites-vous face à l'évolution des exigences sociétales et réglementaires ?" posée aux éleveurs « LR » (n=9).	71
Figure 33 : Nuage de mots clés obtenus dans les réponses à la question "Comment voudriez-vous améliorer vos conditions de travail ? Qu'est-ce qui vous en empêche ?" posée aux éleveurs « AB » (n=7).	72
Figure 34 : Nuage de mots clés obtenus dans les réponses à la question « Comment faites-vous face à l'évolution des exigences sociétales et réglementaires ? » posée aux éleveurs « AB » (n=7).	72
Figure 35 : Représentations des parts de responsabilités des activités agricoles dans l'émission d'ammoniac (CITEPA, SECTEN 2018).	82

Liste des tableaux

Tableau 1: Types et nombres d'élevages choisis pour l'étude.....	38
Tableau 2 : Synthèse des réponses relatives à l'histoire et perspectives de l'élevage.....	42
Tableau 3 : Synthèse des réponses relatives aux fonctionnements de l'élevage.....	45
Tableau 4: Synthèse des réponses relatives à la partie sociétale. L'abréviation NA (non applicable) signifie que la question n'était pas dans l'un des questionnaires du mode de production.....	50
Tableau 5 : Synthèse des réponses relatives à la partie sur la problématique écologique. L'abréviation NA (non applicable) signifie que la question n'était pas dans l'un des questionnaires du mode de production.	55
Tableau 6: Synthèse des réponses relatives à la partie sur le bien-être animal. L'abréviation NA (non applicable) signifie que la question n'était pas dans l'un des questionnaires du mode de production.....	61
Tableau 7: Synthèse des réponses relatives à la partie sur l'aspect sanitaire de l'élevage. L'abréviation NA (non applicable) signifie que la question n'était pas dans l'un des questionnaires du mode de production.	65
Tableau 8 : Synthèse des réponses relatives à la partie équilibre entre vie personnelle et professionnelle.	75

Liste des abréviations

AB : agriculture biologique

ADEME : Agence de la transition écologique

ANSES : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

AOP : appellation d'origine protégée

BEA : bien-être animal

BEP : Brevet d'études professionnels

BTS : Brevet de technicien supérieur

CEDAG : centre d'étude et de développement de l'agriculture de groupe

CELIB : le comité d'étude et de liaisons des intérêts bretons

CUMA : coopérative d'utilisation de matériel agricole

COVID-19 : coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)

DGCCRF : Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes

FNSEA : Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitation Agricole

GTTT : Gestion Technique du Troupeau de Truies

GnRH : gonadotropin releasing hormone (hormone de libération des gonadotrophines hypophysaires)

IAE : infrastructure agroécologique

IFIP : Institut du porc

INRAE : institut de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement.

JA : Jeunes Agriculteurs

Kgec : Kilogrammes équivalent carcasse

LR : Label Rouge

MSA : mutualité sociale agricole

NA : non applicable

OGM : organisme génétiquement modifié

OMS : organisation mondiale de la santé

PAC : politique agricole commune

PIB : Produit intérieur brut

ROADMAP : Rethinking of Antimicrobial Decision-systems in the Management of Animal Production (Réflexion sur le système de décision d'utilisation des agents antimicrobiens dans la production animal).

RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises

SDRP : Syndrome dysgénésique et respiratoire porcin

SIQO : signe d'identification de qualité et d'origine

TEC : tonnes équivalents carcasses

ZAR : zones d'action renforcée

Introduction

En France la filière agricole crée 5,4 % de l'emploi et dégage 3,4 % du produit intérieur brut (PIB) français. De plus 52 % du territoire national est utilisé à des fins agricoles (Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, 2021a). Parmi ces filières, 37 % sont consacrées à l'élevage spécialisé de bovins, de porcins, d'ovins, de caprins ou de volailles de chair (Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, 2022a). Ces activités permettent l'export de 6,3 milliards d'euros en équivalent produit. Ces chiffres soulignent l'importance de l'agriculture pour la France.

Parmi ces produits, le porc représente la 5^{ème} production agro-alimentaire du pays (Le porc français, 2023) avec une production de 13,7 millions de têtes (Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, 2022a), ce qui en fait le 3^{ème} producteur européen (Le porc français, 2023). L'élevage de porcs français est principalement constitué d'élevages conventionnels, mais en 2021, 11 % d'éleveurs travaillaient sous signe officiel de qualité et d'origine (SIQO). Parmi ces éleveurs, 835 travaillent sous la charte Label Rouge, 703 sous la charte agriculture biologique (AB), et 492 sous une appellation d'origine protégée. Ces filières alternatives représentent 296,8 millions d'euros de chiffre d'affaire (Institut national de l'origine et de la qualité, 2021)

La Bretagne est la première région productrice de porcs en France, et représente 56 % des porcs produits en France. Dans cette région, on trouvait en 2020 des élevages engraisseurs (1 976 en 2020), naisseurs-engraisseurs (1 868 en 2020) et des naisseurs (107 en 2020). Ces chiffres concernaient les exploitations ayant au moins 20 truies ou 100 porcs à l'engrais ou 100 places de porcs à l'engrais (Agreste, 2022a). Cependant le nombre d'élevages diminue depuis les dernières années avec une baisse de 30 % en 10 ans. Dans le paysage breton, parmi les 3 951 élevages on trouvait en 2020, 102 élevages labélisés Agriculture Biologique (AB) soit 2 % des élevages (Agreste, 2022a), et 350 élevages Label Rouge (Draaf Bretagne, 2024). Ces élevages sont en hausse de 61,9 % depuis 10 ans (Agreste, 2022a). La labélisation valorise les produits issus de ces filières. Cependant il peut exister un déséquilibre entre l'offre de ces produits et la demande qui a eu tendance à diminuer les trois dernières années. De plus la production est affectée par les événements tels que la guerre en Ukraine aujourd'hui.

Les objectifs de cette thèse sont de déterminer les impacts que peut avoir l'évolution des attentes sociétales sur les éleveurs, soit de façon professionnelle en influant sur la typologie d'élevage ou encore la technique de travail ; soit de façon extra-professionnelle notamment sur leur bien-être.

Dans une première partie bibliographique, nous aborderons l'histoire de la filière porcine, de sa naissance après la seconde guerre mondiale jusqu'à nos jours, en nous concentrant sur les évolutions des modèles influencés par celles de la société ; nous aborderons aussi la structuration de la vie sociale et professionnelle des éleveurs de porcs. Pour finir nous aborderons les faits sociologiques en élevage.

Dans un second temps, nous présenterons l'étude qui a été menée dans le but de déterminer l'influence que peut avoir l'évolution des demandes sociétales sur les éleveurs. Les conditions de mise en place seront exposées dans la partie matériel et méthodes, notamment les entretiens réalisés avec les éleveurs. Ensuite, tous les résultats seront développés par

catégorie et en fonction des typologies d'élevages. Pour finir la discussion permettra d'expliquer les propos obtenus mais aussi de prendre du recul sur ces résultats.

Première partie : bibliographie

1. Un développement après-guerre

A. Élevage intensif en Bretagne

Après la guerre, l'État français s'est retrouvé dans une crise économique et a eu pour volonté de relancer l'économie. La situation bretonne était similaire. L'économie était stagnante et le taux de chômage important. Il fallait donc que la région se renouvelle pour pouvoir créer des emplois et faire redémarrer l'économie. Dans un même temps il fallait pouvoir nourrir la population dont la demande en produits d'origine animale augmentait. C'est dans ce contexte que l'élevage breton s'est adapté.

À ce moment-là, 20 % des éleveurs bretons assuraient 80 % de la production régionale (Gambino, 2015). Alors que la demande devait encore croître, la réponse à ces nouveaux besoins a obligé la mise en place d'une nouvelle organisation. Ceci s'est fait dans un premier temps par l'arrêt des fermes familiales et la mise en place d'entreprise ainsi que par la création de groupements dans différents secteurs, que ce soit des groupements d'éleveurs, des groupements privés en amont de la production comme des intégrateurs ou des coopératives d'alimentation ou alors en aval de la production avec, par exemple, la création d'abattoirs par des groupes (Brousset *et al.*, 1998). L'objectif de tous ces groupes était l'autonomie dans la chaîne de production.

Du côté des agriculteurs, on a favorisé l'agriculture de groupe avec des groupements de producteurs, à l'aide de la création de coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA) ou du centre d'étude et de développement de l'agriculture de groupe (CEDAG). En parallèle de la création de ces différents groupements, on a assisté aussi à une spécialisation et à une modernisation des élevages (Orsenna, 2020).

En amont de la production, deux groupes ont joué un rôle capital dans l'évolution de la production porcine bretonne. Ce sont notamment le groupe Cooperl créé en 1968 à Hénanbihen mais aussi le groupe Hénaff.

Face à l'insuffisance de création de nouvelles associations pour atteindre les objectifs de production, il a fallu opérer un développement stratégique pour standardiser l'élevage (Brousset *et al.*, 1998). Cela a nécessité de faire appel à de nouvelles techniques, notamment avec la mise en place de la Gestion Technique du Troupeau de truies (GTTT). Cet outil de pilotage permet à l'éleveur de retranscrire ses activités et faire un historique, ce qui permet d'analyser ses performances de reproduction et de mettre en place des objectifs d'amélioration. Par exemple en maternité, la GTTT peut permettre de se rendre compte du nombre moyen de porcelets produits par truie, de la prolificité ou des mortalités avant sevrage. Cela peut aider à prendre la décision de réformer ou non une truie. Ainsi les éleveurs peuvent améliorer des points critiques de leur élevage et améliorer leur productivité. L'outil est très vite adopté puisque dans les Côtes d'Armor, le nombre d'élevages qui y font appel passe de 80 en 1973 à 1 028 en 1979 (Nicourt, 2011 ; Teffène *et al.*, 1998). De nouvelles méthodes comme des aides venant des firmes privées (Brousset *et al.*, 1998) ou encore l'intégration ont aussi vu le jour. Le principe repose sur un contrat entre l'industriel et l'éleveur qui stipule que les

animaux appartenant à l'industriel sont élevés par un éleveur dans les bâtiments de l'éleveur jusqu'à l'abattage. L'industriel est payé en fonction du poids de carcasse et rémunère l'éleveur selon le contrat (Gambino, 2015). Puis finalement, avec la mondialisation la création de nouveaux partenariats à l'instar de Carrefour et de la Cooperl (Orsenna, 2020) ont permis à leur tour le développement de l'élevage.

Ces nouveaux changements se sont vite heurtés à des limites physiques. En effet les surfaces disponibles n'étaient pas suffisantes pour l'activité. C'est à ce moment qu'apparaît l'élevage hors-sol, c'est-à-dire un élevage dont les aliments ne sont pas cultivés sur les terres de l'exploitation (Daucé et Léon, 2002). Le but était de construire des exploitations sans terres associées et acheter les aliments. En plus des problèmes de disponibilité des surfaces, les bâtiments sur caillebotis présentaient un intérêt économique non négligeable avec des coûts de productions faibles.

Tous ces efforts et cette façon de repenser l'élevage ont permis d'arriver à un essor économique, qui répond à la fois à la demande d'évolution économique et à celle de l'emploi (Daucé et Léon, 2002). Et finalement c'est à partir de 1970 que l'on commence à parler du modèle productiviste (Gambino 2015). Ce modèle sera encouragé par l'État, et notamment avec la mise en place d'aides (Orsenna, 2020).

B. Les trente glorieuses : une consommation accrue

La période des 30 glorieuses s'étend de 1945 à 1975. Dans ces années, la France a connu un essor économique avec une croissance annuelle qui environnait les 4,6 % et un taux de chômage européen avoisinant les 2,6 % (Ministère de l'économie des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, 2024). Cela a eu pour conséquence d'améliorer le pouvoir d'achat des Français. La population ayant connu le rationnement jusqu'en 1949, a vu apparaître les supermarchés et l'afflux abondant de produits alimentaires (Gautier, 2022). Par conséquent, la consommation des ressources a augmenté. Cela a aussi été le cas pour la viande de porc. Effectivement, la consommation de celle-ci a progressé de 30 %. Elle est passée de 27 à 36 kg de viande consommée par habitant et par an. Cette hausse a été notamment obtenue à l'aide des produits de charcuteries, encore aujourd'hui premier produit consommé à base de porc transformé (Syndicat des labels de porc et charcuterie *et al.*, 2018).

Face à cette hausse de la consommation, la France et la Bretagne ont dû s'adapter. Cependant, alors que le reste de la France connaissait un essor économique dans les années 1950, la Bretagne le subit. Effectivement, la région est enclavée et en retard en termes de communications et de technologie. Par conséquent, elle ne peut pas suivre le rythme. De plus la Bretagne assiste à une désertification du monde rural faute d'emplois. À partir de 1956 le comité d'étude et de liaisons des intérêts bretons (CELIB) s'est mobilisé et a fait appel à la population afin de relancer le territoire. En 1968, il a été épaulé par le gouvernement français. Cette mobilisation a permis l'apparition d'axes routiers telle que la quatre voies jusqu'à Brest ou des disponibilités foncières. Ce qui a eu pour effet l'agrandissement des élevages. Finalement en 1970 la tendance s'est inversée, le choc pétrolier a mis un arrêt au développement français et a marqué le début de l'inflation. La Bretagne n'a subi que très peu ce choc. Au contraire, le nombre d'emplois dans l'industrie agro-alimentaire a explosé (Gautier, 2022 ; Guiavarc'h et Le Traon, 2012). Au bout du compte, la France initialement connue comme petit producteur et déficitaire en viande de porc, va étendre les techniques bretonnes à d'autres régions. Puis pour des raisons sanitaires (peste porcine classique, syndrome dysgénésique et respiratoire porcin) et géopolitique, elle devient un des principaux

pays exportateurs et réussit à concurrencer les pays de l'Union européenne comme les Pays Bas, la Belgique, le Danemark ou encore l'Allemagne (Teffène *et al.*, 1998).

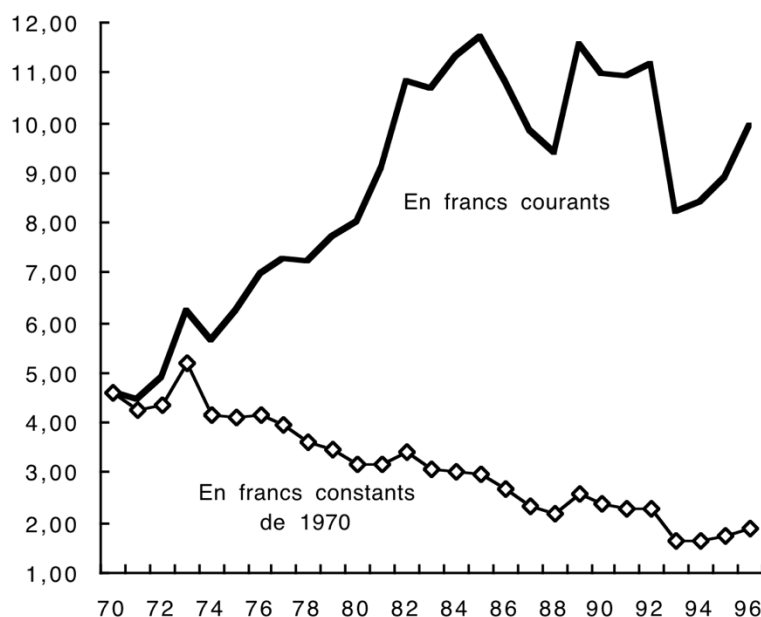
Cependant, le développement du modèle breton a des faces cachées. L'industrialisation des élevages est dénoncée, notamment pour avoir causé la disparition des petites fermes traditionnelles, ainsi que 280 000 km de haies et de bocages entre 1950 et 1985 afin d'agrandir les parcelles. Les modifications du paysages et l'apparition de la pollution sonnent l'arrivée des idées écologistes dans les années 1974 (Brunet et Frioux, 2022 ; Gautier, 2022 ; Guiavarc'h et Le Traon, 2012).

À la suite du choc pétrolier, le gouvernement a mis en place une politique qui visait à augmenter les impôts et à encourager l'investissement des entreprises. De plus, un plan pour limiter l'inflation est mis en place. Cependant le chômage a continué de croître et le taux d'inflation aussi. La France s'est trouvée avec un grand déficit et les éleveurs en ont subi les conséquences. Ils se plaignent car leur qualité de vie ne s'est pas améliorée et ils sont endettés. Pour leur venir en aide, Jacques Chirac, ministre de l'Agriculture et du développement rural en 1973 met en place des plans d'aide à la modernisation, et des indemnités spéciales « montagne ». Cela ne suffira pas. Par ailleurs, il démissionne en 1974 (Fonteneau et Gubian, 1985 ; Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, 2019). L'année 1975 marque la fin de la période des trente glorieuses.

C. L'après trente glorieuses : effet des chocs pétroliers

Une stagnation de la productivité en Bretagne apparaît entre 1980 et 1990. L'inflation passe de 6,2 % en 1970 à 13,6 % en 1980 (Antonin, 2023). François Mitterrand est élu en 1981. Son programme en faveur de l'agriculture repose sur quatre piliers : la réforme de l'indemnité viagère de départ des agriculteurs âgés, la création d'offices fonciers ruraux, la création d'offices par produit pour en garantir le prix et la création d'un statut des salariés agricoles qui tient compte de la spécificité du secteur et se rapproche des droits des salariés de l'industrie (Carré, 2024). Son gouvernement tente de limiter l'impact de la crise économique sur les agriculteurs français. Ces derniers voyant leur revenu brut diminuer depuis 1974, une aide de 5,5 milliards de francs est débloquée en décembre 1981. Lors de la distribution des aides, la situation n'étant pas aussi grave que prévu, la totalité des aides n'est pas versée. Cependant un tiers de ce qui a été donné a été investi dans le matériel agricole, le reste a servi à rembourser les emprunts et à développer les zones montagneuses (Fonteneau et Gubian, 1985). En 1992, François Mitterrand soutient la réforme de la politique agricole commune (PAC). Parmi les réclamations, il veut s'assurer que les principes tels que la préférence communautaire, la solidarité financière, et l'unité des prix du marché soient toujours appliqués (Carré, 2024 ; Février, 2005). Finalement l'inflation sera maintenue en dessous de 5 % dans l'année 1988, puis en dessous de 2 % en 1994. Quant au prix du porc, il a augmenté jusqu'en 1986 puis a diminué fortement jusqu'à l'année 1989 pour réaugmenter après (Figure 1).

Figure 1 : Prix du porc charcutier en France de 1970 à 1996 en Franc/kg (Teffène et al., 1998).

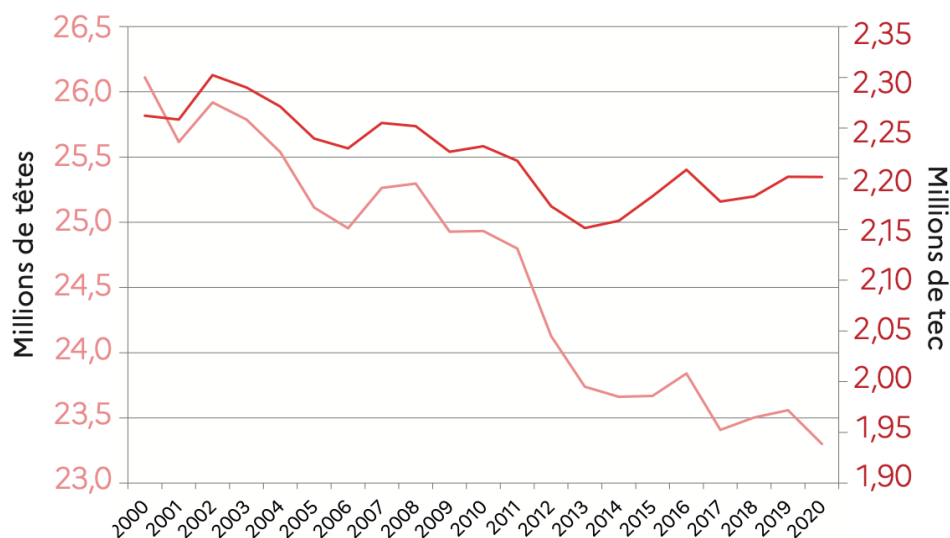


À partir de 1992 la consommation de viande de porc a commencé à diminuer (Teffène et al., 1998). En 1993, elle est estimée à 38 kilogrammes équivalent carcasse (kgec) par habitant (Lemarquis et Beaufile, 2020). La diminution de consommation entraîne de nombreuses faillites d'abattoirs déjà en difficulté par la nécessité de s'adapter en peu de temps. Les abattoirs publics ont laissé peu à peu leur place aux abattoirs privés. Les petits ateliers restants ont vu leur volume d'abattage augmenter. De ce fait, le nombre d'abattoirs est passé de 1 485 dont 36 % appartenant à des sociétés privées en 1968, à 301 abattoirs dont 76 % détenus par des entreprises privées en 1994. De plus, les abattoirs se sont restructurés, c'est-à-dire que pour des questions logistiques ou financières les sites d'abattages sont devenus aussi les sites de la transformation ou encore de la salaison. Par ailleurs la production a continué à augmenter.

D. Le début du XXIème siècle

Depuis l'année 2000, une diminution de la production porcine est globalement observée. Effectivement, en 2020, la production totale était de 2,2 millions de tonnes équivalents carcasses alors qu'elle était d'environ 2,25 millions de tonnes équivalents carcasses en 2000 Figure 2.

Figure 2 : Évolutions du nombre de porcs (en millions de tête) et de la quantité de viande de porc produite par an en France entre 2000 et 2020 (France AgriMer, 2022) (TEC = tonnes équivalent carcasses).

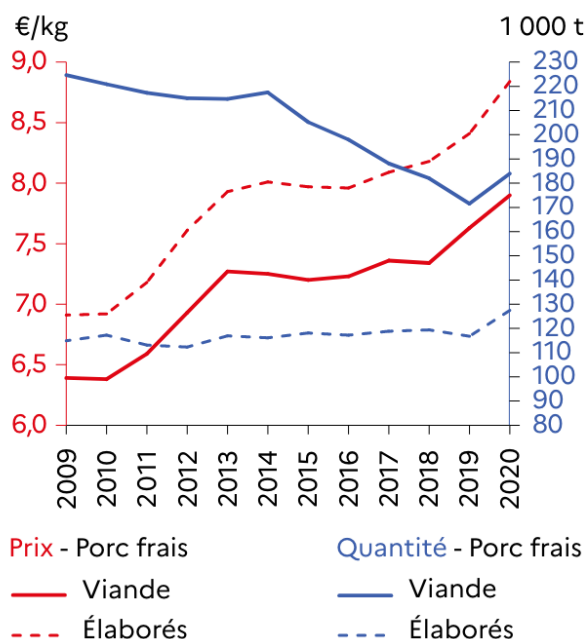


En outre, le pouvoir d'achat a diminué avec les différentes crises économiques ou géopolitiques, avec une hausse par exemple des prix d'achat du porc frais pour les consommateurs de 3,3 % en 2019 (IFIP, 2020). La consommation de produits carnés a diminué de 12 % entre 2007 et 2017 (Tavoularis et Sauvage, 2018). Pour la viande de porc, en 2000, la consommation par habitant avoisinait 35 kgec par habitant, elle était en 2020 de 31,5 kgec par habitant (France AgriMer, 2022).

La baisse du pouvoir d'achat et le changement de mode de vie de la population entraînent la baisse de consommation de viande porcine en restaurant et l'augmentation de celle de la charcuterie (Tavoularis et Sauvage, 2018). Désormais, les plus jeunes favorisent une restauration plus rapide *via* la consommation des produits dits élaborés (charcuterie et sandwich), contrairement à la population plus ancienne qui préfère les viandes brutes à préparer (Tavoularis et Sauvage, 2018).

La Figure 3 illustre les faits des précédents paragraphes : la hausse des prix des produits à base de porc depuis 2009, la baisse de la consommation de viande de porc fraîche et au contraire l'augmentation de la consommation des produits transformés.

Figure 3 : Graphique illustrant la quantité de viande de porc consommée en milliers de tonnes équivalent carcasse (TEC) (en bleu) et le prix de la viande fraîche en euros par kg (en rouge) entre 2009 et 2020. En bleu pointillé la quantité de viande de porc élaborée consommée en milliers de TEC. En rouge pointillé le prix de la viande de porc élaborée. (Agreste et France AgriMer, 2021)



Finalement la demande en viande de porc diminue et la filière se retrouve déséquilibrée par la perte de maillons de la chaîne de production tels que les abattoirs, l'arrêt d'élevages ou la perte de certains consommateurs (Agriculteur de Bretagne, 2022). Ces événements finissent par avoir des répercussions sur le revenu des éleveurs, eux même exposés à la faillite.

La solution trouvée par la filière est la démarcation des produits par des cahiers des charges qui mettent en avant la qualité ou des techniques d'élevages différentes. Et cela avait déjà commencé dès la fin des trente glorieuses par la recherche de contrat ou d'adhésion à des chartes de qualité.

Cette méthode est d'autant plus encouragée que l'élevage intensif finit par renvoyer une image d'un élevage déconnecté de l'environnement, notamment par l'utilisation de pesticides, d'engrais et d'épandage massif ; des actions qui participent à l'apparition des algues vertes, et à la seconde révolution de l'élevage industriel (Gambino, 2015).

2. La prise de conscience écologique

Le commerce se heurte à des difficultés socio-économiques. En effet, depuis la fin de la période des 30 glorieuses, l'élevage est ancré dans un système intensif, avec une production concentrée géographiquement, essentiellement dans l'ouest. Cela a eu pour effet d'augmenter les nuisances environnementales comme la pollution, le bruit, l'odeur. C'est devenu un problème et une préoccupation pour le consommateur (Boudes et Delanoue, 2014).

L'impact écologique de l'agriculture est ressenti aussi bien visuellement qu'olfactivement, dans les zones agricoles et sur les côtes. La qualité des eaux de rivière sert de marqueur pour cette pollution. Un des phénomènes notables est l'apparition des algues vertes. C'est en 1974 que

les premières interrogations sur le phénomène apparaissent. Alors que les côtes se remettent difficilement de la marée noire du 18 mars 1967 due au naufrage du Torrey-Canyon, les algues vertes sont dénoncées comme le prochain danger. C'est de là que ce sera tiré le nom de marée verte. Afin de protéger et défendre les côtes une association écologiste est créée en 1974 à Hillion (Hopquin, 2023). La pollution des côtes a eu un impact économique, notamment sur le tourisme balnéaire mais aussi causant une dépréciation immobilière (Grannec, 2014).

A. Mise en place de la loi sur l'eau et la gestion des effluents

À partir de 1987, l'agriculture est accusée d'être à l'origine de la pollution des rivières et de ces algues vertes. Finalement plusieurs coupables sont trouvés : les nitrates ayant pour origine notamment les déchets organiques de l'élevage et les ammonitrates qui peuvent être utilisés dans les engrais azotés minéraux. En effet, l'épandage du lisier en trop grande quantité sur certaines parcelles pose problème puisque les capacités d'assimilation de l'azote par le sol et les plantes sont dépassées. Puis avec les pluies et le ruissellement de l'eau, le surplus d'azote s'en va jusqu'à la mer. Or les algues présentes dans le littoral, développent une meilleure capacité de multiplication en réduisant le nitrate en nitrite. Ensuite, ces algues vont venir s'échouer sur la plage, et se décomposer. Lors de leur décomposition, elles produisent du sulfure d'hydrogène, gaz toxique (Préfecture de Bretagne, 2022).

Le 12 décembre 1991, une directive européenne est éditée dans le but de protéger la qualité de l'eau. Cette protection vise à prévenir la pollution des sources souterraines et superficielles ayant pour origine l'activité agricole, et ceci grâce à la promotion des bonnes pratiques agricoles. Suite à cette directive, la France met en œuvre son premier plan « nitrate ». Puis en 1994 l'État définit les premières zones vulnérables. Il y aura quatre plans jusqu'en 2005 (Eaufrance, 2021). Au début, les plans semblent efficaces. Effectivement, alors qu'en 1998 la concentration en nitrate dans l'eau était de 38 mg/L avec une quinzaine de captage d'eau potable ayant dépassé le seuil de 50 mg/L, en 2000 elle a chuté à 30 mg/L. Cependant, entre 2009 et 2000, la concentration en nitrate est restée la même (Dupont, 2009). Aujourd'hui, la région bretonne est équipée de 991 points de captages superficiels et souterrains. Depuis 1970, les nitrates ont justifié la fermeture de 126 captages d'eau sur les 447 fermés (Besse, 2024). Ces plans sont vivement critiqués pour leur inefficacité et leur coût. Pourtant les agriculteurs ont été réceptifs aux problèmes et ont fait les efforts nécessaires. En 2009, les politiques se défendent avec un argument utilisé depuis dix ans : celui d'un milieu naturel réagissant lentement. Pour les associations écologistes, les mesures ne sont pas assez strictes et protègent l'agriculture bretonne, source importante de revenu de la région (Dupont, 2009). Face à cette situation, la population pointera à nouveau l'élevage du doigt. Une partie de celle-ci se confiera sur son sentiment d'être évincée du territoire par l'élevage (Levain, 2011). D'autant plus qu'en 2009 les algues vertes entraînent la mort d'un chauffeur chargé de transporter ces algues et plus tard celle d'un cheval se promenant sur la plage (Hopquin, 2023). La grogne populaire, ainsi que les pertes animales et humaines finissent par obliger l'État à prendre une décision pour limiter la propagation des algues et, de ce fait, à renforcer des directives européennes établies en 1991 sur la gestion de la pollution de l'eau (Parlement européen et Conseil de l'union européenne, 1991). En effet, alors que la fin du dernier plan d'action date de 2005, un nouveau plan est lancé en 2010 ; c'est le cinquième (Eaufrance, 2021). Les algues vertes reviennent quand même sur le littoral. Le combat continue entre les associations écologistes et l'agriculture. Ainsi des associations telles que France Nature Environnement dénoncent l'agriculture bretonne, notamment les élevages de porcs et leurs

méthodes, *via* des affiches (Figure 4) (France Nature Environnement, 2018). Cela concerne majoritairement la gestion du lisier et le recyclage de l'eau.

Figure 4 : Affiche destinée au grand public pour alerter sur le rôle de l'élevage intensif sur l'apparition des algues vertes (France nature environnement, 2018).



En 2018, à la suite de ces événements l'État met en place le sixième plan d'action (2018 – 2022). Ce dernier revisite les zones vulnérables décrites et modifiées depuis 1994, qui sont renommées zones d'action renforcée (ZAR). Des plans à l'échelle nationale et régionale, inspirés des derniers plans, sont aussi définis. La gestion du lisier comprend plusieurs piliers :

- Le premier est de viser l'équilibre de fertilisation des terres, c'est-à-dire de calculer les besoins nécessaires à une culture et les apports à cette dernière, puis équilibrer le tout. En complément les éleveurs sont obligés de remplir un cahier prévisionnel des fumures et le cahier de fertilisation, afin de limiter l'apport des déchets organiques et des ammonitrates sur les sols.
- D'un autre côté l'épandage est limité à 170 kgN/ha/an, c'est-à-dire le nombre limité d'unité d'azote apporté par hectare et par année. Dans les zones d'action renforcée la balance globale azoté est limitée à 50 kgN/ha/an.
- Un troisième pilier précise la période d'interdiction d'épandage, en fonction du type de matière épandue, de la localisation et de la météo prévue. Globalement en Bretagne, l'épandage peut avoir lieu à partir du 1^{er} mars jusqu'au 1^{er} juillet sur tous les sols cultivés, sauf sur le maïs interdit à partir du 1^{er} mai.
- De plus, chaque élevage possédant un bâtiment doit pouvoir assurer le stockage du lisier assez de temps pour s'adapter aux imprévus météorologiques ou aux changements de traitements des effluents. Dans le cas où l'eau pourrait ruisseler, il faut pouvoir s'assurer de récupérer et stocker l'eau contaminée. Pour le fumier uniquement de volaille ou compact, certaines conditions comme des durées de stockage inférieures à 9 mois ou un fumier tenant naturellement en tas permettent de pouvoir le stocker au champ.
- Dans tous les cas, la gestion de l'épandage du fumier ou du lisier doit respecter les consignes telles que l'interdiction de le faire sur un sol détrempe, inondé ou enneigé.

De plus pour toutes les parcelles en bordures de ruisseaux, il faut respecter la présence d'une bordure enherbée dont la largeur dépend du sol.

Les deux derniers axes de ce plan (2018 – 2022) consistent à gérer les pâtures. Il faut d'un côté éviter le surpâturage sur les parcelles à proximité de l'élevage, pour éviter les fuites d'eau, et éviter le piétinement des vaches à proximité d'un cours d'eau. D'un autre côté il faut s'assurer d'avoir un sol couvert toute l'année, notamment sur les parcelles à proximité des cours d'eau (DREAL Bretagne, 2018).

Ces nouvelles règles dictées par l'État marquent une nouvelle ère dans la gestion de l'élevage. En effet, elles mettent un terme à la gouvernance agricole opérée en Bretagne, à laquelle l'État français n'avait jamais rien refusé. Cela se fait dans l'intérêt et à la demande des citoyens mais marque *a contrario* le début d'un étouffement progressif des éleveurs par la pression sociale (Chupin et Mayance, 2016).

Outre la réglementation française, le Parlement européen rédige des directives applicables dans tous les États membres. Le 15 février 2017, il révisé la directive 2010/75/UE obligeant l'application des meilleures techniques disponibles pour limiter la pollution des industries dont l'élevage, c'est la directive 2017/302. Cette nouvelle directive concerne tous les élevages possédant plus de 2 000 places pour les porcs de production de plus de 30 kg ou avec plus de 750 emplacements de truies. Les élevages « AB » ou ceux avec des animaux ayant accès à l'extérieur pendant une grande partie de l'année sont exclus. Les différentes actions applicables sont :

- Dans le bâtiment : une alimentation adaptée aux animaux, une évacuation fréquente des effluents, un traitement de l'air et une utilisation économe de l'eau et de l'énergie,
- Dans la gestion des effluents : une couverture des fosses,
- Dans l'épandage : l'utilisation obligatoire de matériels faiblement émissifs comme les pendillards et injecteurs puis l'enfouissement dans les quatre heures qui suivent.

Les éleveurs avaient jusqu'au 21 février 2021 pour les mettre en œuvre, l'État avait mis en place des aides à la fin de l'année 2016. En 2026, la directive devrait être étudiée à nouveau afin d'élargir les mesures citées précédemment aux élevages de 350 porcs de production et peut-être aux élevages bovins (Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, 2017 ; Parlement européen, 2024, 2017).

B. Nouveau point de vue des consommateurs et influence du modèle breton.

Les différentes problématiques rencontrées en Bretagne donnent matière à réfléchir aux régions voisines. Ainsi, à l'instar de l'industrialisation précédemment, les nouvelles normes s'étendent aux élevages des régions voisines. Le changement opère aussi du côté des consommateurs. En effet, ces derniers commencent à s'interroger sur l'origine et la production de leur alimentation, notamment concernant la problématique de la pollution de l'environnement (Boudes et Delanoue, 2014), et plus largement sur l'utilisation des pesticides dans les cultures ou encore sur l'utilisation des ressources (Roguet, 2014).

Ces nouveaux changements compliquent la vente des produits d'élevages mais aussi l'installation de nouvelles exploitations. En effet, le grand public émet de nombreux *a priori* sur

les conséquences néfastes des élevages sur le paysage, aussi bien visuellement que sensoriellement (Grannec, 2014 ; Roguet, 2014).

Pour répondre à la demande, tandis que certains éleveurs décident d'opter pour la transparence et la communication autour des nouveaux projets (Grannec, 2014), d'autres éleveurs se tournent vers un nouveau mode de production tels que l'agriculture biologique (AB), des productions d'appellation d'origine contrôlée (AOP) ou encore la production Label Rouge (LR), dont nous parlerons dans une partie suivante.

C. L'agriculture biologique, un système de production alternatif

La production sous la charte AB

Ce label est décerné par un comité de labélisation, après le dépôt d'un dossier faisant lui-même suite à un audit. Ce comité juge si l'élevage ou la ferme est conforme au cahier des charges. La labélisation est effective pendant quatre ans avec des audits ayant lieu chaque année (FNAB, 2022)

Le cahier des charges contient des critères obligatoires auxquels doivent se conformer les éleveurs, et peut être évolutif au cours des années. À l'heure actuelle, les éleveurs doivent s'engager sur deux types de critères : sociaux et biodiversité.

Pour les critères sociaux, les employeurs doivent s'engager par exemple à calculer des prix de revient, offrir les informations nécessaires à leur nouvel employé ou stagiaire *via* un livret d'accueil, et se former au moins une journée sur leur rôle d'employeur. Concernant les employés, ils doivent pouvoir avoir accès à des formations au moins deux jours par an et leur employeur doit mettre en place des pratiques « mieux disantes » sur leur rémunération.

Les critères portant sur la biodiversité sont au nombre de 11 et sont obligatoires (sauf pour les trois premières années de labélisation, dites de transition, où trois peuvent manquer). Chaque élevage doit s'assurer d'avoir des infrastructures agroécologiques (IAE), c'est-à-dire des milieux semi-naturels ne recevant ni engrais, ni produit phytosanitaire et être gérés de façon extensive, en proportion adéquate par rapport à leur parcelle. Ces IAE doivent être au moins de deux types (éléments ligneux, herbagés, aquatiques ...). Leur destruction est proscrite. Quant à leur entretien, il est limité et soumis à certaines conditions (dépendant du type). Dans le cas de parcelle de grande taille, au moins 50 % doit être couverte en suivant les conditions de l'agriculture biologique. Les cultures doivent être hétérogènes, c'est-à-dire des cultures différentes doivent occuper des parcelles différentes.

De plus, un élevage « AB » s'engage à couvrir au moins 60 % de ses sols durant l'année qui suit son adhésion à la charte AB, puis 70 % au bout de cinq ans. L'éleveur doit enregistrer ses pratiques, se former et s'engager sur la réduction d'utilisation de produits phytosanitaires sur ses sols. Afin de les protéger, l'utilisation de nombreux produits peut se faire uniquement sous preuve de nécessité (coprologie, autopsie). L'utilisation des produits suivants est soumise à des règles strictes : dans l'élevage, les antibiotiques et les traitements à base d'hormones pour maîtriser la reproduction ; pour les cultures, les fertilisants tels que solides et liquides azotés issus de la fermentation ou des issues de transformation de végétaux non biologiques tels que la vinasse de betterave ou encore des effluents conventionnels d'animaux ayant consommés des antibiotiques ou des organismes génétiquement modifiés (OGM). Par ailleurs, la culture de ces derniers est interdite. Il est en outre interdit d'utiliser des acides aminés de synthèse

dans l'alimentation. Pour finir, la ferme doit réaliser des actions de sensibilisation à la biodiversité tous les trois ans, et les éleveurs se former dans les cinq ans suivant la labélisation (FNAB, 2022).

Dans l'élevage porcin, les matières premières utilisées pour l'alimentation des animaux doivent provenir de cultures certifiées AB, dont au moins 30 % doivent être issu de l'exploitation. Toutefois, si l'approvisionnement de certaines matières premières est impossible dû à l'inexistence de certification biologique pour ces produits, une tolérance est acceptée. Les limites de cette tolérance sont les suivantes : la matière première ne doit pas exister sous forme biologique, elle doit être produite ou préparée sans solvants chimiques, son utilisation est limitée aux porcelets de maximum 35 kg, et sur une période d'un an la quantité utilisée ne peut pas dépasser 5 % de la formule alimentaire.

L'utilisation d'antibiotiques pour des mesures préventives est interdite. De plus, tout porc de plus d'un an (reproduction) recevant plus de trois traitements allopathiques chimiques (e.g. antibiotiques), en un an doit être écarté de la labélisation (hors vermifuge). Concernant les animaux de moins d'un an (engraissement), un seul traitement est autorisé dans un cycle de vie (hors vermifuge). En outre, les temps d'attente sont multipliés par deux. Pour un traitement donné, en cas d'absence de temps d'attente, celui-ci est d'office de 48 heures (Chambre d'agriculture, 2022a). Concernant l'élevage porcin, les animaux doivent être sur paille ou sur un autre substrat qui permette à ces derniers de fouir, d'explorer ou aux truies de faire leur nid. L'espace disponible doit permettre aux porcs de se coucher et de se déplacer. Par ailleurs, lors de la mise-bas et avant le sevrage, les truies doivent être libres de se mouvoir (Parlement européen et Conseil de l'union européenne, 2018) et l'âge au sevrage doit être de 40 jours minimum.

Depuis 2020, une condition s'ajoute aux précédentes concernant le logement des animaux. En effet tous les animaux doivent avoir un accès à l'extérieur.

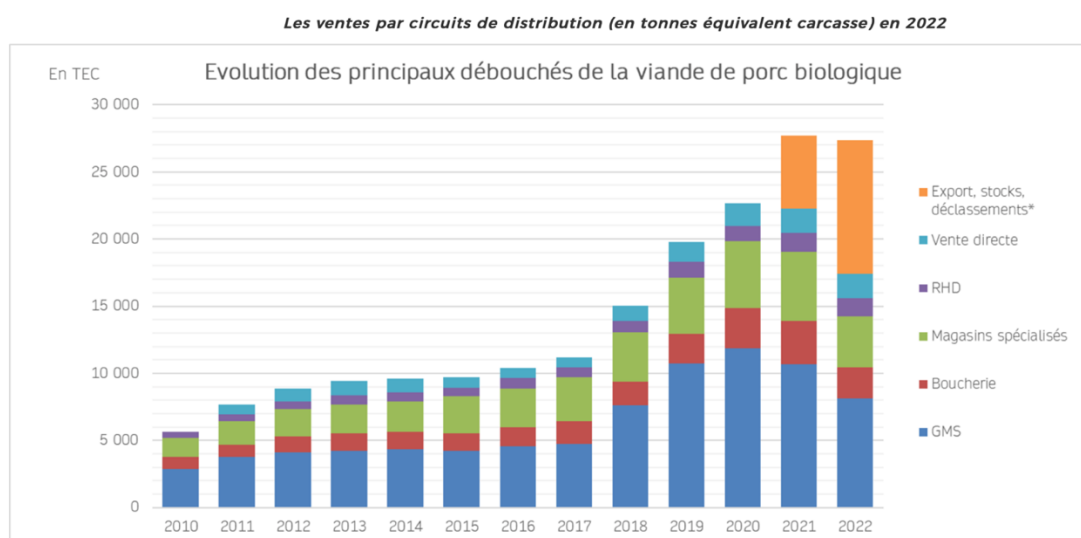
Cette nouvelle méthode d'élevage assure en grande partie le respect de l'environnement, et conquiert une partie des consommateurs. De plus elle permet aussi de mettre en place une certaine transparence des pratiques d'élevages, jusque-là méconnues du grand public. D'une certaine façon, cela a permis de mettre en évidence les problématiques concernant les risques sanitaires et notamment l'usage des antibiotiques.

L'agriculture biologique dans la crise

La filière agriculture biologique en porc a toujours eu tendance à croître. D'abord le cheptel de reproducteurs a doublé en taille entre 2008 et 2012 (4 724 à 8 686 têtes). Puis un nouvel essor a eu lieu entre 2016 et 2019 (220 nouveaux ateliers naisseurs engraisseurs en France). Toutefois, depuis trois ans, la création d'élevages ralentit. Les ateliers créés sont plus à destination des circuits courts et de la vente directe (Produire Bio, 2024). Ces ateliers semblent avoir attiré le public pendant la crise du COVID-19 avec des ménages qui avaient le temps de cuisiner et la possibilité de financer ce type de produit. Effectivement en 2019 les débouchés en vente directe ont doublé par rapport à 2018. En grande surface, les ventes ont augmenté en 2019 (plus 4 000 TEC par rapport à 2018). Pendant l'année 2020 le nombre de produits « AB » disponibles en grande surface a augmenté légèrement (plus 1 000 TEC par rapport à 2019). Durant cette même année, la disponibilité des produits a surtout augmenté dans les boucheries ou magasins spécialisés. Cependant dès l'année suivante (2021) jusqu'en 2022, les grandes surfaces, les boucheries et les magasins spécialisés ont vu leurs ventes de ces

produits diminuer alors que pour la vente directe les volumes ont stagné. De plus, la filière subit le stockage ou déclassement d'une quantité importante de produit. En 2022, les produits AB déclassés ou stockés ont atteint une quantité environnant les 17 000 TEC (Produire Bio, 2024). Ces données sont représentées par l'histogramme de la Figure 5. En 2023, la baisse de consommation a principalement touché la grande distribution, dans les autres secteurs de distribution la vente des produits AB a repris progressivement (Agence Bio, 2024).

Figure 5 : Histogramme représentant la part des différents distributeurs dans la vente de viande de porc issue de l'agriculture biologique (Produire Bio, 2024). RHD : restauration hors domicile GMS : grandes et moyennes surfaces



Le nombre de produits déclassés en 2022 est une des conséquences du conflit entre la Russie et l'Ukraine. Les agriculteurs sont touchés par l'augmentation des charges (électricité, gaz, et pétrole), et par la crise des céréales avec des fertilisants utilisables en AB qui deviennent rares ; les céréales sont chères. Or, l'alimentation est le budget principal de l'élevage de porc. De plus une concurrence se met en place entre les éleveurs « conventionnels » et les « AB » qui ne disposent pas des mêmes ressources financières dans un marché qui devient limité (Mignot, 2023). Les ménages sont aussi impactés par l'inflation, et ne consomment plus forcément de viande issue de l'AB. Ainsi en 2023, la consommation de ce type de viande a diminué de 8,7 %. Pour la viande de porc AB, une chute des ventes de 14,7 % a été observée dans cette même année (Agence Bio, 2024).

Bilan sur le mode de production agriculture biologique en élevage de porcs

- Production animale : animaux sur paille ou autres substituts permettant de fouir ou faire un nid. Accès à une courette extérieure pour les animaux. Pour les truies, lors de la mise bas et avant le sevrage, liberté de se mouvoir.
- Utilisation des intrants : interdiction d'utiliser les hormones, des facteurs de croissance ou des acides aminés de synthèse.
- Alimentation : 30 % originaire de la ferme ou de provenance d'une culture certifiée AB. Tolérance pour les produits qui n'existent pas sous cette forme et en fonction des catégories animales.
- Utilisation des antibiotiques :
 - Interdite pour des mesures préventives.
 - Porc à la reproduction : maximum trois traitements par an autorisés.
 - Porc à l'engraissement : maximum un traitement autorisé dans le cycle de vie.
 - Temps d'attente : doublé pour tout traitement, et minimum de 48 heures si absence.
- La distribution des produits issus de l'agriculture biologique est assurée par la grande distribution, les distributions spécialisées AB, la vente directe puis les artisans commerçants.
- Après un essor en 2019, la filière connaît une décroissance depuis 2021.

D. Des filières locales AOP

Les produits d'appellation AOP sont des produits dont l'origine géographique, et le savoir-faire matériel et immatériel est garanti. Les deux viandes de porc AOP existant en France sont le porc Kintoa (Porc Basque) et le porc noir de Bigorre.

Le porc basque Kintoa

La viande de porc Kintoa est issue de la race « pie noir du Pays basque ». L'AOP est obtenue en 2017. Les deux seuls produits autorisés sont le jambon de Kintoa et la viande fraîche de Kintoa. En 2021, cette filière est portée par 57 éleveurs, quatre artisans bouchers et deux séchoirs.

Les porcs basques sont élevés et abattus dans l'aire géographique de l'appellation. Les porcelets sont sevrés entre quatre et huit semaines d'âge. Entre leur naissance et jusqu'à leurs cinq mois, ils sont élevés à l'abri et peuvent avoir un accès à l'extérieur. À partir de cinq mois d'âge, ils sont élevés dans des parcours de prairie, de landes ou de bois. Les densités ne peuvent pas dépasser 35 porcs par hectare lors de prairies ou landes et 25 porcs par hectare dans le cas de forêts enherbées. Un lot ne peut jamais dépasser 40 porcs Kintoa. Après chaque lot un vide pastoral de deux à quatre mois doit être respecté. Les animaux sont nourris à l'aide des fruits présents (glands, châtaigne herbe et racine...) et complétés par des

céréales cultivées dans l'aire géographique de l'appellation (minimum 70 % des céréales). Les porcs sont abattus à 12 et 24 mois d'âge avec un poids de minimum de 100 kg (Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, 2017a).

La viande est connue pour être rouge et persillée. Lors de la transformation en jambon, elle est séchée pendant 16 à 18 mois dans un séchoir naturel des Aldudes (Kintoa, 2022).

Le porc Noir de Bigorre

Le porc noir de Bigorre a obtenu l'appellation AOP en 2017. La transformation autorisée est celle du jambon noir de Bigorre. La race de porc élevée est le porc Gascon. La zone géographique se situe dans le piémont des Pyrénées centrales.

Les porcelets sont sevrés à l'âge minimum de 33 jours. Puis ils sont élevés sur paille avec la possibilité d'avoir un accès extérieur par une courette ou sur une prairie. La densité limite est de 20 porcs par hectare et par prairie. Leur alimentation doit impérativement ne pas être composée d'organismes transgéniques, et contenir au minimum 70 % de céréales qui proviennent de l'aire géographique de l'appellation. L'abattage est autorisé à 1 an minimum et un poids minimum de carcasse de 100 kg (Consortium du noir de Bigorre, 2018 ; Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, 2015).

Bilan sur les filières AOP

- Production animale : dans les régions géographiques autorisées
 - Porc Kintoa : animaux sur parcours à partir de cinq mois et jusqu'à abattage.
 - Porc Noir de Bigorre : animaux sur paille avec accès ou non à un parcours extérieur
- Alimentation :
 - Porc Kintoa : fruits sur le parcours et céréales provenant pour au moins 70 % du territoire géographique
 - Porc noir de Bigorre : sans OGM et contient au minimum 70 % de céréales de la région géographique.
- Abattage : 12 mois minimum et 100 kg de carcasse
- Transformation : uniquement en jambon AOP réalisée par des artisans bouchers ayant le savoir-faire dans la région.

3. La problématique des antibiotiques

A. Les antibiotiques, ce n'est pas automatique

Les aspects sanitaires peuvent également jouer en défaveur de l'élevage intensif. Le mode d'élevage intensif et la claustration avec des pratiques d'élevage à risque (surdensité, mélanges, absence de désinfection...) conduisent à des maladies d'élevage et de la mortalité qui ont dans un premier temps été contrôlées avec des antibiotiques. L'apparition des

bactéries résistantes aux antibiotiques, pouvant aller du porc à l'environnement et jusqu'au consommateur, ainsi que les différentes maladies zoonotiques (comme la grippe, le rouget...) dont nous avons plus ou moins entendu parler ces dernières années, viennent freiner le développement de l'élevage (Boudes et Delanoue, 2014 ; Roguet, 2014).

Ces problématiques s'inscrivent finalement dans le projet « One Health » lancé dans les années 2000 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) qui adopte une approche globale des enjeux sanitaires. En effet, ce projet se fonde sur les interactions existantes que peuvent avoir les activités humaines avec la santé aussi bien des humains que des animaux et des végétaux, et l'environnement (ANSES, 2023). Dans le cadre de ce projet, l'État français a mis en place une surveillance par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) des antibiorésistances, avec comme laboratoire national de référence Ploufragan-Plouzané-Niort, qui récupère des échantillons d'élevages au hasard afin de faire un État des lieux sur les bactéries présentes. De plus, le réseau Résapath, existant depuis 1982, tient à jour ses registres concernant l'évolution des résistances aux antibiotiques. Ce réseau fonctionne à l'aide des laboratoires vétérinaires publics ou privés, qui envoient de façon volontaire les résultats des résultats d'antibiogrammes demandés par les vétérinaires. L'agence agit étroitement avec les instances internationales telle que l'organisation mondiale de la santé animale pour évaluer les risques internationaux. De plus, elle mène des recherches afin de mieux comprendre les résistances. Parmi toutes les autres missions qui ont été confiées à l'ANSES, il faut également citer celle de la surveillance des ventes d'antibiotiques vétérinaires (ANSES, 2022a).

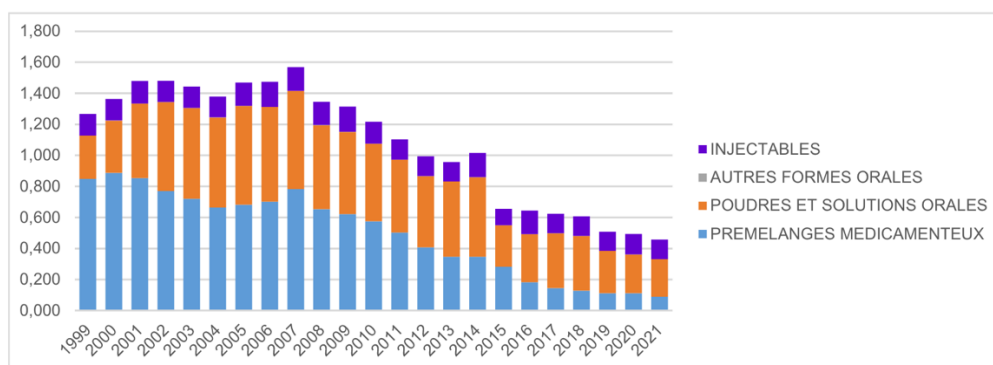
Pour faire suite à la surveillance et au projet « One health », le Ministère de l'Agriculture a lancé en 2012 le plan « écoantibio 1 » puis le plan « écoantibio 2 » en 2017, en ayant pour objectif de faire reculer l'utilisation des antibiotiques. Le premier plan a permis en 5 ans de réduire de 35 % l'exposition des animaux aux antibiotiques, de 41,5 % dans la filière porcine (ANSES, 2022c; Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, 2017a). Pour le deuxième plan « écoantibio », les quatre axes de développements ont été :

- Maximiser les mesures préventives puis favoriser les traitements alternatifs si nécessaire ;
- Communiquer et former sur les autres moyens de luttés, les prescriptions raisonnées puis les enjeux de l'antibiorésistance ;
- La mise à disposition d'outils pour suivre l'utilisation et la prescription d'antibiotique ;
- Favoriser le respect des règles concernant l'utilisation des antibiotiques et essayer de les faire adopter au niveau européen et international.

Ce plan s'adresse à différents acteurs qui sont les vétérinaires et les éleveurs, mais aussi les industries pharmaceutiques qui sont poussées à chercher de nouveaux traitements, les scientifiques et les évaluateurs de risques, les pouvoirs publics et finalement tous les détenteurs d'animaux (Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, 2017b).

En 2023 la consommation d'antibiotique avait baissé de 47 % en 10 ans pour les animaux . Concernant la filière porcine la diminution de la consommation d'antibiotiques était de 58,5 % en 10 ans et de 7,2 % entre 2020 et 2021 (ANSES, 2022b). Cette baisse est notamment due à la diminution de consommation des formes de médication orales : en premier chef les prémélanges médicamenteux, puis les poudres et solutions orales (Figure 6) (ANSES, 2022c).

Figure 6: Évolution des consommations d'antibiotiques dans la filière porcine de 1999 à 2021 (ANSES, 2022c).



En 2023, pour faire suite au deuxième plan, un troisième a été ouvert. Cette fois-ci, il a pour but de limiter l'utilisation des antibiotiques et des antiparasitaires. Les cinq axes de développements sont les suivants :

- La prévention pour limiter l'apparition et la diffusion de résistance aux antimicrobiens et aux antiparasitaires chez les animaux de rente et de compagnie ;
- La sensibilisation sur l'existence de résistance aux antimicrobiens et aux antiparasitaires
- La surveillance et la recherche et surveillance de résistance
- Le maintien de l'arsenal thérapeutique et l'optimisation des pratiques de prescription en santé animale ;
- Lutte contre les résistances de l'échelle territoriale à l'échelle internationale.

La fermeture de ce plan est prévu pour l'année 2028 (Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, 2023a).

Malgré l'évolution concernant l'utilisation des antibiotiques, certaines organisations ont fait le choix de limiter encore davantage leur usage, voire de les proscrire au travers de cahiers des charges pour satisfaire la demande des consommateurs.

B. Cahier des charges sans antibiotiques

L'idée d'un cahier des charges « sans antibiotique » a été émise par l'État, notamment la Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF), administration du ministère de l'économie mais cette idée sera abandonnée en 2015 laissant la décision aux organisations interprofessionnelles (Robert, 2018).

L'utilisation des antibiotiques est d'ores et déjà limitée dans tous les élevages. Cependant elle est plus stricte dans la filière biologique, et la filière engagée dans les chartes sans antibiotiques.

La première coopérative à mettre en place les élevages respectant la charte sans antibiotique a été la COOPERL produisant ce type de produit sous la marque « Brocéliande » depuis 2013. Au commencement, les antibiotiques étaient autorisés sur prescription pendant les quarante-deux premiers jours de vie puis interdits après la phase de sevrage. En 2018 ils deviennent interdits dès les premiers jours de vie. Cette coopérative sera vite rejointe par des marques de distributeur, puis par d'autres groupes d'abattoirs. Les périodes de non interdiction d'utilisation

d'antibiotiques varient entre zéro et 42 jours, afin d'éviter les difficultés liées aux périodes critiques que sont la naissance et le sevrage (Les éleveurs coopérateurs Brocéliande, 2022a ; Roguet et Hemonic, 2022).

Quel que soit le cahier des charges sans antibiotique, tout animal ne rentrant pas dans les critères est écarté du label et vendu sans distinction particulière.

La filière sans antibiotiques de Brocéliande s'engage aussi dans l'alimentation à base de céréales sans OGM, et exige une infirmerie obligatoire pour isoler les porcs malades. Les autres engagements sont aussi :

- La priorisation de méthode de traitement alternative
- L'observation fréquente des jeunes animaux
- Assurer le bien-être des porcs
- La mise en œuvre de moyens pour assurer l'hygiène dans l'élevage, reposant surtout sur la biosécurité
- Une approche respectueuse de l'environnement : recyclage de l'eau, utilisation de méthaniseur.

Le coopérative quant à elle s'est engagée à respecter la bientraitance des animaux à l'abattoir (Les éleveurs coopérateurs Brocéliande, 2022b).

L'inconvénient des filières montées par les industries agro-alimentaires est qu'elles définissent leurs propres règles concernant l'utilisation des antibiotiques (le nombre autorisé par animal, par catégorie et à partir de quel âge). Outre les règles d'usage réglementaires, il n'y a pas de consensus entre ces industries agro-alimentaires. Cela incite la filière à réfléchir sur l'uniformisation des règles (Robert, 2018). Toutefois, l'Union européenne a salué le projet d'élevage sans antibiotique en 2020 et a donné des financements aux projets ROADMAP (Rethinking of Antimicrobial Decision-systems in the Management of Animal Production) *via* le projet de recherche et d'innovation Horizon, programme encourageant la recherche et l'innovation (Roguet et Hemonic, 2022). Le projet ROADMAP est mené par l'Institut national de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE) et a pour but de favoriser la transition pour une utilisation raisonnée des antibiotiques dans les productions animales quel que soit le contexte (INRAE, 2019).

Finalement, le porc sans antibiotiques représente aujourd'hui 15 % des parts de marché et répond à une demande. C'est surtout les produits tels que le jambon qui sont achetés sous cette dénomination, contrairement aux côtes de porcs pour des questions notamment de prix (Roguet et Hemonic, 2022).

Bilan sur le mode de production « charte sans antibiotique » en élevage de porcs

- Antibiotique interdit dès le premier jour de vie

4. Le bien-être animal (BEA)

A. Définition et apparition de l'élevage alternatif

La notion de bien-être animal est apparue en 1755 grâce à Jean-Jacques Rousseau. Cette notion traversera les siècles avec en 1824 la première association de protection animale en Grande Bretagne. Puis le 10 juillet 1976 la notion d'être sensible apparaît dans le code rural français qui impose aux propriétaires d'offrir des conditions de vie compatibles avec les nécessités vitales de l'espèce (Chaire bien-être animal, 2020). Enfin en 1998, une directive européenne sur le bien-animal est émise (Conseil de l'union européenne, 1998). Cette directive impose des normes minimales aux élevages : l'accessibilité à l'eau, à la nourriture, aux soins, des conditions de vie acceptables. Cette directive entraîne l'apparition de contrôles dans les élevages. Au cours des années, des propositions de loi et de projet ont fait leur apparition en même temps que les connaissances sur le sujet s'amélioraient. Le développement des réseaux sociaux a permis de faciliter les contacts et la communication entre les personnes. L'expression des lanceurs d'alertes est d'autant plus facilitée. Ainsi les associations de protection animale ont pu dénoncer les conditions de vie des animaux dans les élevages. Cela a permis une prise de conscience d'un grand nombre de consommateurs, avec un nombre croissant de Français qui se sentent concernés par la question de bien-être animal (Boudes et Delanoue, 2014 ; Delanoue et Roguet, 2015 ; Roguet, 2014). De plus, 51 % des consommateurs souhaitent continuer à manger de la viande mais voir les pratiques évoluer par rapport aux traitements des animaux, et 24 % déclarent vouloir manger de la viande ne venant pas d'élevage intensif mais issue d'animaux ayant accès à des parcours extérieurs (Roguet, 2018). En plus des proportions citées il faut ajouter 2 % de la population qui ne souhaitent plus consommer de produits animaux mais qui se sentent quand même concernés par la question du bien-être animal (Roguet, 2018).

Avant de détailler plus, il peut être intéressant de définir la notion de bien-être animal. D'après l'ANSES le bien-être d'un animal est « l'état mental et physique positif lié à la satisfaction de ses besoins physiologiques et comportementaux, ainsi que de ses attentes. Cet État varie en fonction de la perception de la situation par l'animal » (ANSES, 2018). Ainsi pour évaluer le bien-être animal, on peut s'appuyer sur le respect des cinq libertés qui sont : la possibilité d'exprimer un comportement naturel, l'absence de douleur ou de maladie, l'absence de faim et de soif, l'absence de stress et de peur, et l'absence d'inconfort (Delanoue et Roguet, 2015). Parmi ces libertés, le public se sent concerné surtout par les trois suivantes : l'absence d'inconfort, l'expression de comportements normaux et l'absence de douleur (Boudes et Delanoue, 2014 ; Delanoue et Roguet, 2015).

Ce constat oblige à réfléchir à l'élevage de demain : pour l'institut du porc (IFIP), cela passera par des bâtiments avec des zones de vies différenciées, des accès extérieurs, des surfaces plus grandes par animal, des mises à disposition de matériaux manipulables, et des bâtiments avec un bon éclairage naturel (IFIP, 2019). L'accès à l'extérieur pour les animaux est une attente à respecter pour 60 % des consommateurs. Dans ce cadre, les élevages dits « alternatifs » sont de plus en plus courants. Ils sont définis comme tout élevage différent du conventionnel, c'est-à-dire avec des porcs qui sortent et/ou élevés sur différentes litières (pas de caillebotis). Cependant dans ces systèmes il est compliqué de contrôler la prise de nourriture, l'environnement, la quantité d'eau consommée, la température et la présence des prédateurs (Delsart *et al.*, 2020). De plus les difficultés de ces systèmes alternatifs sont souvent financières. En effet cela nécessite de réussir à modifier les bâtiments, enlever les

caillebotis, donc un coût de bâtiment élevé. De plus l'indice de consommation peut être augmenté dans ce type de système. Or, l'augmentation du coût de production liée à ces techniques d'élevages peut ne pas être compensée par le prix de vente du produit.

Outre l'accès à l'extérieur, l'attente du public concerne également la gestion de la douleur (Boudes et Delanoue, 2014 ; Roguet, 2018). Cela inclut notamment la castration des porcelets mâles, devenue interdite sans analgésie et anesthésie depuis le 31 décembre 2021. Cette nouveauté s'inscrit dans la loi Egalim 2, impliquant une formation des éleveurs sur l'utilisation d'analgésique et d'anesthésique pour la castration. Cette loi prévoit également de négocier les prix pour amortir le surcoût de la castration par rapport à l'élevage de mâles entiers (temps de travail et surcoût lié à l'indice de consommation supérieur de 2 points par rapport au mâle non castré) (Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, 2021b).

Il existe des alternatives à la castration à vif dont :

- La production de porcs non castrés mais le goût de la viande peut être affecté,
- L'immunocastration (injection d'un analogue de GnRH)
- La castration sous anesthésie locale (Lejas, 2021).

Cette démarcation devient importante d'autant plus que les consommateurs regardent les signes de labélisation (IFIP, 2021a). Or, un des labels les plus présents dans l'élevage de porcs est le Label Rouge (LR). C'est le seul label qui a une qualité reconnue par les consommateurs comme différente au goût. Au-delà de se démarquer sur la qualité gustative, le LR s'intéresse également à la qualité de vie des animaux.

B. Le Label Rouge, un compromis entre le bien-être animal et l'élevage conventionnel

Parmi les promesses faites par le Label Rouge, il y a un meilleur confort assuré par la diminution de la densité d'élevage avec une augmentation de surface par animal (120 % de la surface d'un élevage conventionnel), ainsi qu'un âge d'abattage de 182 jours minimum pour éviter un engraissement trop rapide.

De plus, pour éviter les sources de stress, le temps de transport vers l'abattoir, le temps d'attente avant abattage, et les règles de manipulation sont très encadrés.

L'alimentation est aussi soumise à des contraintes avec une liste d'ingrédients autorisés comme des céréales, des graines ou fruits oléagineux, des graines de légumineuses, des tubercules, des racines, des minéraux et leurs produits dérivés respectifs...

Les conditions sont encore plus strictes pour obtenir l'appellation Label Rouge Fermier. En effet, les porcs en engraissement ou de plus de 17 semaines d'âge au plus tard, peuvent avoir accès à des courettes, un parcours extérieur ou être élevés en plein air, avec des surfaces par animal très nettement supérieures à la norme (83 m² dont 0,6 m² de cabane par animal en plein air et 2,60 m²/animal en bâtiment avec courette). Le sol doit être couvert soit par de l'herbe ou par une litière paillée renouvelée régulièrement. L'identification des animaux ayant reçu un traitement antibiotique par voie injectable dans les cinq dernières semaines de vie est obligatoire. Ils seront retirés de la labélisation.

Finalement ce label permet de limiter les stress pour les animaux et dans une certaine mesure augmente la possibilité pour les animaux d'avoir des comportements normaux (Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, 2020, 2017c ; PMAF, 2024).

Bilan sur le mode de production « Label Rouge » en élevage de porcs

- Label Rouge :
 - 120 % de la surface recommandée par porc en élevage conventionnel,
 - Âge d'abattage : 182 jours minimums
 - Moins de stress par diminution du transport, des manipulations et du temps d'attente à l'abattoir
- Label Rouge fermier en bâtiment avec courette ou en parcours.
 - Même réglementation que le Label Rouge traditionnel
 - Au sol : paille ou herbe, litière renouvelée régulièrement.
 - Porc : plein air : 83 m² dont 0,6 m² de cabane par animal ; bâtiment avec courette : 2,60 m²/porc
 - Sortie de la filière LR fermier pour les animaux traités avec des antibiotiques injectables au cours des cinq dernières semaines de vie

5. Devenir éleveur de porc, une décision professionnelle et un sacrifice personnel

A. Installation et évolution

Le nombre d'élevages de porcs diminue depuis quelques années. Entre 2010 et 2017 ce nombre a chuté de 30 % en France (Depoudent *et al.*, 2021). Cela a pour conséquence de concentrer les zones de productions. Pendant ces mêmes sept ans la quantité de viande produite n'a diminué que de 11 % (Depoudent *et al.*, 2021). Parmi les exploitants restants, la majorité sont à dix ou quinze ans de la retraite. Par exemple en Bretagne, 53 % des éleveurs sont âgés de 62 ans ou plus (Le Bars, 2021). Pour la plupart, ils ont repris à leur début la ferme familiale. Toutefois la Bretagne reste une région attractive et les accès à l'installation hors reprise familiale ou pour des personnes non issues du milieu agricole, se développent (Depoudent *et al.*, 2021). Cependant cela ne suffit pas à combler le manque de nouveaux entrepreneurs.

Cette pénurie s'explique par les nombreuses responsabilités que doivent endosser les exploitants. Celles-ci s'étendent des compétences techniques, aux compétences sociales pour gérer les employés, travailler avec ses pairs... mais aussi à celle de la gestion d'entreprise et la comptabilité (Depoudent *et al.*, 2021). Finalement les exploitants doivent jongler entre leur rôle d'éleveur et celui de gérant d'entreprise. L'application de toutes ces missions demande un temps non négligeable. C'est pourquoi une grande majorité des éleveurs font appel à des salariés, un choix qui peut devenir risqué si la personne embauchée

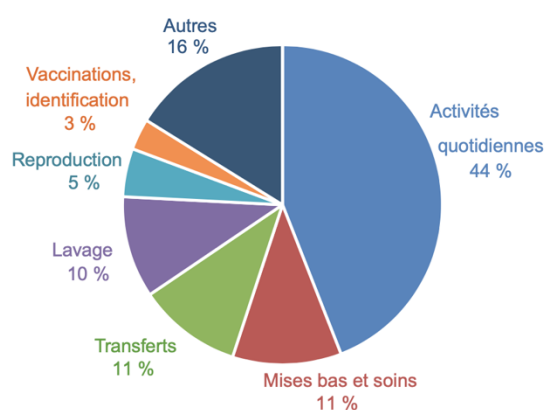
n'est pas suffisamment qualifiée. En effet certains éleveurs rapportent que si l'employé ne permet pas de garder une productivité élevée, alors le rapport entre le bénéfice et le coût de l'embauche n'est plus rentable. De plus la main d'œuvre est difficile à trouver, du fait d'un manque de personnes qualifiées et/ou motivées notamment à cause de la pénibilité et des horaires impactant la vie personnelle (Depouvent *et al.*, 2021 ; Tricard *et al.*, 2015).

B. Horaires et vie personnelle

Afin de s'épanouir, la majorité des exploitants souhaite pratiquer des loisirs à côté de leur travail. C'est une façon de se détendre et sortir la tête du travail. Pour d'autres c'est aussi une façon de contrer l'isolement auquel ils font face (Deffontaines, 2014). En effet, avec la gestion des élevages et l'élevage intensif, nombreux éleveurs rapportent un sentiment d'isolement sur leur exploitation (Nicourt, 2011). Ce sentiment est exacerbé par le célibat ou l'éloignement familial (Deffontaines, 2014). Les raisons citées au-dessus justifient la nécessité de dégager du temps dans la semaine.

L'organisation du travail est une question clé pour avoir des horaires raisonnables. Celle-ci passe par la séparation des tâches lorsqu'il y a des employés sur site. La Figure 7 représente la proportion de temps pris par chaque tâche. C'est en majorité les activités quotidiennes (soins journaliers apportés aux animaux, surveillance) qui prennent le plus de temps. Par conséquent, optimiser le temps pris sur ces tâches permet de libérer du temps.

Figure 7 : Répartition du temps de travail en élevage porcin entre les différentes tâches (Tricard *et al.*, 2015).



Finalement une mauvaise gestion de l'emploi du temps peut entraîner une surcharge de travail pour l'éleveur et avoir des conséquences sur sa vie personnelle. `

Par ailleurs le volume horaire des exploitants, tous types de production porcine confondus, varie de quelques heures à plus de soixante heures par semaine ; 25 % sont à plus de 45 h par semaine. Quant aux salariés, 76 % travaillent entre 26 h et 45 h par semaine. Il est estimé que pour des horaires hebdomadaires dépassant les 48 h, la gestion des imprévus devient compliquée voire compromise (Tricard *et al.*, 2015).

En outre, les week-ends viennent s'ajouter aux semaines. D'après Tricard *et al.* (2015), 21 % des exploitants travaillent un week-end sur deux et 37 % tous les week-ends. De plus 22 % des exploitants avouent ne pas prendre de congés et 52 % arrivent à ne prendre qu'entre deux

et cinq semaines de congés au maximum par an (Tricard *et al.*, 2015). Rappelons que le nombre de congés payés annuels pour un salarié est de cinq semaines.

Ce travail acharné est rémunéré en fonction de l'évolution du marché. En effet les revenus sont très fluctuants au cours de l'année et entre les années. Par exemple une baisse de revenus de 60 % a été observée entre 2017 et 2018. En 2017, d'après les chiffres du ministre de l'agriculture, 43 % des exploitations avaient un revenu net avant impôt de 25 000€, la moyenne nationale par exploitation étant autour de 50 000 € (Depoudent *et al.*, 2021).

Comme leur vie personnelle, la santé des éleveurs est elle aussi impactée par leur rythme de travail.

C. La santé et le travail.

Le nombre de maladies professionnelles déclarées est plus nombreux pour les éleveurs de porcs par rapport à la moyenne nationale pour l'ensemble des métiers (Depoudent *et al.*, 2021).

Les éleveurs et salariés sont touchés par des maladies musculosquelettiques, notamment dues à la répétition des gestes techniques et les fortes charges. Les articulations les plus couramment atteintes en élevage sont celles du dos et celle des bras (épaules aux mains). Les femmes seraient aussi plus atteintes par ces problèmes (Deffontaines, 2014).

De nombreux problèmes respiratoires sont également rapportés bien qu'il soit compliqué d'émettre un lien de causalité entre l'élevage et leur existence. Ils seraient causés par les poussières et les différentes endotoxines. L'ammoniac peut aussi en être responsable mais le seuil toxique est rarement dépassé (dans le cas où il l'est, alors les salariés doivent avoir des masques à disposition) (Basinas *et al.*, 2015).

La surdité est aussi souvent observée chez les éleveurs de porcs (Depoudent *et al.*, 2021).

Pour finir, des affections mentales sont couramment décrites. Cette détresse psychique peut aller d'une simple lassitude dans son travail, à un manque de motivation, et à une dépression pouvant aller jusqu'au suicide. En 2016, 529 suicides d'agriculteurs ont été relevés par la Mutualité Sociale Agricole (MSA) parmi les 1,6 millions d'assurés du régime agricole. Le risque de suicide des assurés MSA est supérieur de 43,2 % de celui des autres régimes d'assurance pour la tranche d'âge 15 à 65 ans (Monier, 2021). Comment en est-on arrivé là ?

D'après une enquête réalisée par Nicolas Deffontaine (2014), les raisons sont de plusieurs ordres. D'abord par la charge mentale impliquée par le métier d'éleveur, et les nombreuses responsabilités que cela impose. En effet comme vu précédemment les exploitants doivent gérer une entreprise et en plus gérer leurs animaux, sans compter la gestion de la vie personnelle. De plus, cette gestion d'entreprise implique parfois de s'éloigner du monde des animaux et donc de ne plus réaliser le travail qu'ils aiment. Sans compter la difficulté de certains gestes à effectuer comme l'euthanasie des animaux, et parfois la difficulté de privilégier la productivité par rapport au respect du bien-être animal, et les difficultés financières conjoncturelles ou structurelles : il y a une quasi obligation de réussir pour faire face aux investissements.

D'autres causes sont liées aux pressions que les éleveurs peuvent recevoir. Ces dernières peuvent avoir pour origine l'éleveur lui-même. Ces pressions internes sont décrites dans des

cas d'élevages familiaux et la peur de pas réussir à le sauver. Certaines sont aussi liées à la pénibilité physique du travail, qui est un sujet assez tabou. Des éleveurs ne sentent pas légitimes de se plaindre de la pénibilité physique puisque contrairement à leurs prédécesseurs, ils ont accès à l'automatisation pour effectuer des tâches physiques. La pénibilité sociale peut aussi apporter une source de pression ; en effet de nombreux éleveurs rapportent la nécessité d'entretenir de bons rapports avec le voisinage, ancien ou nouveau. Ce qui est jugé plutôt compliqué.

La pression peut aussi être exercée par la famille lorsque l'élevage empiète trop sur la vie personnelle. Elle est aussi apportée par la demande sociétale, qu'un éleveur décrira de cette façon lors de l'enquête faite par Nicolas Deffontaine « *Franchement, moi, je pense, que c'est trop, trop de charges à supporter pour une seule personne. C'est mon idée [...] C'est la société d'aujourd'hui. On fait que s'adapter mais ça finit qu'on y arrive plus, on essaie de toujours être à la pointe de ce qu'il faut faire, et ça suffit plus à force* » (Deffontaines, 2014). Sans compter l'image dégradée que projette la société sur le milieu agricole, « *on est trop montré du doigt comme les pollueurs, comme les gens qui rasent les haies, comme les gens qui n'entretiennent pas le territoire* » (Deffontaines, 2014).

De plus, suite à l'arrivée des néo-ruraux, la population d'agriculteurs devient minoritaire en ruralité, cela augmente leur isolement. En outre les exigences et rythme de vie se conforment à cette nouvelle population, en décalage avec les rythmes et les horaires des éleveurs ou des salariés agricoles.

Bilan sur la situation professionnelle des éleveurs de porcs

- Population d'éleveurs vieillissante avec un manque de renouvellement.
- Nécessité de compétences plurielles de management, de chef d'entreprise et d'éleveur
- Horaires de travail variables
- Travail le week-end fréquent
- Prise de congés entre deux à cinq semaines par an en général.
- Maladies professionnelles plus fréquentes dans ce métier
- Détresses psychologiques fréquentes liées aux nombreuses responsabilités, à la gestion de la vie personnelle et professionnelle, et la gestion financière.

Deuxième partie : étude expérimentale

1. Introduction

Au fil des ans, les demandes de la société concernant les pratiques d'élevage évoluent. Le contexte historique a toujours eu une influence sur ces demandes. Par exemple après la seconde guerre mondiale, la nécessité de produire plus a donné lieu à l'apparition d'élevages dits intensifs et du hors sol. Ensuite, la volonté de revenir en arrière pour une agriculture plus raisonnée a vu le jour, dans laquelle s'inscrit la nécessité de respecter l'environnement. Après des crises sanitaires comme celle de la vache folle ou dans le contexte d'antibiorésistance a émergé le concept « *one health* », ayant pour but de préserver la santé des animaux et de la population. Enfin, ces dernières années, le concept du bien-être animal a pris une place prépondérante.

Les éleveurs ont dû et doivent s'adapter à ces nouvelles tendances, ce qui implique de faire évoluer certaines pratiques et techniques d'élevage. Ainsi, certains ont opté pour le passage à des nouveaux modes de productions comme l'agriculture biologique, le Label Rouge, les chartes sans antibiotiques. Or ces nouvelles pratiques demandent de l'apprentissage, du temps et de l'argent pour des professionnels ayant un accès limité à ces ressources.

L'objectif de cette thèse est d'évaluer l'impact que peut avoir l'adaptation aux demandes sociétales sur la qualité de vie des éleveurs, de déterminer si ces changements apportent véritablement une plus-value à l'éleveur. L'objectif est également de définir la nature de cette plus-value ou des inconvénients induits (humains, financiers, techniques, pour le bien-être animal) et dans quel contexte ont été effectués ces changements (sous pression, volonté propre de l'éleveur). Le sujet de la santé personnelle des éleveurs sera aussi abordé, ainsi que la façon dont la vision que la société actuelle porte sur l'élevage les affectent.

2. Matériels et méthodes

A. Recrutement des élevages

L'enquête a été menée en Bretagne. Les critères de recrutement étaient les suivants : élevage de porcs engraisseur ou naisseur-engraisseur, possédant un ou plusieurs types d'ateliers. L'objectif était d'atteindre le principe de saturation, qui définit le nombre d'entretiens à réaliser en recherche qualitative : lors des nouveaux entretiens, il ne se dégage aucune nouvelle information, ce qui définit le nombre d'entretiens. Ainsi, trente élevages ont été sélectionnés. Parmi ces élevages, neuf étaient sous un mode de production Label Rouge (LR), dix en conventionnel, quatre avec une charte sans antibiotiques dès zéro jour de vie, et sept élevages en agriculture biologique.

Dans l'étude, les élevages sous chartes sans antibiotique à partir de 42 jours d'âge ont été considérés comme conventionnels. De plus, seuls les élevages possédant le label « LR » sur les porcs charcutiers ont été considérés comme des élevages « LR ».

La répartition des élevages est présentée dans le Tableau 1.

Tableau 1: Types et nombres d'élevages choisis pour l'étude.

Modèle conventionnel	10
Modèle conventionnel, charte sans antibiotique 0 jour	4
Modèle Label Rouge	9
Modèle agriculture biologique	7

La liste des élevages a été établie parmi les clients des cabinets vétérinaires du Réseau Cristal, du Chêne vert, de Hyovet, de Breizhpig, et de connaissances personnelles. Un mail a été envoyé aux différents vétérinaires de ces structures, qui par la suite ont donné des contacts d'élevages pouvant être inclus. Chaque éleveur a ensuite été joint par téléphone afin de présenter le questionnaire et le but de cette thèse. Lors de cette prise de contact, les éleveurs donnaient leur accord pour répondre et il était alors décidé d'une date ou d'une relance à une certaine date. D'autres éleveurs ont été contactés par mail mais aucun n'a répondu. Parmi les éleveurs contactés par téléphone, il n'y a eu aucun refus, hormis une personne par manque de temps. Les questionnaires pouvaient se faire soit à la ferme, soit au téléphone. Cette modalité dépendait de la distance à parcourir mais aussi du temps des éleveurs. Chaque interview était enregistrée de façon confidentielle afin de faciliter l'étude des résultats.

B. Mise en place d'un questionnaire

Pour les entretiens, deux questionnaires semi-directifs ont été construits : le premier à destination des élevages « conventionnels » et le second à destination des élevages avec un mode de production agriculture biologique, Label Rouge, ou charte d'utilisation sans antibiotique (ANNEXE 1). Le questionnaire comprenait différentes parties, dans l'ordre suivant :

- Les généralités sur l'histoire de l'élevage et le fonctionnement de l'élevage
- Le rapport des éleveurs à la question de l'écologie
- Le rapport des éleveurs à la question du bien-être animal
- Les aspects sanitaires de l'élevage
- L'équilibre travail et vie personnelle.

Des questions ont été ajoutées pour les élevages avec des modes de productions autres que « conventionnel ». Elles portaient essentiellement sur les changements apportés par les éleveurs et les bénéfices que cela a pu apporter.

La partie sur l'équilibre entre le travail et la vie personnelle contenait des questions plus personnelles. Par conséquent, ces questions étaient posées en dernier afin d'être plus à l'aise avec l'éleveur et que les réponses soient les plus franches possible. La totalité de l'entretien durait environ 30 minutes.

Les questionnaires ont été testés deux fois : durant l'été 2023 chez un de mes voisins en face à face et en décembre 2023 au téléphone avec un contact obtenu par des connaissances

personnelles. À la suite de ces tests, deux questions ont été fusionnées avec une autre et une a été reformulée. Le questionnaire testé en décembre 2023, a été utilisé dans les résultats.

C. Réalisation des entretiens

Les entretiens ont été réalisés soit en face à face, soit au téléphone. Dans tous les cas, le consentement de l'éleveur a été demandé pour enregistrer les réponses. Ces enregistrements ont servi lors de la retranscription des réponses et sont confidentiels. Deux éleveurs n'ont pas été enregistrés.

Les entretiens avaient avant tout pour but de créer une discussion autour des sujets à aborder. C'est pourquoi les questionnaires n'ont pas forcément été suivis dans l'ordre mais une grille élaborée en amont a permis de s'assurer que tous les points étaient abordés au fur et à mesure de la discussion. Cela a permis de rendre l'échange le plus fluide et naturel possible. Lorsque des sujets non présents dans les questionnaires étaient abordés, ils étaient notés afin d'apporter parfois une ouverture ou une critique qui n'avaient pas été pensées lors de la réalisation des questionnaires.

Au final, 30 éleveurs ont été interrogés. Parmi eux, 23 interviews ont été effectuées à la ferme dans les départements des Côtes d'Armor, d'Île et Vilaine, et du Morbihan. Les sept autres ont eu lieu au téléphone.

D. Analyses des données

Les données enregistrées lors des entretiens ont été retranscrites à l'écrit. Ces données ont ensuite été mises dans un tableur Excel. Les résultats ont ensuite été anonymisés.

L'analyse a consisté en l'identification de mots clés ou mots de mêmes sémantiques. Cette analyse a permis de mettre en évidence des idées dans les populations d'élevages puis de comparer les différentes populations en fonction de leur typologie.

Pour respecter l'anonymat, tous les éleveurs sont cités par la suite sous des noms codés tels que :

- Pour les éleveurs « conventionnels » : la lettre « C » suivi d'un numéro de 1 à 10. Ex : C2 sera le deuxième éleveur « conventionnel ».
- Pour les éleveurs « sans antibiotiques » : préfixe « SAB » suivi d'un numéro de 1 à 4. Ex : SAB4 sera le quatrième éleveur sous la charte « sans antibiotiques ».
- Pour les éleveurs « Label Rouge » : préfixe « LR » suivi d'un numéro de 1 à 9. Ex : LR1 sera le premier éleveur sous la charte « Label Rouge ».
- Pour les éleveurs « agriculture biologique » : suffixe « AB » suivi d'un numéro de 1 à 7. Ex : AB5 sera le cinquième éleveur sous la charte « agriculture biologique ».

3. Résultats

A. Histoire et perspectives de l'élevage

Groupe « Conventionnel » : dix éleveurs

Les éleveurs interrogés ont commencé leur activité entre 1984 et 2012. Un éleveur allait bientôt être le gérant de son exploitation. Ils ont tous étudié dans des filières agricoles (Brevet

d'études professionnels (BEP), brevet de technicien supérieur (BTS) et licence). Neuf des dix éleveurs ont repris ou rejoint une ferme familiale. Un éleveur a d'abord acheté à un tiers puis a aussi repris une ferme familiale. Les évolutions depuis la reprise étaient surtout dues à des rénovations, la construction ou l'agrandissement des bâtiments. Quatre éleveurs ont évoqué des difficultés : une financière et trois sociétales et administratives nécessitant la mise en place de dossiers validés par la préfecture. Les prochains projets évoqués étaient la mise en place de systèmes pour améliorer l'autonomie énergétique, l'agrandissement ou l'arrêt de l'élevage avec parfois la recherche d'un successeur.

Groupe « Conventuel – Sans antibiotiques 0j » : quatre éleveurs

Les éleveurs ont commencé leur activité entre 1987 et 2018. Ils ont tous suivi des parcours scolaires dirigés vers la filière agricole. Trois éleveurs sur les quatre ont repris ou rejoint une ferme familiale. Dans les quatre réponses, les améliorations apportées étaient liées à l'agrandissement des bâtiments, et le rachat de terres. Les difficultés rencontrées étaient surtout d'origine financière avec des années de mauvaises conjonctures ou des demandes de preuve de la part des banques. Les raisons de labélisation étaient la recherche de satisfaction et l'agréabilité du travail. Deux éleveurs sur les quatre n'avaient pas de projets, tandis qu'un autre attendait de connaître l'évolution des prochaines normes pour améliorer ses maternités.

Groupe « Label Rouge » : neuf éleveurs

Les éleveurs ont commencé leur activité entre 1988 et 2010. Huit éleveurs possédaient un BTS. Un éleveur a construit l'intégralité de son exploitation et huit autres ont rejoint ou repris une exploitation familiale. Depuis le début de la création, les exploitations ont évolué par la rénovation ou l'agrandissement des bâtiments. Les difficultés auxquelles les éleveurs ont dû faire face sont pour deux, administratives ; pour un, financières et pour deux autres dues à leur santé. Les raisons du passage en production Label Rouge étaient dominées par trois idées clés :

- Cité cinq fois : la qualité de la viande,
- Cité cinq fois : des raisons économiques
- Cité trois fois : pour acquérir de l'autonomie.

Les différents projets évoqués étaient : trouver de la main d'œuvre (y compris des repreneurs) pour quatre éleveurs, automatiser l'élevage pour deux éleveurs et pour un autre s'équiper d'une fabrication d'aliments à la ferme. Un autre pensait aussi à la mise en place d'énergies renouvelables.

Groupe « Agriculture biologique » : sept éleveurs

Les éleveurs se sont installés entre 1999 et 2021. Cinq ont fait des études agricoles et deux se sont redirigés vers l'agriculture. Six éleveurs ont acheté des terres à un tiers pour y construire leur projet. Un éleveur a repris l'exploitation de ses parents. Les évolutions sont passés pour cinq d'entre eux par la construction de bâtiments, pour un par le rachat de terres, un autre par la mise en place d'une fabrication d'aliment à la ferme, et un autre par l'achat d'équipements. Les difficultés abordées par deux éleveurs étaient financières et les conseils sur les bâtiments parfois vite dépassés par des nouvelles normes. Les mots clés pour expliquer la motivation du passage en AB étaient l'environnement dans trois réponses, le bien-être animal dans trois réponses mais aussi, dans deux réponses, la qualité, les convictions personnelles puis dans une réponse la santé. Trois éleveurs n'avaient pas de projet avec pour

cause la conjoncture compliquée de la filière AB. Parmi eux, l'éleveur AB1 expliquait que son seul projet était de « *survivre* ». Pour les autres éleveurs les projets étaient de construire des bâtiments (deux éleveurs), se diversifier ou encore acheter des terres.

Comparaison des réponses en fonction des typologies d'élevages

Les élevages « AB » avaient tendance à être plus récents. Ces éleveurs ont eu tendance à acheter une exploitation ou des terrains à un tiers, contrairement aux élevages « conventionnels », « sans antibiotiques » et « LR » qui s'étaient installés dans un cadre familial. Quelle que soit la typologie des élevages, leur évolution était passée par l'agrandissement de bâtiments et la rénovation. Les difficultés qui ont pu être rencontrées pour évoluer étaient financières ou pour les élevages « conventionnels » ou « LR » administratives ou sociétales.

Les changements de mode de production ont été motivés d'une part pour les éleveurs « AB » et « LR » par la recherche d'un produit de qualité et d'autre part pour les éleveurs « LR » par le côté économique et l'acquisition d'autonomie. Quant aux éleveurs « AB » ces changements ont été motivés par des raisons environnementales et par des convictions personnelles. La motivation pour les éleveurs « sans antibiotiques » passait plus par la recherche d'une plus grande satisfaction de leur travail pour le rendre plus agréable.

Les projets étaient différents pour chaque typologie. Les éleveurs « conventionnels » cherchaient à mettre en place des énergies renouvelables, les éleveurs « LR » de la main d'œuvre afin de pallier la pénurie. Les éleveurs « sans antibiotiques » n'avaient pas de projet dans l'attente de nouvelles normes, alors que les éleveurs « AB » n'en avaient pas à cause de la mauvaise conjoncture.

Ces résultats sont synthétisés dans le Tableau 2

Tableau 2 : Synthèse des réponses relatives à l'histoire et perspectives de l'élevage.

Éleveurs	Conventionnel 10 éleveurs	Sans antibiotiques 4 éleveurs	LR 9 éleveurs	AB 7 éleveurs
Début d'activité d'éleveur				
	1984 - 2012	1987 - 2018	1988 - 2010	1999 - 2021
Acquisition de l'élevage				
Familiale	9	4	8	1
Achat à un tiers	1	0	1	6
Évolution depuis la création de l'élevage				
Mots clés	Bâtiments	Bâtiments	Bâtiments	Bâtiments
Difficultés à l'évolution				
Mots clés	Financières	Financières	Financières	Financières
	Sociétales et administratives	Sociétales et administratives	Sociétales et administratives	Sociétales et administratives
Motivations au changement de production				
Mots clés			Qualité de la viande	Qualité de la viande
		Travail plus satisfaisant et plus agréable	Économique Autonomie	Environnementale Bien-être animal
Projet				
Mots clés	Énergie renouvelable	Aucun	Trouver de la main d'œuvre	Bloqué par la conjoncture

B. Fonctionnement de l'élevage

Groupe « Conventionnel » : dix éleveurs

Parmi les éleveurs interrogés, un seul sur les dix travaillait seul, les autres possédant au moins un salarié ou un associé. En moyenne, ils étaient entre trois et quatre personnes à travailler sur une exploitation. Les activités présentes étaient rarement celle de l'élevage seul (un cas), les autres activités citées étant : les cultures, l'élevage de volailles, de vaches laitières, de vaches allaitantes ou encore de chevaux de trait. Dans l'échantillon, il y avait deux engraisseurs et huit naisseurs-engraisseurs. Le nombre de truies présentes était entre 100 et 700 truies, avec généralement cinq bandes avec un sevrage à 21 jours. Sept des éleveurs

travaillaient sur un site unique, un sur deux sites et deux sur trois sites. Les éleveurs adhéraient à des cahiers de charges comme le sans antibiotiques 42 jours (deux cas), ceux des distributeurs (cinq cas) comme Herta, Henaff, ... ou encore aux LR truies de réformes ou cochons (deux cas).

Groupe « Conventionnel – Sans antibiotiques 0j » : quatre éleveurs

Toutes les exploitations avaient au moins un salarié ou associé. En moyenne, il y avait entre deux et trois personnes travaillant sur l'exploitation. Les activités sur les exploitations de ce groupe étaient la présence de porcs et de cultures. Ils étaient tous naisseurs-engraisseurs possédant entre 161 à 250 truies. Les bandes étaient aux nombres de sept (2 élevages), cinq et quatre. Pour trois élevages le sevrage se faisait à 28 jours. Les exploitations avaient toutes un seul site pour la production porcine. Les cahiers des charges qui venaient s'ajouter aux « sans antibiotiques », étaient d'une part le cahier des charges liée aux coopératives bonifiant les actions favorables pour l'environnement et le bien-être animal et d'autre part le cahier des charges responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

Le cahier des charges avait nécessité des adaptations, notamment par la redéfinition des protocoles sanitaires et l'application de ses révisions afin d'assurer une hygiène plus stricte.

Groupe « Label Rouge » : neuf éleveurs

Un seul éleveur sur les neuf travaillait seul et prenait occasionnellement des salariés. Les huit autres éleveurs avaient au moins un salarié ou un associé. Finalement, sur les exploitations, il y avait entre deux et trois personnes à travailler. Trois éleveurs proposaient des ventes directes à la ferme. Outre cette activité, peu d'éleveurs ne faisaient que de l'élevage porcin. En effet la plupart faisaient aussi de l'élevage de vaches laitières et de la culture mais aussi l'élevage de vaches allaitantes. Un éleveur possédait une boucherie et un restaurant de produits fermiers. Sept éleveurs étaient naisseurs-engraisseurs et les deux autres étaient des engraisseurs. Les cheptels étaient composés de 100 à 400 truies, six éleveurs travaillaient avec sept bandes, avec sevrage à 28 jours. Quatre avait un site unique, deux travaillaient sur deux sites, un en possédait trois, puis un autre en avait quatre. Parmi les neuf éleveurs, deux étaient sous le Label Rouge fermier. Quatre éleveurs étaient aussi intégrés dans une charte qualité sans antibiotiques 42 jours, un seul conduisait ses autres activités en agriculture biologique. Lors de la transition au Label Rouge, peu ont rencontré des difficultés car ils travaillaient dans des conditions similaires à celle du label avant de l'avoir. Cependant, les deux éleveurs « Label Rouge fermiers » ont trouvé que les problématiques étaient différentes : gestion de l'humidité des cases, du stockage de la paille, de la technique ainsi qu'une gestion sanitaire plus stricte.

Groupe « Agriculture biologique » : sept éleveurs

Les éleveurs travaillaient au moins avec un salarié ou un associé. En moyenne il y avait deux à trois personnes travaillant sur l'exploitation. Les activités étaient diversifiées avec souvent des cultures très variées à destination de l'alimentation humaine mais aussi des vaches laitières, des petits troupeaux de vaches allaitantes, une ferme pédagogique, des poules et de la vente directe dans cinq cas. Les élevages étaient tous des naisseurs engraisseurs avec des tailles allant de 12 à 200 truies. Le nombre de bandes variait de trois à huit. Deux éleveurs sur les sept travaillaient avec trois bandes, deux autres avec quatre bandes, deux avec huit

bandes et le dernier avec sept bandes. Le sevrage était dans tous les cas de 42 jours. Cinq éleveurs ne travaillaient que sur un site et deux sur deux sites. Le passage à l'élevage sous la charte AB, d'après deux éleveurs, a changé leur façon de travailler avec une approche des cultures différente. Deux éleveurs allaient plus loin que les contraintes demandées par la charte qualité. D'après l'éleveur AB7, cela demandait surtout des adaptations comme *« travailler le fumier à la place des caillebotis, être encore plus observateur, être très animalier. [...] Le lavage est plus chronophage (1 à 2 journées mais que 1 à 2 fois par mois). La gestion du fumier est mécanisée donc pas forcément plus embêtante. »*.

Comparaison des réponses en fonction des typologies d'élevages

Quel que soit le type d'élevage, les éleveurs travaillaient en majorité avec au moins un associé ou un salarié. Pour les élevages « sans antibiotiques », « LR » et « AB », il y avait en moyenne deux à trois personnes sur l'exploitation. Alors que pour les élevages « conventionnels » le nombre était de trois à quatre.

Les élevages « sans antibiotiques », « LR » et « conventionnels » avaient un nombre de truies relativement similaire, contrairement aux élevages « AB » qui avaient de plus petits effectifs. De plus l'âge du sevrage était à 21 jours pour les « conventionnels », à 28 jours pour les « sans antibiotiques », « LR » et pour les « AB » à 42 jours. Les élevages avaient une tendance à être sur les mêmes sites.

Des modifications sur la façon de travailler en lien avec le changement de production n'ont pas été évoquées par l'ensemble des éleveurs travaillant sous charte qualité. Effectivement, pour les « labels rouges » il n'y en avait pas eu, pour les élevages « sans antibiotiques » cela avait principalement concerné la révision des protocoles sanitaires, et pour les élevages « AB » ces modifications avaient concerné l'approche différente des cultures. À noter que parmi les élevages AB, certains ont souhaité être mieux-disant que la charte dans la conduite de leurs animaux.

Ces résultats sont rassemblés dans le Tableau 3.

Tableau 3 : Synthèse des réponses relatives aux fonctionnements de l'élevage.

Éleveurs	Conventionnel 10 éleveurs	Sans antibiotiques 4 éleveurs	LR 9 éleveurs	AB 7 éleveurs
Nombre de personnes travaillant sur l'exploitation				
	3-4	2-3	2-3	2-3
Effectif truies				
	100 - 700	161 - 250	100 - 400	12 - 200
Âge au sevrage (nombre de bandes)				
	21 jours (5 - 7- 20 bandes)	28 jours (7 bandes)	28 jours (7 bandes)	42 jours (3 - 4- 8 bandes)
Modification des méthodes de travail en lien avec la transition vers des chartes qualités				
Mots clés		Protocole sanitaire		Nouvelles approches des cultures Faire plus que le cahier des charges

C. L'élevage et la demande sociétale

Groupe « Conventionnel » : dix éleveurs

L'avis des éleveurs sur l'image que les consommateurs pussent avoir sur leur travail n'était pas tranché. En effet pour quatre d'entre eux elle était bonne et au contraire, pour six d'entre eux elle était plutôt mauvaise. Les idées clés qui sont ressorties sont présentées dans la Figure 8. L'idée principale était la méconnaissance de l'élevage (quatre réponses). Les éleveurs y remédiaient en faisant des visites de leurs exploitations lors de portes ouvertes ou de sorties pédagogiques. Les autres idées qui participaient à la mauvaise image étaient une image de pollueur, de « ferme usine » et celle d'un non-respect pour le bien-être animal.

Figure 8 : Nuage de mots clés obtenus dans les réponses à la question « D’après vous, quelle image a le consommateur-citoyen de votre travail ? » posée aux éleveurs conventionnels (n=10).



À la question « Est ce que cela vous affecte ? », huit de ces éleveurs sur les dix se disaient affectés par les critiques et cette mauvaise image, d’autant plus que les éleveurs dénonçaient des critiques faites sans réelle connaissance. L’éleveur C4 explique : *« Oui lorsque les personnes qui critiquent n’ont pas la connaissance du métier et ne savent pas de quoi elles parlent. Les médias ne transmettent pas toujours les bonnes informations (souvent infondées) et montrent les mauvaises images »*.

Ils étaient tous d’accord pour dire qu’un changement de mode de consommation s’était opéré. Les idées clés qui revenaient pour expliquer ce changement étaient, en premier lieu, le prix (évoqué à quatre reprises). L’éleveur C2 estimait qu’aujourd’hui *« 5 % de la population se tourne vers des produits labélisés AB ou locaux mais 90 % continue à acheter toujours moins cher »* ; ensuite, dans un second temps, une bonne qualité des produits (évoqué à trois reprises), ce qu’explique l’éleveur C10 : *« Parfois il y a une incohérence entre ce que les consommateurs veulent (de la qualité et du local) et le prix auxquels ils achètent le produit »*.

Les autres raisons évoquées pour expliquer les changements du mode de consommation étaient la présence de labels et la baisse de consommation de viande. Ces résultats sont présentés dans la Figure 9.

Figure 9 : Nuage de mots clés obtenus dans les réponses à la question « Comment le mode de consommation a changé ? » posée aux éleveurs conventionnels (n=10).



À la question « Pensez-vous y être adapté ? », par rapport au mode de consommation, cinq pensaient s’être adaptés, quatre autres ne pensaient pas l’être, et un autre n’avait pas d’avis. Ceux qui ont répondu favorablement le justifiait par la production d’une viande de qualité, comme l’explique l’éleveur C7 : *« le rendement est élevé ; le produit est gustativement bon et accessible »*. Au contraire, certains estimaient qu’ils n’ont pas besoin de s’adapter car ils

répondaient déjà à la demande : le prix du porc. L'éleveur C6 dit « *non mais je m'adapte au cours du porc* ».

Parmi ces éleveurs, deux étaient en désaccord : l'un pensant s'être adapté et l'autre non. Mais ils se rejoignent sur un point : ils répondaient tous deux aux besoins des coopératives qui suivent ceux des consommateurs.

Groupe « Conventionnel – Sans antibiotiques 0j » : quatre éleveurs

À la question qui porte sur l'image, tous pensaient que celle-ci était mauvaise. D'après trois éleveurs sur les quatre, ce serait dû à un problème de communication. Ils y remédiaient en faisant des visites de leur exploitation ou en donnant des explications sur leur travail.

À la question « Est ce que cela vous affecte ? », ils étaient plutôt mitigés (deux affectés et deux non affectés).

Quant à la question sur le changement de mode de consommation, ils étaient tous d'accord pour répondre qu'il y en avait un. Ils l'expliquaient par une diminution de la consommation de viande. Ils relevaient tous cependant un comportement des consommateurs en inadéquation avec leurs convictions. D'après l'éleveur SAB2, il y a « *beaucoup de bonnes intentions mais ils ne les appliquent pas dans leurs comportements* ».

Trois quarts de ces éleveurs pensaient s'être adaptés à la consommation, pouvant donc mieux répondre à la demande par cette production (sans antibiotique).

Groupe « Label Rouge » : neuf éleveurs

Pour les éleveurs " LR ", il n'y avait pas d'avis tranché par rapport à l'image du consommateur sur leur travail. Un éleveur ne s'est pas prononcé. Les mots clés obtenus dans les questionnaires sont représentés dans la Figure 10. Une idée revenait principalement dans la réponse à cette question, celle de la méconnaissance de l'élevage. Les autres idées clés qui ressortent étaient : pollueurs, la quantité de labels trop importante ou encore le manque de reconnaissance.

Figure 10: Nuage de mots clés obtenus dans les réponses à la question "D'après vous, quelle image a le consommateur-citoyen de votre travail ?" posée aux éleveurs « LR » (n=9).



Pollueur
Méconnaissance
Manque de reconnaissance
labels excessifs

À la question, « Est-ce que cela vous affecte » la réponse est oui (sept réponses). Les deux idées clés à cette question sont encore la méconnaissance et le manque de reconnaissance.

Tous les éleveurs étaient d'accord pour dire que les modes de consommations avaient évolué. La baisse du prix (citée par cinq éleveurs), une demande accrue pour les produits de qualité (citée par quatre éleveurs) mais également une baisse de consommation (citée par trois éleveurs) étaient les évolutions de mode de consommation les plus citées dans les réponses. Ces idées sont résumées dans la réponse de l'éleveur LR7 « *Avant il fallait faire du volume. Mais les gens, aujourd'hui, mangent moins de viande ou alors mangent mieux et local. [...] Certains consommateurs cherchent à manger pas cher et d'autres cherchent de la qualité.* ».

Six sur les neuf éleveurs interrogés avaient l'impression d'être en partie adaptés à ce changement de consommation, en visant une partie des consommateurs. Deux éleveurs pensaient être totalement adaptés. Un éleveur pensait mieux répondre grâce à la vente directe. De plus, huit éleveurs sur les neuf considéraient que le Label Rouge permettait de répondre en partie ou totalement au changement de consommation.

Groupe « Agriculture biologique » : sept éleveurs

Lorsque les éleveurs en agriculture biologique étaient interrogés, ils s'accordaient tous à dire que l'image du consommateur sur leur travail était bonne. Pour six d'entre eux, c'est grâce au label « Agriculture Biologique ».

Quatre se sentaient affectés par l'image qu'on peut avoir de leur travail et trois ne se sentaient pas affectés.

Pour eux, le mode de consommation a bien changé. Les idées clés pour expliquer ce changement étaient notamment : le prix bas, l'augmentation de produits locaux, une baisse de la consommation de la viande.

Lors des entretiens, trois ont évoqué un changement de consommation en faveur de l'agriculture biologique lors de la crise du Covid.

Cinq pensaient être adaptés au changement des modes de consommation. Parmi eux, trois ont évoqué le bénéfice de la vente directe sur la consommation et sur l'image des consommateurs quant à leur travail.

Cinq de ces éleveurs pensaient que le label « AB » permettait de répondre à la demande. Cependant ils déploraient l'existence d'un rapprochement entre AB et produit chers, faite par les consommateurs. Par exemple l'éleveur AB7 a répondu à la question « Pensez-vous que le cahier des charges répond à cette demande ? » par « *Oui mais il a une mauvaise image de produit cher* ».

Comparaison des réponses en fonction des typologies d'élevage

Concernant la perception du travail des éleveurs par les consommateurs, les groupes « sans antibiotiques » et « conventionnels » s'accordaient à dire qu'elle était mauvaise. Tandis qu'en Label Rouge l'avis était plutôt modéré. Quant à ceux travaillant sous charte agriculture biologique l'image, pour eux, était bonne.

Toutefois, il est à noter qu'une idée revenait au moins une fois quelle que soit la typologie d'élevage, celle de la méconnaissance de l'élevage.

Quant à la question sur l'impact de cette image sur eux, une partie des éleveurs se disait affectée. Cependant il n'y avait pas de consensus quelle que soit la typologie d'élevage.

Quelle que soit la charte qualité sur laquelle travaillaient les éleveurs, ils étaient d'accord pour dire que le mode de consommation avait changé. Les différentes raisons de ce changement évoquées étaient liées au prix et à la baisse de consommation de viande.

Les « conventionnels », les « sans antibiotiques » et les « AB » se disaient plutôt être adaptés à ce changement de mode de consommation. Alors que les labels rouges étaient plus mitigés et pensaient répondre en partie à la demande.

Les éleveurs « sans antibiotique », les « conventionnels » et les « labels rouge » ont été motivés à changer de production en partie par la volonté d'avoir un produit de qualité.

Les éleveurs « AB » ont évoqué les bénéfices de la vente directe dans leur adaptation aux modes de consommation et sur l'image de leur travail. Les rares éleveurs quelle que soit la typologie (autre que AB), qui proposaient une vente de produits à la ferme en direct étaient aussi d'accord sur ces points.

Ces résultats sont présentés dans le Tableau 4.

Tableau 4: Synthèse des réponses relatives à la partie sociétale. L'abréviation NA (non applicable) signifie que la question n'était pas dans l'un des questionnaires du mode de production.

Éleveurs	Conventionnel 10 éleveurs	Sans antibiotiques 4 éleveurs	LR 9 éleveurs	AB 7 éleveurs
Image du travail d'éleveurs par les consommateurs				
Bonne	4	0	4	7
Mauvaise	6	4	4	0
Pas d'avis	0	0	1	0
Mots clés	Méconnaissance de l'élevage		Méconnaissance	Apport du label « AB »
« Est-ce que cela vous affecte ? »				
Oui	8	2	7	4
Non	2	2	2	3
Mots clés	Pas de connaissance du milieu		Méconnaissance et manque de reconnaissance	
Changement du mode de consommation				
Mots clés	Prix bas		Prix bas	Prix bas
	Meilleure qualité		Meilleure qualité	
		Diminution de la consommation de viande	Diminution de la consommation de viande	Diminution de la consommation de viande
				Plus de produits locaux
Adaptation au mode de consommation				
Oui	5	3	3	5
En partie	1	0	6	0
Non	4	1	0	2
Apport de la charte qualité pour s'adapter aux changements de consommations				
Oui	NA	3	8	5
Non	NA	1	1	2

D. Écologie

Groupe « Conventionnel » : dix éleveurs

Tous les éleveurs se sentaient concernés par la problématique de l'écologie.

Les moyens mis en œuvre pour répondre à ces problématiques sont présentés dans la Figure 11 : l'utilisation de l'énergie renouvelable comme la méthanisation et les panneaux photovoltaïques (dans sept réponses), la gestion des cultures (dans six réponses), et la gestion des effluents (dans quatre réponses). Lorsque les éleveurs parlaient de la gestion de leurs cultures, cela concernait la possibilité de faire des rotations de pâture et la mise en place de couverts végétaux hivernaux. En parlant de leur culture, quatre ont évoqué l'utilisation de produits phytosanitaires raisonnée par cette phrase « *au bon moment, à la bonne dose et sur les vraies mauvaises herbes* ».

Figure 11 : Nuage de mots des idées clés obtenues dans les réponses à la question portant sur le thème de l'écologie "Avez-vous modifié des choses pour mieux répondre à la problématique écologique ?" posée aux éleveurs conventionnels (n=10).



Gestion des effluents
Énergie renouvelable
Gestion des cultures

Les difficultés rapportées pour mettre en œuvre ces projets ou de futurs projets étaient principalement le coût élevé et la complexité des techniques utilisées, comme indiqué dans la Figure 12. L'éleveur C2 explique qu'il a mis « *un nénuphar¹ qui a coûté 7 000€ avec les subventions et qu'après il a fallu se former pour comprendre comment marche le nénuphar* ». Quant à l'éleveur C9 les difficultés liées à sa méthanisation étaient celles-ci : « *Je n'avais pas de connaissance sur la méthanisation et aujourd'hui l'électricité est achetée moins chère mais les charges augmentent* ».

¹ Un nénuphar est un dispositif commercialisé par la société Nénuphar©. C'est un système de méthanisation passif qui vient se poser sur les fosses préexistantes et qui a besoin de peu de matériel. Finalement le méthane va être récupéré entre la surface du lisier et le nénuphar. Puis à l'aide d'un système de chaudière à biogaz de l'eau chaude est obtenue. D'après une étude réalisée en Bretagne, une couverture d'une fosse 1 300 m³ peut permettre d'assurer 70 à 90 % des besoins de chaleur d'une ferme de 200 à 300 truies (élevage naisseur-engraisseur) (Toudic et Lavenan, 2017).

Figure 12 : Nuage de mots clés obtenus, dans les réponses à la question "Avez-vous rencontré des difficultés pour faire des aménagements liés à l'environnement ?" posée aux éleveurs conventionnels (n=10).



Groupe « Conventionnel – Sans antibiotiques 0j » : quatre éleveurs

Tous les éleveurs étaient concernés par l'écologie, même si pour trois d'entre eux, cela n'avait pas motivé le passage sous charte qualité. Toutefois, deux éleveurs rapportaient que ce changement permettait de mieux répondre à la problématique écologique.

Trois éleveurs ont évoqué les énergies renouvelables, soit celles déjà en place dans leur élevage, soit prochainement mises en place. Parmi ces derniers, deux faisaient part des difficultés de ces projets, notamment dues à leur coût élevé.

Groupe « Label Rouge » : neufs éleveurs

Les éleveurs étaient en majorité concernés par l'écologie (huit réponses), deux soulignaient que c'était le cas depuis des années. Ce n'était pas pour répondre à cette problématique que les éleveurs avaient décidé de produire des porcs Label Rouge. Cependant, pour cinq éleveurs le Label Rouge permettait de mieux répondre à cette question, pour deux par des choix techniques (fumier stable, animaux plus lourds, et diminution de la mortalité), et pour trois autres par l'acquisition d'autonomie *via* la production des céréales ou de la paille sur l'exploitation.

Ils agissaient majoritairement sur la problématique écologique par la gestion des effluents, la gestion de leurs cultures et, pour un éleveur, par l'utilisation d'énergies renouvelables, comme représenté dans la Figure 13.

Figure 13 : Nuage de mots clés obtenus dans les réponses à la question "Avez-vous modifié vos pratiques pour mieux répondre à la problématique écologique ?" posée aux élèves « LR » (n=9).

Choix techniques
Acquisition d'autonomie
Gestions des effluents
gestion des cultures
Énergie renouvelable

Les difficultés rapportées pour la mise en place d'un projet pour répondre à la problématique écologique, auxquelles avaient pu faire face les élèves, étaient économiques (3 réponses) et temporelles (2 réponses). En effet l'élève LR1 aurait souhaité « *produire de l'électricité mais cela représente un coût. Sans compter que ce type de projet a besoin de temps et la conjoncture est mauvaise* ».

Groupe « Agriculture biologique » : sept élèves

Les élèves étaient tous concernés par la question écologique. De plus, ils concédaient tous que le choix de passer en agriculture biologique avait été motivé par le besoin écologique.

La labélisation leur a permis de respecter l'environnement majoritairement à travers leurs cultures (4 réponses). Les autres mots clés utilisés sont : haies, énergie renouvelable, autonomie, gestion des effluents. Ces propos sont illustrés dans la Figure 14.

Figure 14 : Nuage de mots clés obtenus dans les réponses à la question " Avez-vous modifié vos pratiques pour mieux répondre à la problématique écologique ?" posée aux élèves « AB » (n=7).

gestion du lisier
haies et bocages
Culture
Acquisition d'autonomie
énergie renouvelable

Les projets évoqués concernaient surtout le façonnage du paysage (haies, bocages, bandes fleuries) pour trois élèves. Tandis que deux autres ont parlé de limiter l'utilisation des sols et

deux autres estimaient qu'il était difficile de faire plus. Aucune difficulté n'a été rapportée pour mettre en place des aménagements liés à la problématique de l'écologie.

Comparaison des réponses en fonction des typologies d'élevages

Tous les éleveurs, quelles que soient les typologies, étaient concernés par la question écologique.

Les moyens mis en œuvre pour répondre à cette problématique n'étaient pas les mêmes en fonction des typologies. En effet, pour les éleveurs « conventionnels », c'était à travers l'utilisation d'énergies renouvelables et de l'agronomie, alors que les éleveurs « sans antibiotiques, » agissaient grâce à l'alimentation et aux énergies renouvelables. Quant aux éleveurs « LR », ils intervenaient sur la gestion des effluents et de l'alimentation. Finalement les éleveurs « AB » opéraient sur la gestion de l'agronomie et la mise en place de haies ou de bocages.

Seulement dans le cas des éleveurs « AB », le changement de production avait été motivé par l'écologie. Cependant, toutes les productions sous charte qualité trouvaient qu'après la mise en place de la charte, ils répondaient mieux à la problématique.

Seuls les éleveurs « sans antibiotiques » et « AB » ont évoqué des projets. Ils se tournaient respectivement vers les énergies renouvelables et le façonnage des paysages à travers les haies.

Seuls les éleveurs « AB » n'ont pas exprimé de difficultés pour mettre en place les mesures en lien avec l'écologie. Quant aux autres, la difficulté principalement évoquée était celle du coût. De plus, les éleveurs « conventionnels » et « sans antibiotiques » mentionnaient la difficulté due à la maîtrise technique, alors que pour les « LR », la seconde difficulté mise en avant était le temps à consacrer à ces projets.

Ces résultats sont synthétisés dans le Tableau 5.

Tableau 5 : Synthèse des réponses relatives à la partie sur la problématique écologique. L'abréviation NA (non applicable) signifie que la question n'était pas dans l'un des questionnaires du mode de production.

Éleveurs	Conventionnel 10 éleveurs	Sans antibiotiques 4 éleveurs	LR 9 éleveurs	AB 7 éleveurs
Concerné par la question écologique				
Oui	10	4	8	7
Non	0	0	1	0
Moyens mis en œuvre				
Mots clés	Énergies renouvelables	Énergies renouvelables		
	Gestion des cultures			Gestion des cultures
	Gestion des effluents		Gestion des effluents	
		Alimentation		
			Acquisition d'autonomie	
				Haies et bocage
Écologie = motivation pour changer de mode de production				
Oui	NA	0	1	7
Non	NA	4	8	0
Meilleure réponse à la problématique après labélisation				
Oui	NA	2	9	7
Non	NA	2	0	0
Projets en faveur de l'environnement				
Mots clés		Énergies renouvelables		Façonnage du paysage
Difficulté pour la mise en place de ces projets				
Mots clés	Coût élevé Technique	Coûts élevés Technique	Coût élevé Temps	

E. L'élevage et la problématique du bien-être animal

Groupe « Conventionnel »

Tous les éleveurs considéraient les questions sur le BEA justifiées. Ils étaient cependant six à trouver que l'on s'en préoccupait trop. Pour trois, la société s'en occupait mal. Finalement un seul éleveur trouvait que la question était suffisamment prise au sérieux. Parmi ceux qui pensaient qu'on s'en préoccupait mal ou trop, cinq estimaient qu'il y avait une incohérence entre la volonté de la société et la possibilité d'appliquer leur volonté en élevage. Cette incohérence était justifiée dans deux réponses soit par l'anthropomorphisme ou comme l'explique l'éleveur C7 par la méconnaissance de l'élevage : « *Il faut expliquer le problème de façon plus basique. Dire que ce n'est pas lié uniquement au nombre ou à l'accès extérieur. Le BEA est trop peu connu. Il faut trouver un équilibre* ». Deux autres éleveurs dénonçaient le déséquilibre entre le coût de la mise en place du BEA et sa rentabilité, tel que l'expliquait l'éleveur C2 : « *Il faut respecter l'équilibre coût par rapport au BEA. Les jouets en matière organique doivent être rachetés tous les trois mois. Les effets du distributeur automatique d'aliments restent superflus. De plus il faut compter le temps à l'installation, le coût et l'utilisation de main d'œuvre* ». Pour finir, deux autres éleveurs déploraient que le BEA était mis en place en défaveur du bien-être des éleveurs. Ces résultats sont présentés dans la Figure 15.

Figure 15 : Nuage de mots clés obtenus dans les réponses à la question "Pensez-vous que l'on se préoccupe trop, pas assez, mal, suffisamment de la question du bien-être animal ?" posée aux éleveurs conventionnels (n=10).

Bien-être des éleveurs délaissé
Incohérence entre la volonté de la société et l'élevage
Déséquilibre entre investissement et rentabilité
Influence des médias

Lors de la question sur les attentes des consommateurs ou des citoyens imaginées par les éleveurs, trois idées clés était prédominantes, présentées dans la Figure 16 : dans sept réponses, celle de grandes attentes concernant le BEA ; dans six réponses celle que le prix des produits devait avant tout correspondre aux moyens financiers des consommateurs, dans cinq réponses celle de la méconnaissance des consommateurs sur l'élevage. Les grandes attentes qui ont pu être évoquées étaient, pour quatre réponses, l'accès à l'extérieur des animaux, pour une réponse, la présence de paille et l'arrêt de coupe de la queue. Et comme l'explique l'éleveur C5 « *Il y a de trop grandes attentes avec des consommateurs qui n'alignent pas leurs convictions aux prix des produits. Les consommateurs regardent surtout l'image du produit, qui n'est pas toujours bonne. Cependant on a le droit d'être payé pour nos efforts. Or, il n'y a pas de retour financier pour les choses mises en place dans cet aspect* ». En outre, la méconnaissance de l'élevage complique aussi la mise en place des mesures désirées, par des incohérences avec les techniques applicables.

Figure 16 : Nuage de mots clés obtenus dans les réponses à la question "Comment imaginez-vous les attentes des consommateurs-citoyens concernant le bien-être animal ?" posée aux éleveurs conventionnels (n=10).

Grandes attentes

Incompatibilité avec les moyens financiers

Mauvaises connaissances sur l'élevage

À la question sur les améliorations mises en place dans l'élevage en faveur du BEA, les mots clés étaient : jouets manipulables (évoqués six fois), les pipettes d'eau mises à disposition (évoqués quatre fois) et les normes imposées par l'État ou les coopératives (eau à volonté à disposition, jouets manipulables, espace par animaux) (évoquées deux fois). Tous les éleveurs trouvaient les mesures mises en place suffisantes. Trois éleveurs avaient pour projet la mise en place de maternité bien-être (troues non bloquées durant la lactation) et pour deux la création de bâtiments avec plus d'espace. Cependant les trois se voyaient mis en difficulté par le coût de ces installations.

Groupe « Conventionnel – Sans antibiotiques 0j » : quatre éleveurs

Tous les éleveurs trouvaient la question du BEA justifiée. Deux pensaient qu'on se préoccupait trop de la question et deux suffisamment. Il y avait trois mots clés évoqués dans les réponses, qui sont illustrés dans la Figure 17 : celui du bien-être des éleveurs négligés en faveur du développement du bien-être animal, évoqué à trois reprises ; puis le fait que les normes ont permis d'améliorer le contact avec les animaux, trouvé dans deux réponses ; ensuite l'impact économique du BEA, qui pouvait être défavorable, dans une réponse.

Figure 17 : Nuage de mots clés obtenus dans les réponses à la question "Pensez-vous que l'on se préoccupe trop, pas assez, mal, suffisamment de la question du bien-être animal ?" posée aux éleveurs sans antibiotiques (n=4).

Contexte économique

Amélioration du contact avec les animaux

Bien-être des éleveurs

Dans les réponses à propos des points de vue des éleveurs sur les attentes des consommateurs sur le BEA, trois d'entre eux ne connaissaient pas les réelles attentes des consommateurs. Dans trois réponses, le prix était le facteur prédominant de l'achat et non le BEA. Les distributeurs ont été évoqués dans deux autres réponses, comme étant plus sensibles à la problématique mais aussi responsables des prix d'achat du produit. Ces réponses sont réunies dans la Figure 18.

Figure 18 : Nuage de mots clés obtenus dans les réponses à la question "Comment imaginez-vous les attentes des consommateurs-citoyens concernant le bien-être animal ?" posée aux éleveurs sans antibiotiques (n=4).

Responsabilité des distributeurs
Pas d'idée sur les attentes
Le prix plus que le BEA

La question du BEA avait motivé le passage en charte sans antibiotique pour deux éleveurs. Lors de l'entretien, trois pensaient que cette charte permettait de mieux respecter la problématique. Trois éleveurs ont évoqué, comme essai ou comme projet la tentative d'arrêt de coupe de queues mais l'éleveur SAB3 explique qu'il « *ne peut pas se passer des coupes de queues car il suffit qu'il y ait un germe et ça devient une catastrophe* ». Tous les éleveurs essayaient de mettre en place des projets pour répondre au mieux à la demande sur le bien-être animal.

Groupe « Label Rouge » : neuf éleveurs

Tous les éleveurs trouvaient justifiée la question du BEA. Ils étaient sept à estimer que la société s'en occupait trop et deux de la mauvaise façon. Dans six réponses, le développement du BEA au détriment du bien-être de l'éleveur était reproché. Dans trois réponses la mauvaise connaissance de l'élevage, ne permettant pas de prendre des mesures adaptées, était mise en cause. Pour finir, deux soulignaient le coût de la mise en place des demandes sans retour sur investissements, à l'instar de l'éleveur LR3 : « *On s'en préoccupe mal car c'est exigé par des non professionnels qui ne veulent pas payer pour avoir ce BEA. Je suis conscient de la question mais ça représente un coût et du temps non rémunéré. Il faut aussi penser aux bien-être de l'éleveur* ». Les résultats sont présentés dans la Figure 19.

Figure 19 : Nuage de mots clés obtenus dans les réponses à la question "Pensez-vous que l'on se préoccupe trop, pas assez, mal, suffisamment de la question du bien-être animal ?" posée aux éleveurs « LR » (n=9).

Mauvaise ^{Norme} connaissance
Bien-être des éleveurs délaissé
Investissement non rentable

Concernant les attentes des consommateurs par rapport à la problématique du BEA, trois ne savaient pas ce qu'attendaient les consommateurs. Trois réponses soulignaient l'investissement représenté par la mise en place des normes et le fait que le prix de vente ne changeait pas. Dans quatre réponses, la méconnaissance de l'élevage était mise en cause, et permettait d'expliquer que les normes ne correspondaient pas aux besoins. L'éleveur LR6 soulignait « *la grande déconnexion entre l'élevage et la société* ». Les résultats ci-dessus sont illustrés dans la Figure 20.

Figure 20 : Nuage de mots clés obtenus dans les réponses à la question "Comment imaginez-vous les attentes des consommateurs-citoyens concernant le bien-être animal ?" posée aux éleveurs « LR » (n=9).

Aucune idée Mauvaise connaissance de l'élevage Investissement sans retour

Pour cinq éleveurs, le BEA avait été une des motivations pour passer sous charte Label Rouge. Après changement, sept éleveurs trouvaient qu'ils répondaient mieux à la problématique du BEA. Sept n'avaient pas de projet pour essayer d'améliorer leur réponse à cette problématique. Une des difficultés rencontrées pour la mise en place de cette innovation était l'investissement nécessaire. L'éleveur LR5 expliquait que grâce au Label Rouge il répondait mieux aux besoins du BEA mais qu'on « a tendance à oublier le côté financier de la vie. Or il faut faire des investissements puis les rentabiliser. Et les agriculteurs doivent toujours aller de l'avant, s'adapter sans voir de retours sur leurs investissements pour répondre aux besoins sociétaux ».

Groupe « Agriculture biologique » : sept éleveurs

Tous les éleveurs trouvaient la question du BEA justifiée. Quatre pensaient qu'on s'en préoccupait suffisamment, un de la mauvaise façon, un trop et un pas assez. Concernant les attentes des consommateurs pour le BEA, cinq éleveurs pensaient qu'ils en veulent beaucoup. Cependant dans quatre réponses, le manque de connaissances ne permettait pas l'adoption de normes cohérentes. De plus, dans trois réponses, il est évoqué que les consommateurs recherchaient avant tout des produits pas chers. Ces idées clés sont présentées dans la Figure 21.

Figure 21 : Nuage de mots clés obtenus dans les réponses à la question "Pensez-vous que l'on se préoccupe trop, pas assez, mal, suffisamment de la question du bien-être animal ?" posée aux éleveurs « AB » (n=7).

Prix bas Mauvaise connaissance de l'élevage Grandes attentes

Le BEA a été une motivation pour passer en AB, pour cinq éleveurs. Dorénavant sept estimaient mieux répondre à la question. Ils étaient quatre à avoir des projets pour la mise en place des nouvelles normes (courettes découvertes par exemple) ou pour la communication sur leur travail. Les trois autres estimaient qu'il devenait compliqué de faire plus pour répondre à la demande des consommateurs.

Comparaison des réponses en fonction des typologies d'élevages

Les éleveurs quelle que soit la typologie trouvaient la question du BEA justifiée.

Les éleveurs « conventionnels », et « LR » trouvaient que la société se préoccupait trop de la question du bien-être animal, contrairement aux éleveurs « AB » qui trouvaient en majorité que la problématique était suffisamment prise à cœur. Pour cette même question les éleveurs « sans antibiotiques » ne tranchaient pas entre trop et suffisamment. Parmi les éleveurs qui considéraient que la question du BEA était trop mise en avant, ils soulignaient son développement au détriment du bien-être des éleveurs. De plus les éleveurs « conventionnels » et « LR » dénonçaient un déséquilibre entre les investissements à faire pour répondre aux besoins et le prix d'achat de leur produit. Il est venu s'ajouter aux problèmes précédents, celui de la mauvaise connaissance de l'élevage qui donne lieu, selon eux, à des normes incohérentes.

Concernant la question sur les attentes des consommateurs sur le BEA, il y avait d'un côté les éleveurs « conventionnels » et « LR » qui n'avaient pas d'idée quant à leur nature, et d'un autre les éleveurs « sans antibiotiques » et « AB » qui estimaient qu'il y a de grandes attentes. Cependant ils se rejoignent sur le fait qu'il est complexe de répondre aux attentes des consommateurs. En effet, les investissements qui doivent être faits ne correspondent pas au prix auxquels les consommateurs veulent acheter de la viande. De plus, le manque de connaissances concernant l'élevage ne permet pas de mettre en place des mesures cohérentes.

Les éleveurs « AB » et « LR » ont été motivés par la problématique du BEA pour changer de mode de production. Ils étaient rejoints par les « sans antibiotiques » pour dire qu'après ce changement ils répondaient mieux à la question. Quant aux éleveurs « conventionnels », ils estimaient qu'ils répondaient suffisamment à la question en respectant les normes.

Les éleveurs « sans antibiotiques » et « AB » souhaitaient apporter des modifications à leur exploitations pour mieux répondre à la question, contrairement aux éleveurs « conventionnels » et « LR » qui ne souhaitaient pas apporter de modification supplémentaire, notamment pour des difficultés liées aux investissements nécessaires.

Ces données sont résumées dans le Tableau 6.

Tableau 6: Synthèse des réponses relatives à la partie sur le bien-être animal.
L'abréviation NA (non applicable) signifie que la question n'était pas dans l'un des questionnaires du mode de production.

Éleveurs	Conventionnel 10 éleveurs	Sans antibiotiques 4 éleveurs	LR 9 éleveurs	AB 7 éleveurs
Trouvent justifiée la question concernant BEA				
Oui	10	4	9	7
Non	0	0	0	0
Trouvent que la société s'en préoccupe				
Trop	6	2	7	1
Mal	3	0	2	1
Suffisamment	1	2	0	4
Pas assez	0	0	0	1
Mots clés	Mauvaises connaissances de l'élevage		Mauvaises connaissances de l'élevage	
	Équilibre investissement rentabilité		Équilibre investissement rentabilité	
	Délaisse le bien-être des éleveurs	Délaisse le bien-être des éleveurs	Délaisse le bien-être des éleveurs	
		Contact avec les animaux amélioré		
Attentes de la société concernant le BEA				
Mots clés	Aucune idée		Aucune idée	
		Grandes attentes		Grandes attentes
	Mauvaises connaissances de l'élevage		Mauvaises connaissances de l'élevage	Mauvaises connaissances de l'élevage

	Incompatible avec le prix d'achat	Incompatible avec le prix d'achat	Incompatible avec le prix d'achat	Incompatible avec le prix d'achat
Éleveurs	Conventionnel 10 éleveurs	Sans antibiotiques 4 éleveurs	LR 9 éleveurs	AB 7 éleveurs
BEA = motivation pour changer de mode de production				
Oui	NA	2	6	5
Non	NA	2	3	2
Meilleure réponse à la problématique après labélisation				
Oui	NA	3	7	7
Non	NA	1	2	
Réponse suffisante à la problématique sans labélisation				
Oui	9	NA	NA	NA
Non	1	NA	NA	NA
Projets en faveur du BEA				
Oui	3	4	2	4
Non	7	0	7	3
Difficulté pour la mise en place de ces projets				
Mots clés	Investissement (personnel, financier, et temporel)		Investissement (personnel, financier, et temporel)	

F. Gestion sanitaire

Groupe « Conventionnels » : dix éleveurs

D'après les éleveurs, la quantité d'antibiotiques utilisée était faible voire nulle. Ils effectuaient en moyenne moins d'un traitement par bande. À la question sur la quantité d'antibiotiques utilisée les deux mots clés étaient « individuels », donné dans cinq réponses et « alternatif », dans quatre réponses. Les traitements alternatifs cités sont l'homéopathie et la vaccination.

Les dix éleveurs avaient mis en place des mesures de biosécurité. Parmi eux, neuf voyaient leurs intérêts. Pour huit d'entre eux, le grand public n'était pas au courant de ces mesures. Toutefois neuf estimaient que cela pourrait être utile de communiquer à ce sujet. L'éleveur C8 pensait : « *Il serait bien d'en parler car les barrières laissent à penser qu'il y a des choses à cacher* ». De plus, certains pensaient que l'image de l'élevage pourrait s'améliorer s'il y avait

moins de mystère. Pour l'éleveur C7 cela « *souligne le manque de communication entre les consommateurs/citoyens et ne fait qu'aggraver la déconnexion* ».

Groupe « Conventionnel – Sans antibiotiques 0j » : quatre éleveurs

Les éleveurs de ce groupe utilisaient des antibiotiques de façon très rare voire nulle. Les deux mots-clés étaient « vaccinations » (cité quatre fois) et « individuel ».

Tous avaient mis en place les consignes de biosécurité. Ils étaient quatre à y voir des intérêts. Ils estimaient tous que le grand public n'était pas au courant des consignes de biosécurité. Deux pensaient qu'il pourrait être utile d'informer le grand public, « *pour limiter l'effet barricade que laissent imaginer les barrières* » présentes autour de l'élevage d'après l'éleveur SAB2. Pour les deux autres, communiquer sur la biosécurité n'avait pas d'utilité. Leurs modes de production leur imposaient de respecter les normes. D'autant plus que dans le cadre de la charte qualité « sans antibiotiques », les contrôles au sujet de la biosécurité étaient très pointilleux.

Groupe « Label Rouge » : neuf éleveurs

Parmi ces éleveurs, trois considéraient avoir une utilisation en quantité moyenne d'antibiotiques et cinq en quantité faible. Un éleveur qualifiait son utilisation de réfléchie. Lors de la question sur la fréquence d'utilisation des antibiotiques, les mots-clés étaient les « méthodes alternatives aux antibiotiques » comme la vaccination (apparues cinq fois) ou l'utilisation de médecine complémentaire (évoquée une fois). Les autres mots clés étaient « individuel », « si nécessaire » et « biosécurité ». Ces résultats sont visibles dans la Figure 22.

Figure 22 : Nuage des mots clés obtenus dans les réponses à la question "À quelle fréquence utilisez-vous les antibiotiques ?" posée aux éleveurs « LR » (n=9).



Par ailleurs, les neuf éleveurs voyaient l'intérêt des consignes de biosécurité. Sept considéraient que le grand public n'était pas au courant et deux n'avaient pas d'idée sur la question. Cependant, cinq considéraient que communiquer sur le sujet pourrait servir. L'éleveur LR3 trouve « *que les méthodes mises en œuvre pour respecter les normes de biosécurité donnent une mauvaise image, c'est comme si les éleveurs avaient quelques choses à cacher* », et d'après l'éleveur LR7 « *la communication sur la biosécurité mettrait en avant les efforts qui sont faits* ». Le cahier des charges Label Rouge n'impose pas aux éleveurs de consigne supplémentaire sur la biosécurité par rapport à l'élevage conventionnel.

Groupe « Agriculture biologique » : sept éleveurs

Les éleveurs « AB » utilisaient, dans cinq réponses, très peu d'antibiotiques et dans deux, « quand c'est nécessaire » mais « jamais plus que la limite ». Les mots-clés étaient

« méthodes alternatives », avec le mot « vaccination » qui est revenu une fois et le terme « médecine complémentaire » deux fois. Le mot « individuel » a été dit trois fois. Le traitement « d'une bande » était extrêmement rare et qu'en cas de besoin.

Tous les éleveurs avaient mis en place les normes de biosécurité. Cinq y ont vu un intérêt. À la question portant sur les intérêts de la biosécurité, le mot « sanglier » est cité trois fois. Deux éleveurs ont émis l'idée que le coût des mesures en faveur de la biosécurité devraient être répercuté sur le prix de vente du produit. Deux éleveurs n'y voyaient pas d'intérêts, notamment à cause des accès extérieurs et donc du contact avec l'air extérieur. L'éleveur AB7 avait contracté le syndrome dysgénésique et respiratoire porcin (SDRP) malgré le respect de ces consignes. Les sept éleveurs pensaient que le grand public n'était pas au courant de ces consignes et six d'entre eux estimaient qu'informer le grand public sur ces consignes pourrait servir. Deux éleveurs expliquaient que pour la labélisation, ils avaient dû ajouter des clôtures électrifiées.

Comparaison des réponses en fonction des typologies d'élevages

Les éleveurs « conventionnels » et « LR » avaient plutôt une utilisation d'antibiotiques faible. Quant à celle des éleveurs « sans antibiotiques » et des « AB », elle était très faible voire nulle. Les mots-clés qui sont revenus quelle que soit la typologie étaient « méthode alternative », c'est-à-dire la vaccination ou les médecines complémentaires. Il y a aussi pour les éleveurs « sans antibiotiques » et « conventionnelles » le mot « individuel », par opposition aux traitements collectifs.

Tous les éleveurs, quelle que soit la typologie, ont mis en place des mesures de biosécurité. Les éleveurs « conventionnels », « LR » et « sans antibiotiques » voyaient, pour la majorité, un intérêt. Quant aux éleveurs « AB », deux sur les sept interrogés n'y voyaient pas d'intérêts. Ils étaient aussi une grande partie à supposer que le grand public ne connaissait pas les mesures à mettre en place en termes de biosécurité dans les élevages de porcs. Ainsi, ils pensaient qu'informer le grand public serait bénéfique pour l'image de l'élevage. Dans l'ensemble, aucune charte qualité ne demande d'appliquer plus de mesures que ce qui est imposé par la loi, même si pour certaines les contrôles sont plus pointilleux.

Ces données sont résumées dans le Tableau 7.

Tableau 7: Synthèse des réponses relatives à la partie sur l'aspect sanitaire de l'élevage. L'abréviation NA (non applicable) signifie que la question n'était pas dans l'un des questionnaires du mode de production.

Éleveurs	Conventionnel 10 éleveurs	Sans antibiotiques 4 éleveurs	LR 9 éleveurs	AB 7 éleveurs
Utilisations d'antibiotiques				
Moyenne	0	0	3	0
Faible	10	0	5	0
Très faible	0	4	0	7
Mots clés	Méthodes alternatives (vaccination et médecine complémentaire)	Méthodes alternatives (vaccination et médecine complémentaire)	Méthodes alternatives (vaccination et médecine complémentaire)	Méthodes alternatives (vaccination et médecine complémentaire)
	Individuel	Individuel		Individuel
Mise en place de la biosécurité				
Oui	10	4	9	7
Non	0	0	0	0
Intérêt de la biosécurité				
Oui	10	4	9	5
Non	0	0	0	2
Grand public au courant des mesures de biosécurité en place				
Oui	2	0	0	0
Non	8	2	7	7
Ne sais pas	0	2	2	0
Intérêt d'une sensibilisation du grand public à la biosécurité				
Oui	9	2	5	6
Non	1	2	4	1
Mesures imposées pour le passage sous charte qualité				
Oui	NA	3	0	2
Non	NA	1	7	5

G. Équilibre vie personnelle – vie professionnelle des éleveurs

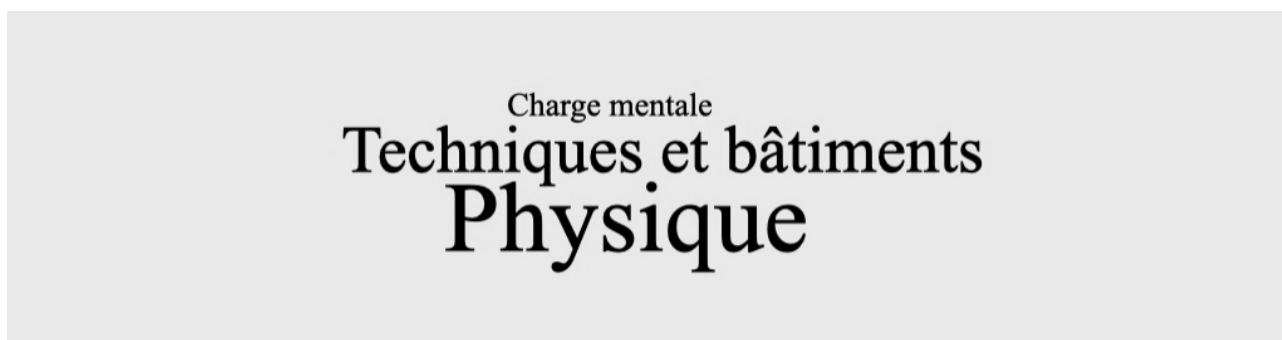
Groupe « Conventionnel » : dix éleveurs

Les éleveurs travaillaient entre 40 heures et 50 heures par semaine (dix heures par jour). Six ne travaillaient pas tous les week-ends grâce à des gardes alternées. Sept arrivaient à prendre des vacances, d'une à deux semaines par année pour la majorité.

Ils étaient tous heureux dans leur travail. Neuf se disaient affectés dans la vie personnelle en cas d'aléas dans leur élevage.

Pour les conditions de travail, cinq les trouvaient bonnes et trois satisfaisantes. Le mot « physique » a été évoqué trois fois, celui de la « charge mentale » une fois, et la « place de la technique et des bâtiments » deux fois. Ces mots clés sont illustrés dans la Figure 23.

Figure 23 : Nuage de mots clés obtenus dans les réponses à la question "Comment qualifieriez-vous vos conditions de travail ?" posée aux éleveurs conventionnels (n=10).



Dix éleveurs trouvaient les conditions de travail améliorables. Dans quatre réponses, ce serait en partie grâce à de la main d'œuvre supplémentaire, pour trois grâce à de l'automatisation. Dans deux autres réponses ce serait également en s'appuyant sur la possibilité de déléguer, pour d'autres, en passant par la rénovation des bâtiments ou encore en passant par la diminution des charges administratives. L'éleveur C1 a répondu que l'amélioration des conditions de travail serait « *aidée par la main d'œuvre, afin de diminuer la charge mentale. Cela serait d'autant plus amélioré avec des salariés qui voudraient prendre des responsabilités* ». Ces différents mots clés sont réunis dans la Figure 24.

Figure 24 : Nuage de mots clés obtenus dans les réponses à la question "Comment voudriez-vous améliorer vos conditions de travail ?" posée aux éleveurs conventionnels (n=10).



Ils étaient quatre à trouver la rémunération correcte et six à la trouver incorrecte. Parmi ces six, deux trouvaient qu'elle ne correspondait pas au temps passé à travailler. Pour l'éleveur C7, elle était très insuffisante par rapport au temps passé et aux efforts fournis « *La rémunération dépend du coût du cochon. On ne mérite pas si peu par rapport au travail fourni et aux compétences.* ».

Sept éleveurs se sentaient soutenus et bien conseillés à condition de trouver les bons interlocuteurs.

Les réponses concernant la façon de faire face aux changements sociétaux et réglementaires, comportent d'une part ce à quoi les éleveurs ont dû faire face et d'autre part comment ils ont fait face. Les mots clés qui se rapportait à ce dernier point sont :

- Dans trois réponses « faire preuve d'ouverture d'esprit »,
- Dans trois réponses, c'était l'amour de leur travail qui permettait de faire face ;
- Dans deux réponses « faire de son mieux pour répondre au mieux aux demandes »,
- Dans une réponse « passer par la communication »,
- Dans une réponse « s'aider des conseils des professionnels ».

Les autres mots-clés qui évoquaient la nature de ce à quoi les éleveurs avaient dû faire face étaient les contraintes administratives, financières ou techniques (citées trois fois) mais aussi dans deux réponses, le déphasage avec la société. Les mots clés sont réunis dans la Figure 25.

Figure 25 : Nuage de mots clés obtenus dans les réponses à la question "Comment faites-vous face à l'évolution des exigences sociétales et réglementaires ?" posée aux éleveurs conventionnels (n=10).



Groupe « Conventionnel – Sans antibiotiques 0j » : quatre éleveurs

Trois éleveurs estimaient travailler entre 40 et 45 heures par semaine, un ne comptait pas ses heures. Parmi les éleveurs interrogés, trois ne travaillaient pas tous les week-ends. Trois arrivaient à prendre des vacances ; quinze jours par an pour deux, quatre à cinq jours par an pour le dernier.

Les quatre éleveurs étaient heureux dans leur travail. Trois se disaient affectés personnellement par ce qui se passait dans leur travail.

Les conditions de travail étaient bonnes. Elles étaient décrites comme « mieux qu'avant ». Pour trois éleveurs, elles étaient améliorées par le « sans antibiotique ». L'éleveur SAB2 trouvait qu'« *il est plus agréable de voir les animaux dans ces conditions* ». Ils étaient trois à considérer leurs conditions de travail améliorables. Dans les quatre réponses, le mot bâtiment était présent ; puis, dans deux, celui de la difficulté à mettre en place ces améliorations à cause du coût. Finalement les termes « automatisation » et « main d'œuvre » ont été cités une fois. Ces mots clés sont présentés dans la Figure 26.

Figure 26 : Nuage de mots clés obtenus dans les réponses à la question "Comment voudriez-vous améliorer vos conditions de travail ? Qu'est-ce qui vous en empêche ?" posée aux éleveurs sans antibiotiques (n=4).



Deux pensaient que la rémunération n'était pas suffisante, notamment un éleveur SAB1 qui selon lui « *en 20 ans a perdu plus d'argent qu'il n'en a gagné* ». Les deux autres éleveurs pensaient que leur rémunération était juste. Les idées clés à la question sur la justesse de la

rémunération étaient celles de la dépendance de la rémunération à la conjoncture et celle d'une rémunération faible par rapport au temps passé à travailler. Ces deux idées sont présentées dans Figure 27.

Figure 27 : Nuage de mots clés obtenus dans les réponses à la question "Trouvez-vous votre rémunération juste ?" posée aux éleveurs sans antibiotiques (n=4).

Temps passé
Conjoncture

Les quatre éleveurs se sentaient bien conseillés, et trois soutenus. L'éleveur SAB 4 a expliqué qu'il était « *compliqué et difficile de se comprendre avec des gens qui ne connaissent pas le milieu agricole. En effet ils ont du mal à comprendre que c'est non-stop* ».

Pour faire face aux difficultés sociétales ou réglementaires, les solutions proposées étaient pour trois éleveurs de rester optimiste mais aussi de faire preuve de résilience pour un éleveur. Dans leur réponse deux éleveurs ont rappelé l'importance de prendre du recul. Les contraintes évoquées lors de l'apparition des nouvelles règles sont surtout financières (deux réponses) mais aussi mentales : l'éleveur SAB1 avait « *l'impression d'être pris pour un moins que rien* », quant à l'éleveur SAB4, pour lui, certaines règles sont « *énervantes. Parfois il y a une incompréhension, par exemple la coupe de queue* ». Les mots clés sont présentés dans la Figure 28.

Figure 28 : Nuage de mots clés obtenus dans les réponses à la question "Comment faites-vous face à l'évolution des exigences sociétales et réglementaires ?" posée aux éleveurs sans antibiotiques (n=4).

Optimiste
Contraintes financières
Prise de recul
Incompréhension
Résilience

Groupe « Label Rouge » : neuf éleveurs

Dans ce groupe les horaires de travail étaient très partagés : deux éleveurs ne comptaient pas leurs heures, un autre faisait 70 heures par semaine, deux autres 60 heures par semaine, trois environ 50 heures par semaine, et pour le dernier 35 heures par semaine. Cinq ne travaillaient pas tous les week-ends. Quatre prenaient quelques jours de vacances.

Ils étaient tous heureux dans leur travail, même si pour deux cela dépendait aussi du cours du porc. Quatre éleveurs se disaient affectés dans leur vie personnelle, avec pour cause la complexité d'allier vie professionnelle et vie personnelle.

Pour tous, les conditions de travail étaient bonnes même si un éleveur évoquait les conditions physiques difficiles et pour deux autres le stress permanent au travail. Pour six, le LR améliorait les conditions de travail ; pour trois autres, non. Le facteur d'amélioration évoqué était une meilleure condition d'élevage pour les animaux. Deux éleveurs constataient une dégradation de ces conditions liées à la gestion de la paille et du fumier. Les idées clés sont réunies dans la Figure 29.

Figure 29 : Nuage de mots clés obtenus dans les réponses à la question "Comment qualifieriez-vous vos conditions de travail ?" posée aux éleveurs « LR » (n=9).



Les neuf éleveurs considéraient les conditions de travail améliorables. Pour cinq d'entre eux cela passait par la main-d'œuvre mais aussi par la modernisation des infrastructures (dans deux réponses) ou encore par l'automatisation (dans deux réponses). De plus, pour un éleveur, l'amélioration des conditions de travail passerait par la réduction des tâches administratives, pour un autre par l'amélioration de la conjoncture. Ces mots clés sont résumés dans la Figure 30.

Figure 30 : Nuage de mots clés obtenus dans les réponses à la question "Comment voudriez- améliorer vos conditions de travail ? Qu'est-ce qui vous en empêche ?" posée aux éleveurs « LR » (n=9).



Tous les éleveurs étaient soutenus par leur famille. Cinq se trouvaient bien conseillés. L'éleveuse LR4 a déploré le manque d'aide auquel elle avait dû faire face pendant sa grossesse : « une des épreuves les plus complexes a été la grossesse, où il y a eu très peu de conseils des médecins et très peu d'aide de la MSA. Je me suis retrouvée démunie, et obligée de me justifier pour m'arrêter ».

Concernant la rémunération, cinq éleveurs la trouvaient satisfaisante. Parmi les quatre autres, deux expliquaient qu'elle était insuffisante par rapport au coût de production qui augmentait. Les mots clés données sont mis dans la Figure 31.

Figure 31 : Nuage de mots clés obtenus dans les réponses à la question "Trouvez-vous votre rémunération juste ?" posée aux éleveurs « LR » (n=9).



Pour faire face aux exigences sociétales et réglementaires, six éleveurs reconnaissent le faire avec un peu de difficultés. Concernant les exigences réglementaires, ils faisaient le nécessaire par obligation. Toutefois, quatre concédaient que pour faire face il était important de garder le moral et de prendre du recul. La plus grosse difficulté évoquée était celle du manque de reconnaissance des efforts fournis. Les mots clés obtenus dans les réponses sur les méthodes pour faire face à l'évolution des exigences sociétales et réglementaires sont regroupées dans la Figure 32. L'éleveur LR2 explique : « *il n'y a pas le choix. Cependant parfois je m'interroge ce qu'il y a à gagner. On nous en demande toujours plus (papiers, dates). Et comme résultat du respect de ces normes, plus de produits sont importés* ». Quant à l'éleveur LR4 il déplorait que « *la profession n'ose plus dire quand ça ne va pas, pour rester en règles et ne pas se retrouver à la rue* ».

Figure 32 : Nuage de mots clés obtenus dans les réponses à la question "Comment faites-vous face à l'évolution des exigences sociétales et réglementaires ?" posée aux éleveurs « LR » (n=9).



Groupe « Agriculture biologique » : sept éleveurs

Cinq éleveurs de ce groupe travaillaient entre 40 et 50 heures par semaine et deux 60 à 80 heures par semaine. Quatre ne travaillaient pas tous les week-ends. Un éleveur a parlé de s'accorder quelques trois jours de repos par an.

Ils étaient tous heureux dans leur travail. Pour six d'entre eux, ce travail affectait la vie personnelle. L'éleveur AB5 confie que « *oui car ça reste dans la tête. Parfois la vie sociale est aussi touchée par ce métier prenant* ».

Les conditions de travail étaient qualifiées de bonnes par cinq éleveurs. Toutefois un éleveur a rappelé que cela dépendait du cours du porc. L'éleveur AB1 qualifiait ses conditions de

travail de « *pénibles quand les cochons ne sont pas payés chers mais plus cool quand le prix est bon.* ». Six éleveurs considéraient que ces conditions avaient été améliorées par le passage en agriculture biologique et tous les considéraient améliorables. Cela pourrait passer par l'automatisation selon deux réponses et par la venue de main d'œuvre supplémentaire pour deux autres réponses. Cependant cinq éleveurs ont rappelé que cela était complexe à mettre en place notamment à cause des difficultés financières. Dans deux réponses, une difficulté supplémentaire était de réussir à gérer le temps de travail. Les mots clés sont réunis dans la Figure 33.

Figure 33 : Nuage de mots clés obtenus dans les réponses à la question "Comment voudriez-vous améliorer vos conditions de travail ? Qu'est-ce qui vous en empêche ?" posée aux éleveurs « AB » (n=7).



Sept des éleveurs se sentaient bien soutenus. Seulement deux se sentaient bien conseillés. Trois éleveurs rapportaient qu'il était compliqué de trouver des professionnels spécialisés dans l'AB. Pour quatre éleveurs la rémunération était correcte.

À la question « Comment faites-vous face à l'évolution des exigences sociétales et réglementaires ? », deux ont avoué que cela suscitait parfois de la colère ou pour un autre du stress. Toutefois, trois ont rappelé l'obligation d'appliquer les normes pour rester dans le cahier des charges AB. Tandis qu'un éleveur conseillait de rester optimiste, un autre a avoué ne pas comprendre certaines mesures. Le sentiment d'être négligés était présent chez deux éleveurs, notamment l'éleveur AB6 : « *Parfois je suis très agacé mais aussi fier de mon travail. C'est un grand défi mais je pense que cela vaut le coup de le relever. Cependant, j'ai parfois l'impression d'être négligé par les pouvoirs publics ou les consommateurs. Aujourd'hui la condition d'éleveur n'est pas respectée* ». Ces données sont illustrées dans la Figure 34.

Figure 34 : Nuage de mots clés obtenus dans les réponses à la question « Comment faites-vous face à l'évolution des exigences sociétales et réglementaires ? » posée aux éleveurs « AB » (n=7).



Comparaison des réponses en fonction des typologies d'élevages

Les éleveurs travaillaient en majorité au moins 50 heures par semaine. La plus grande partie d'entre eux ne travaillaient pas tous les week-ends. Les éleveurs « conventionnels », « LR » et « sans antibiotiques » arrivaient en grande partie à prendre des vacances, environ une à deux semaines par an. Concernant les éleveurs AB, seul un a évoqué les vacances.

Tous les éleveurs étaient heureux dans leur travail. Toutefois, beaucoup se disaient affectés dans leur vie personnelle. La raison souvent évoquée était la vie sociale compliquée par un métier prenant.

Une grande partie a décrit les conditions de travail comme bonnes. Les éleveurs travaillant sous charte qualité semblaient dire que ces conditions s'étaient améliorées grâce au changement de système de production. Les mots clés pour les éleveurs « conventionnels » étaient la nécessité d'avoir un bon équipement technique mais aussi, rejoints sur ce point par les éleveurs « AB », la dureté physique du métier. Les éleveurs « sans antibiotiques » et « LR » ont décrit une amélioration des conditions de travail grâce à une amélioration des conditions d'élevage. Finalement les éleveurs « LR » et « AB », se rejoignent sur la difficulté liée à l'utilisation de paille dans leur élevage. Tous considéraient leurs conditions de travail améliorables. Pour les éleveurs « conventionnels », ces améliorations pouvaient passer par la délégation de certaines responsabilités. Les éleveurs « LR », « conventionnels » et « AB » pensaient à améliorer leur condition de travail par l'apport de main d'œuvre ou encore l'automatisation. Pour les éleveurs « sans antibiotiques », « LR » et « conventionnels » des améliorations pouvaient être apportées par la rénovation ou la création de nouvelles infrastructures tels que des bâtiments adaptés. Les éleveurs « AB » aimeraient améliorer leurs conditions de travail en gagnant plus de temps. Pour finir les éleveurs « sans antibiotiques », « LR » et « AB », ont mis en avant les difficultés financières pour apporter ces améliorations.

Dans aucune typologie un avis concernant la rémunération n'était prédominant. En effet, il y a autant d'éleveurs qui la trouvaient suffisante que d'éleveurs la trouvant insuffisante. La raison donnée concernant cette insuffisance par les éleveurs « conventionnels » et « sans antibiotiques », était que la valeur du produit était trop basse par rapport au temps et aux efforts fournis. Quant aux éleveurs « LR », pour eux les coûts de productions devenaient trop élevés par rapport au prix du porc qui lui n'augmentait pas. Les éleveurs « AB » n'ont pas donné de justification particulière.

Dans les groupes « conventionnels », « LR » ou « sans antibiotiques », les éleveurs se sentaient en majorité bien conseillés, contrairement aux éleveurs « AB », qui se sentaient en majorité peu conseillés, dû à leur production marginale avec un cahier des charges précis.

La majorité des éleveurs se sentaient toutefois soutenus dans leur travail.

À la question « Comment faites-vous face à l'évolution des exigences sociétales et réglementaires ? », plusieurs idées clés ont été évoquées. Quelle que soit la typologie d'élevage, l'idée de la contrainte (morale, financière, normative) ou de l'obligation était présente. Puis celle de « l'ouverture d'esprit » a été donnée par les éleveurs « conventionnels », « sans antibiotiques » et « LR ». Pour finir les éleveurs « conventionnels » ont évoqué des idées tels que « *tenir par amour pour son travail* » mais aussi le déphasage entre la société et l'élevage. Pour les éleveurs « LR », les principales réponses concernaient la non reconnaissance des efforts consentis par les éleveurs, puis les difficultés morales qui

pouvaient être rencontrées. Les éleveurs « AB », quant à eux, ont plutôt évoqué des sentiments comme la colère ou celui d'être négligés par la société.

Les différentes données sont résumées dans le Tableau 8.

Tableau 8 : Synthèse des réponses relatives à la partie équilibre entre vie personnelle et professionnelle.

Éleveurs	Conventionnel 10 éleveurs	Sans antibiotiques 4 éleveurs	LR 9 éleveurs	AB 7 éleveurs
Rythmes de travail				
Horaires moyens (h/semaine)	50 - 60	40-45	45-50	50
Ne travaillent pas tous les week-ends	6	3	5	4
Prendent des vacances	7	3	4	(1)
Heureux dans leur travail				
Oui	10	4	8	7
Non	0	0	0	0
Affecté dans la vie personnelle				
Oui	7	3	7	6
Non	3	1	2	1
Conditions de travail				
Bonnes	5	3	8	5
Améliorées par la charte qualité	X	3	5	6
Mots clés	Physique			Physique
		Conditions d'élevages	Conditions d'élevages	
			Gestion de la paille	Gestion de la paille
	Équipement technique			
Conditions de travail améliorables				
Oui	10	3	9	7
Non	0	1	0	0

Éleveurs	Conventionnel 10 éleveurs	Sans antibiotiques 4 éleveurs	LR 9 éleveurs	AB 7 éleveurs
Conditions de travail améliorables				
Mots clés	Bâtiments	Bâtiments	Infrastructures	
	Main d'œuvre		Main d'œuvre	Main d'œuvre
	Automatisation		Automatisation	Automatisation
		Coût	Coût	
				Financier
	Déléguer			
				Temps
Rémunération				
Correcte	4	2	5	4
Incorrecte	6	2	4	3
Mots clés	Valeur du produit par rapport au temps passé	Valeur du produit par rapport au temps passé (conjoncture)	Coût de production	
Bien conseillés				
Oui	7	4	5	2
Non	3	0	4	5
Sentiment d'être soutenus				
Oui	7	3	9	7
Non	3	1	0	0
Faire face aux exigences sociétales et réglementaires				
Mots clés	Contraintes	Contraintes	Obligations	Contraintes normatives
	Ouverture d'esprit	Prendre du recul	Prendre du recul	
				Colère
				Négligés
		Moralement dur		

Éleveurs	Conventionnel 10 éleveurs	Sans antibiotiques 4 éleveurs	LR 9 éleveurs	AB 7 éleveurs
Faire face aux exigences sociétales et réglementaires				
Mots clés			Non reconnaissance des efforts	
	Amour pour son travail			
	Déphasage entre la société et l'élevage			

4. Discussion

A. Matériel et méthodes

Les résultats de l'étude ont permis de répondre à l'objectif initial. En effet, les réponses ont permis de comprendre différentes problématiques actuelles auxquelles les éleveurs sont confrontés, ainsi que les bénéfices ou les désavantages que peuvent apporter les changements de production pour y faire face. Pour les éleveurs ayant fait une transition vers un nouveau modèle de production, les questions supplémentaires par rapport au questionnaire des élevages « conventionnels » ont permis d'interroger les éleveurs sur les impacts positifs ou négatifs de cette transformation sur les différentes thématiques : BEA, sanitaire, vie personnelle... Les éleveurs ont eu l'occasion d'évoquer l'influence des demandes sociétales sur leur vie personnelle. Les entretiens semi-directifs ont permis de répondre à chaque question en développant plus ou moins certaines problématiques, ainsi que d'ajouter des commentaires à la fin des entretiens. De plus, les éleveurs semblaient libres de s'exprimer et n'ont pas eu besoin de filtrer leur propos.

Une des limites de l'étude peut être le nombre d'éleveurs interrogés, pouvant être jugé trop faible. Ce nombre a été limité par la complexité à recruter, et le temps pour répondre aux entretiens, prendre un rendez-vous et se déplacer pour interroger les éleveurs. Le principe de saturation a quand même été atteint avec ce nombre de questionnaires limité. En effet, lors des derniers entretiens les informations collectées avaient déjà été rapportées dans les précédents. Concernant le recrutement, un biais de sélection peut exister car les vétérinaires ont pu choisir les contacts qu'ils fournissaient. De plus, aux vues des nombreuses et diverses sollicitations des éleveurs, il pouvait s'avérer compliqué pour les vétérinaires de donner les coordonnées personnelles de leurs clients. Les élevages « LR » ont été les plus compliqués à recruter. En outre, il existe une grande diversité de chartes Label Rouge sous lesquelles les éleveurs peuvent travailler. Le but était d'interroger aussi bien des labels rouges que des labels rouges fermiers. Cependant cette dernière catégorie d'élevages a été compliquée à trouver. Par conséquent, ils sont moins représentés dans les résultats. Les élevages travaillant sous la charte « AB » ont été moins compliqués à recruter. Les élevages AB se distinguent par leur mode de commercialisation et leur taille, ce qui peut expliquer que les problèmes auxquels ils font face soient différents, et par voie de conséquence leurs réponses également. Dans notre échantillon, il y a une plus grande proportion d'élevages AB avec de la vente directe ou locale que d'élevages apportant leurs animaux aux coopératives. Ceci s'explique par le moindre intérêt des coopératives pour cette filière, malgré une hausse des abattages dans des abattoirs de petites tailles pour la vente directe (Produire Bio, 2024). La diminution du nombre d'élevages AB pratiquant la vente exclusive aux coopératives de production et l'augmentation de ceux pratiquant la vente directe peut se justifier par la crise que traverse la filière AB. En effet, le nombre de porcs abattus a diminué de 7 701 têtes entre 2021 à 2022 (de 282 637 à 274 936), avec une partie des produits AB déclassés ou exportés (Produire Bio, 2024).

Certains élevages pouvaient appartenir à deux catégories, par exemple les élevages « LR » et « sans antibiotiques ». Dans ces cas, le LR (mieux disant en termes de charte qualité) a prévalu sur le statut sans antibiotiques. Il est aussi discutable d'avoir mis les élevages « sans antibiotiques à partir de 42 jours » avec les élevages conventionnels. Ce choix peut être justifié par le risque de confusion au recrutement car leur statut était moins connu des vétérinaires, et aussi pour différencier des élevages qui n'utilisent pas du tout d'antibiotiques de ceux en utilisant. Il en est de même avec les différents types de « LR », le choix de se focaliser sur les

porcs charcutiers et de ne pas tenir compte du cahier des charges des reproducteurs a été fait pour faciliter le recrutement des élevages.

Certains déplacements dans les élevages n'étaient pas possibles pour des raisons de temps et de coût de transport. Dans ce cas les entretiens ont été menés par téléphone, et la discussion a pu différer de celle faite lors d'un contact en face à face. Cela a pu créer un biais dans les résultats.

B. Résultats

L'élevage actuel

Dans l'étude, la taille des troupeaux était variable, les éleveurs cherchaient en général à s'agrandir par l'acquisition de terres, de bâtiments et d'animaux, mis à part pour les élevages « AB ». Cela est cohérent avec l'évolution du nombre de têtes par exploitation de ces dernières années. Effectivement en 2020, le cheptel de porcs bretons était de 13,33 millions de têtes pour 13 048 exploitations agricoles, alors qu'en 2010 il y avait 13,82 millions de têtes pour 22 286 exploitations agricoles. La multiplicité des activités d'élevage était souvent liée à la taille de l'élevage. En effet, parmi les éleveurs enquêtés pour cette thèse, ceux ayant les plus grands élevages avaient une double activité d'élevage porcin et de culture, quant aux élevages de plus petite taille, leurs activités étaient souvent multiples avec des cultures, des élevages multi-espèces (bovins, porcin ou avicole). Cela est cohérent avec une étude de l'IFIP (Roguet, 2023) qui a montré que le mélange d'activités des élevages en France dépend de la taille de l'élevage. Les éleveurs « AB » correspondaient plus aux élevages de petite taille mais ils avaient la spécificité d'avoir des cultures spécialisées (alimentation humaine).

Lors des entretiens, le rôle de la famille dans l'agriculture a été évoqué, en particulier dans la transmission des exploitations. À l'exception des élevages « AB », la majorité des éleveurs ont repris l'élevage familial ou se sont associés à l'entreprise familiale. Le recensement agricole de 2020 (Agreste, 2022b) montre que les familles ont un rôle important dans l'agriculture. En effet, la majorité du travail agricole est toujours assurée par des membres de la famille du chef d'exploitation et/ou des coexploitants. Toutefois, la part d'emplois familiaux dans l'agriculture change. Le nombre d'emplois familiaux a diminué en 10 ans surtout à cause de la diminution du nombre d'exploitations. Le nombre de salariés familiaux dans le milieu agricole, entre 2010 et 2020, a diminué de 38,4 % au profit de salariés non-familiaux et l'intervention de membres de la famille est souvent observée pour des travaux à temps partiel (Agreste, 2022b). Pour les personnes ayant acheté des exploitations ou qui ne viennent pas du milieu agricole, l'organisme « Terre de liens » a été évoqué deux fois dans cette étude par des éleveurs « AB » pour l'aide apportée dans l'acquisition des terres et des bâtiments.

Le volume horaire de travail évoqué par les éleveurs lors des entretiens s'étendait de 45 à 60 heures par semaine, avec des week-ends de garde quelle que soit la typologie d'élevage. À propos des congés, leur période s'étendait de 2 à 5 semaines par an, sauf pour les éleveurs « AB ». Généralement, les salariés des autres catégories socio-professionnelles ont des contrats de 35 heures par semaine et cinq semaines de congés payés. Cette différence complique l'accessibilité à certains services ou événements et participe à créer une fracture sociale et l'isolement des éleveurs (Deffontaines, 2014). Outre ces horaires, les éleveurs autrefois majoritaires dans les paysages ruraux se retrouvent aujourd'hui face à une population néo-rurale avec des métiers souvent éloignés de l'agriculture. Il faut dire que la

dynamique de la population bretonne a évolué ces dernières années. Faute de place, la région subit la croissance démographique avec un étalement urbain sur les territoires ruraux. Ce phénomène est lié au retour de personnes originaires de la région, et à une partie de la population qui cherche à s'installer en zone périurbaine. C'est également dû à l'arrivée d'actifs extérieurs à la région et d'une population de retraités d'Île-de-France qui participent à la repopulation des zones rurales. (Auzet et Maillochon, 2021 ; Laplanche et Uguen, 2013). Cette nouvelle population, qui ne possède pas forcément les mêmes idées que les éleveurs et qui n'est pas au courant des pratiques agricoles, peut voir l'élevage comme une source de nuisances. Cela peut donner lieu à des conflits sociétaux ou écologique. Une telle situation a été rapportée par un éleveur « conventionnel » pendant cette étude. En effet ce dernier s'est retrouvé minoritaire dans une nouvelle zone périurbaine, et désormais chaque évolution dans son élevage nécessitant un permis de construire est compliquée. Des problèmes de voisinage de ce type ont été rapportés lors de cette enquête par des éleveurs « conventionnels » et « sans antibiotique » mais n'ont pas été relatés lors des entretiens avec les éleveurs « labels rouge fermiers » ou « AB ». Une des raisons pourrait être liée à leur image. En effet selon les éleveurs « AB » ou « LR fermiers » interrogés dans cette étude, leur élevage a une bonne image auprès des citoyens. D'après eux cette image est améliorée par l'accès à l'extérieur, associé au BEA, ainsi qu'à la vente directe.

Les défis d'aujourd'hui et l'apport des changements de production

Le premier défi auquel les éleveurs doivent faire face semble être sociétal. Pour répondre à ce défi, il faut comprendre ce que veulent les consommateurs et l'image qu'ils ont du travail d'éleveur.

Les éleveurs « conventionnels », « LR » et « AB » pensent que les consommateurs veulent des prix bas. Or entre 2021 et 2023 la France a enregistré une inflation du prix au détail de la viande de porc de 11,9 % (Diot, 2023). En outre, en 2023 la consommation nationale de porc a diminué de 3,7 % (Gérard, 2024). Ces chiffres sur la consommation donnent raison aux éleveurs « sans antibiotiques », « LR » et « AB » qui pensent que la diminution de la consommation de viande est recherchée par les consommateurs. Les éleveurs « conventionnels » et « LR » estiment que les consommateurs veulent manger de la viande de meilleure qualité. Quant aux éleveurs « AB », ils pensent que les consommateurs recherchent plus du local. Les éleveurs pensent tous répondre en partie ou totalement au mode de consommation et encore plus après labélisation. Cependant, les chiffres montrent, sur la période entre 2021 et 2023, que la consommation de la viande de porc AB a diminué de 13,2 % (Diot, 2023), et celle de la viande de porc LR de 5 à 10 % (Confrère, 2023). Finalement, les différentes filières ciblent des consommateurs différents. Par exemple, les éleveurs « AB » visent la vente locale, et les éleveurs « conventionnels » la vente de produits accessibles à tous.

Les éleveurs « AB » estiment avoir une bonne image auprès du public grâce à leur label AB. Au contraire, les éleveurs « conventionnels », « LR » et « sans antibiotiques » pensent que leur travail souffre d'une mauvaise image auprès des consommateurs, notamment à cause de la méconnaissance de l'élevage. Ce phénomène est décrit depuis longtemps. La société actuelle ayant accès à l'abondance des produits alimentaires, ne cherche plus à comprendre leur origine. Il découle de ce fait qu'elle ne s'intéresse plus également au métier d'agriculteur et aux pratiques d'élevages (Hervieu, 2002). Malgré tout, des critiques envers l'élevage porcin sont quand même existantes. Cela affecte une partie des éleveurs. Même si les citoyens

semblent être moins intéressés par les pratiques d'élevages, ils ont tout de même des attentes particulières pour l'élevage. Les quatre problématiques sur lesquelles reposent les attentes sont : le BEA, l'aspect sanitaire des produits, la présence des produits labélisés sur le marché et les prix accessibles à tous (Roguet, 2014).

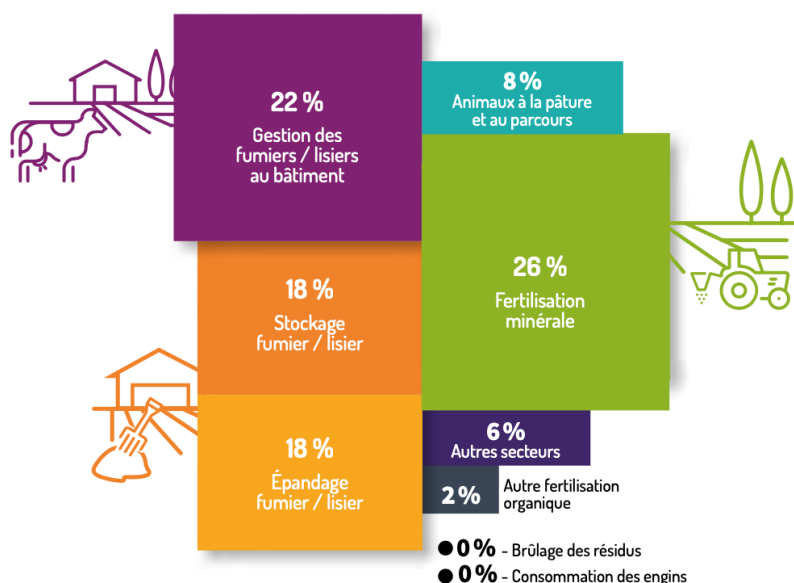
L'un des défis à relever est de réussir à répondre à la demande concernant le BEA. Il y a en effet des attentes de la part des citoyens sur le sujet, qui ne sont pas clairement comprises des éleveurs (Roguet, 2014). Effectivement, lors des entretiens, tandis que les éleveurs « conventionnels » et « LR » n'avaient aucune idée des attentes, les « sans antibiotiques » et les « AB » les estimaient grandes sans pouvoir les définir. Ils étaient par ailleurs tous d'accord pour dire que quelles que soient les attentes, elles ne pouvaient ni être compatibles avec le prix d'achat désiré par le consommateur, ni être cohérentes si elles étaient formulées par une population ne maîtrisant pas les connaissances liées à l'élevage. De plus la majorité des éleveurs « conventionnels », « LR » et « sans antibiotiques » trouvaient que les citoyens se préoccupaient trop ou mal de la problématique du BEA, contrairement aux éleveurs « AB » qui trouvaient que la société s'en souciait suffisamment.

Des études s'inscrivant dans le projet ACCEPT (Delanoue *et al.*, 2018 ; Roguet, 2014) se sont penchées sur ce que les consommateurs recherchaient en priorité. Ce sont l'amélioration des conditions de vie des animaux notamment grâce à un accès à l'extérieur, l'absence de douleur et pour finir l'éthique animale. Concernant la douleur, les nouvelles réglementations obligent l'utilisation d'analgésique et d'anesthésique local pour la castration. L'obligation de fournir des matériaux manipulables est aussi en vigueur. Pour les éleveurs « conventionnels », ces mesures sont suffisantes. Les éleveurs qui ont procédé à un changement de production, considéraient que les conditions de BEA se sont améliorées. Les éleveurs « LR » et « conventionnels » reprochaient le temps, l'argent et la main d'œuvre que nécessite la mise en place des mesures liées au BEA, d'autant plus que ces efforts ne sont pas répercutés sur le prix de vente des animaux. De plus la déconnexion avec le grand public donne lieu à des obligations qui selon eux ne correspondent pas aux besoins de l'élevage ou qui ne sont pas applicables. Or, les éleveurs « conventionnels », « LR » et « sans antibiotiques » interrogés craignent que ce type de mesure en faveur du BEA se fasse au détriment du bien-être des éleveurs. Cependant, ils sont sensibles à la question du BEA, et pour y répondre le mieux possible, des réseaux d'éleveurs se créent afin d'assurer une communication intra professionnelle sur le sujet pour échanger sur leurs bonnes pratiques (Chambre d'agriculture, 2022b) ; ceci dans le but de valoriser toutes les initiatives et de mettre en place des gestes accessibles au plus grand nombre. Ces mesures portent essentiellement sur l'accès à l'eau, la nourriture, la santé, le logement et le comportement des animaux. Les pistes d'actions données sont l'enrichissement des milieux de vie (toile de jute pour les truies, jouets manipulables), éviter le stress des animaux pour limiter la caudophagie, manipuler les animaux avec calme (Chambre d'agriculture, 2022b). Cependant les actions mises en œuvre ne suffisent pas toujours à convaincre le public. Pour certains la nécessité d'appliquer ces gestes est une preuve que les animaux ne sont pas élevés dans de bonnes conditions (Delanoue *et al.*, 2018). Ainsi, la seule solution qu'une partie des consommateurs voient à l'amélioration du BEA est l'accès à l'extérieur pour les animaux. Or, cet accès à l'extérieur n'est pas applicable dans tous les élevages pour des raisons matérielles et financières. Finalement la question du BEA en élevage participe à l'entretien d'une fissure entre la société et l'élevage. Dans notre étude les élevages « Label Rouge », « AB » ont modifié leurs pratiques afin de répondre à cette demande. Ces types d'élevages garantissent un plus grand espace par animal. Les élevages « LR fermiers » et les éleveurs « AB » ajoutent en plus de la paille et offrent un accès

à l'extérieur. Les éleveurs « LR fermiers » trouvent toutefois que la paille dégrade les conditions de travail. Les éleveurs « sans antibiotiques » pensent aussi mieux répondre à la demande en termes de BEA, notamment par des gestes sanitaires préventifs et une hygiène stricte. En outre, une grande partie des éleveurs se disent prêts à faire plus pour le BEA si leur rémunération est améliorée à la hauteur de leur effort. Enfin, les élevages « LR » ou « AB » sont ceux qui ont mis en place le plus d'actions pour améliorer le BEA ; pourtant, ce sont des viandes moins consommées. Cela démontre le paradoxe entre les convictions des citoyens et leur acte de consommation.

La problématique écologique concerne toute la population. Malheureusement, il est courant que les éleveurs soient régulièrement pointés du doigt comme pollueurs. Cette image de pollueurs a été rapportée lors des entretiens par les éleveurs « LR » et « conventionnels ». Elle est notamment due à leurs émissions de gaz à effet de serre, à la pollution de l'eau (phénomène des algues vertes), à l'alimentation des animaux et l'utilisation des terres, et pour finir aux nuisances olfactives ou auditives (Delanoue et Roguet, 2015). Pourtant, il est important de rappeler que les éleveurs se sentent concernés par l'écologie et que les dégradations environnementales impactent leur travail. Il est certain que les activités d'élevages ont leur place dans les débats sur la problématique écologique. En effet, l'élevage porcin est responsable au niveau national de 0,3 % des émissions de gaz à effet de serre, de 2,7 % des émissions de méthane et de 0,07 % des émissions de dioxyde d'azote. Ces émissions sont dues essentiellement à la fabrication de l'aliment des porcs, et à leurs déjections. De plus, l'élevage de porc est responsable de 6,8 % des émissions d'ammoniac dans l'air dues à l'agriculture (Le porc Français, 2019). Dans une étude dirigée par l'agence de la transition écologique (ADEME, 2020), les principaux postes d'émissions d'ammoniac en élevage sont la gestion et le stockage du fumier ou du lisier, et l'accès à l'extérieur. La Figure 35 présente les parts de responsabilité des diverses activités agricoles dans l'émission d'ammoniac (ADEME, 2020). Pour finir, l'énergie pour l'agriculture est aussi une source d'émissions de particules (ammoniac, carbone suie et particules fines de moins de 2,5 micromètres).

Figure 35 : Représentations des parts de responsabilités des activités agricoles dans l'émission d'ammoniac (CITEPA, SECTEN 2018).



L'ADEME a donné différents conseils pour limiter les rejets de particules et d'ammoniac. Ils peuvent s'appliquer dans la gestion des bâtiments d'élevages, dans celle des cultures et dans l'utilisation des énergies. Ces conseils sont appliqués par les éleveurs. En effet, les éleveurs « conventionnels », « LR » et « sans antibiotiques » appliquaient des mesures pour réduire les émissions d'ammoniac dans leurs bâtiments d'élevages. Les éleveurs « sans antibiotique » adaptaient l'alimentation des porcs aux besoins et aux stades physiologiques des animaux. Cette pratique pourrait réduire de 20 à 30 % les émissions d'ammoniac (ADEME, 2020). Les élevages « conventionnels » et « LR » limitaient les émissions d'ammoniac par la gestion du lisier ou du fumier. Pour ce faire, il est conseillé de vidanger le lisier régulièrement, de le refroidir, de faire une pré-fosse de lisier flottant ² et pour le système fumier, d'apporter de la paille plus régulièrement. L'émission d'ammoniac peut aussi être réduite par des systèmes de lavage d'air ou de brumisation, ou encore par la mise en place de couverture sur la fosse à lisier (ADEME, 2020). Les éleveurs agissent aussi sur les cultures, *via* l'utilisation des enfouisseurs ou encore de rampes à pendillards. Les élevages « conventionnels », « LR » et « sans antibiotiques » ont expliqué avoir recours désormais ou prochainement à des énergies renouvelables telles que la méthanisation et les panneaux photovoltaïques pour baisser l'utilisation des énergies fossiles et pour gérer une partie des effluents (ADEME, 2020).

Les élevages « conventionnels » et les élevages « AB » de notre étude agissent aussi par la gestion de leurs cultures en limitant l'utilisation de produits de fertilisation, et pour les éleveurs « AB » s'ajoute la mise en place de haies et de bocages. Mis à part les éleveurs « AB », tous ont décrit des inconvénients techniques, parfois sanitaires, financiers mais aussi temporels à ces méthodes. Afin de contourner les difficultés financières et temporelles certains éleveurs expliquaient passer par des entreprises spécialisées pour s'occuper de leurs cultures. Ce type d'entreprise possède généralement un matériel plus moderne (enfouisseur par exemple) pour mieux gérer la problématique de l'épandage.

Les éleveurs « LR » pensent mieux répondre à problématique écologique, même si ce n'était pas une des motivations pour accéder à la labélisation. Selon eux les choix techniques comme des animaux plus lourds, moins de mortalité ainsi que la production d'une partie des aliments sur place diminuent leur impact environnemental.

Quant aux éleveurs « AB », l'écologie est une des sources de motivations pour passer sur ce type de production. Cependant, l'impact environnemental de ce type d'élevage est débattu. Alors qu'il est censé être plus respectueux de l'environnement, sa réglementation ne lui permet pas toujours d'assurer les meilleures techniques disponibles décrites dans la directive européenne 2017/302, notamment sur les consignes de gestion nutritionnelle (Parlement européen, 2017). En effet, l'utilisation d'acides aminés de synthèse est interdite dans le cadre de l'« AB ». Cette interdiction oblige à donner plus de protéines pour combler le déficit en acides aminés essentiels (concept de protéine idéale). Or, l'excédent d'acides aminés dû à une protéine non équilibrée se retrouve dans les excréments. Par conséquent, les déchets organiques sont plus concentrés en nitrates et se retrouvent dans les sols. Les éleveurs « AB » sont cependant soumis aux mêmes règles d'épandage et n'ont pas le droit de saturer leur sol. De plus, l'utilisation de litière peut être à l'origine d'émissions de gaz à effet de serre (Delsart, 2024).

² (ADEME, 2020) « Il s'agit de déposer une fine couche d'eau en fond de préfosse pour limiter la sédimentation des déjections. »

Malgré des visions différentes de la problématique, tous les éleveurs de cette étude ont mis en place des actions pour limiter leur impact écologique même s'il est difficile de conclure sur leur effet. À noter que tous les éleveurs sont soumis aux lois Grenelle I et II ayant pour but de diminuer les émissions de gaz à effet de serre dans l'agriculture ainsi qu'à la directive européenne sur les meilleures techniques disponibles (Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, 2009). Cependant, pour les éleveurs souhaitant faire des efforts supplémentaires, l'État propose un nouveau label : le label Haute Valeur Environnementale (Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, 2023b).

Le défi sanitaire est largement relevé par les éleveurs. L'attente dans ce domaine concernait essentiellement l'utilisation des antibiotiques, et les éleveurs étaient sensibles à ce sujet. Les éleveurs « sans antibiotiques » et « AB » qualifiaient plutôt leurs utilisations de très faibles. Les éleveurs « conventionnels » jugeaient leurs quantités d'antibiotiques utilisées faibles. Par ailleurs, un des mots clés qui revenaient pour ces trois types d'élevages était « individuel », en opposition au traitement collectif d'un lot, ce qui réduit l'utilisation des antibiotiques uniquement aux animaux en ayant besoin. Quant aux éleveurs « LR », la consommation d'antibiotiques était faible à moyenne. Toutefois un des éleveurs expliquaient qu'il n'existait pas vraiment de moyen pour juger de la quantité utilisée hormis les conseils du vétérinaire ou son propre jugement.

Les éleveurs « conventionnels », « sans antibiotiques » et « AB » ont souvent évoqué le bénéfice des méthodes alternatives tels que les vaccins ou les médecines complémentaires. En effet, la quantité d'antibiotiques consommés dans la filière porcine a grandement diminué depuis quelques années, notamment grâce à l'utilisation des vaccins. En 2021, le budget santé estimé était de 5,59 euros pour 100 kg de carcasses dans les élevages de porcs en Bretagne, avec 82 % de ce budget utilisé pour des produits préventifs dont les vaccins, et 17 % pour les produits curatifs (antibiotiques et anti-inflammatoires) (Chambre d'agriculture Bretagne, 2024). En somme, les élevages « sans antibiotique » et « AB » semblent mieux répondre aux attentes des consommateurs concernant les antibiotiques. Toutefois, pour les deux autres types d'élevages, l'absence d'information sur le sujet au moment de l'achat des produits ne peut pas convaincre les consommateurs même si l'utilisation des antibiotiques est faible.

Le second défi sanitaire à relever est la mise en place de la biosécurité en élevage. Pour la société, l'inquiétude est davantage dirigée vers le risque zoonotique lié à l'élevage, tandis que pour les éleveurs, l'utilité principale de la biosécurité est de protéger leur cheptel. L'arrivée de la Peste Porcine Africaine sur le continent européen a accéléré la mise en place des mesures de biosécurité dans les élevages. D'ailleurs, tous les éleveurs interrogés ont mis en place des systèmes permettant d'assurer la biosécurité. Les éleveurs voient généralement l'intérêt de ces mesures, sauf pour certains élevages « AB ». Toutefois certains points interrogent. Tout d'abord l'investissement que représente la mise en place des barrières, sas, etc.... freine les éleveurs. Les coûts sont variés et dépendent du type d'élevage et de l'implantation de ses bâtiments (couloir à construire, zone à identifier). Le retour sur investissement n'est pas palpable, surtout dans des élevages n'ayant pas des situations sanitaires critiques. Pour aider les éleveurs, l'IFIP a mis en place un logiciel appelé Sanicosim qui permet de calculer le coût des infrastructures (IFIP, 2021b). Si certains éleveurs « AB » doutent de l'intérêt de la biosécurité, c'est notamment parce que les mesures entre les typologies d'élevages sont inégales. En effet, un élevage offrant un accès plein-air aux animaux, doit avoir recours à des clôtures électriques, ainsi qu'à un entretien de ces clôtures qui peut être compliqué, afin d'éviter toute intrusion d'animaux sauvages (sangliers) et d'hommes. Ils sont également plus

exposés aux risques de contaminations aériennes. Quant aux élevages ayant recours à l'utilisation de litière (Label Rouge fermier ou agriculture biologique), ils ont aussi un risque accru de faire entrer des maladies si la litière a été contaminée au préalable par d'autres espèces animales. Au niveau de la bio-compartmentation, les élevages dit alternatifs sont aussi plus à risque, notamment de maintenir une infection au sein de leur population, dû à un contact avec leurs excréments plus long, contrairement aux élevages sur caillebotis, où les déjections sont évacuées au fur et à mesure (Delsart *et al.*, 2020). La contrepartie de la biosécurité, selon les éleveurs, est qu'elle participe à la dégradation de l'image de l'élevage. En effet, le zonage et l'ajout de barrières autour et à l'entrée de l'élevage laissent à penser qu'il y a des choses à cacher. Finalement, cela participe aux préjugés sur l'élevage et nuit à l'image du travail d'éleveur. Par conséquent, les éleveurs pensent qu'il y aurait un intérêt à communiquer sur la biosécurité auprès du grand public. Concernant la mauvaise image donnée par la biosécurité, les élevages « AB » et « LR fermier » en souffrent moins car ceux qui possèdent un parcours extérieur, même électrifié, offrent la possibilité au public d'apercevoir les animaux en liberté.

L'un des derniers défis pour les éleveurs est économique. Les exploitations agricoles restent des entreprises avec un but lucratif. Les éleveurs doivent pouvoir tirer des revenus justes. Lors de l'étude, les résultats n'ont pas permis de voir une différence entre les typologies d'élevage sur l'aspect de la rémunération. Dans la globalité, ils sont autant à la trouver juste qu'incorrecte. Ceci est cohérent avec les résultats économiques publiés par Agreste (2023) montrant que l'élevage porcin est un secteur avec le plus d'hétérogénéités concernant les revenus. Les éleveurs trouvant leur rémunération insuffisante justifiaient leur point de vue par le fait qu'elle ne correspondait pas au temps et aux efforts fournis dans l'élevage mais aussi par le fait que le coût de production était trop élevé. En effet en 2022, la guerre en Ukraine impacte le prix des intrants qui a fortement crû. Le prix de l'énergie (gazole non-routier, électricité) et celui de l'alimentation ont augmenté respectivement de 41,6% et de 24,9 %. En conséquence, sur l'année 2022, le coût de production a subi une forte hausse : 19,7 % pour les porcs à l'engrais, 23,8 % pour les truies, et 9,4 % pour les porcelets. Cependant, en 2023, le marché a évolué : une diminution de l'offre sur le marché du porc français et européen a permis une augmentation de la valeur perçue par animal par les éleveurs. Cela a évité à une majorité des éleveurs de produire à perte (Agreste, 2023a ; Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, 2022c). La valeur perçue par animal peut aussi être augmentée dans le cas de plus-values économiques sur les produits, comme dans le cahier des charges Label Rouge ou la charte « sans antibiotiques ». Ces plus-values sont possibles car ces cahiers des charges répondent aux demandes d'une partie des consommateurs.

L'aspect économique est souvent cité comme un frein pour la mise en place de projets en faveur du BEA et de l'écologie. Ces projets peuvent effectivement demander des investissements conséquents. Or, une grande partie des éleveurs doivent déjà rembourser des prêts faits à la banque et d'autres investissements dans un contexte d'endettement personnel fort. Effectivement, le taux d'endettement moyen des éleveurs de porcs était estimé à 65 % en 2021 (Agreste, 2024). Par conséquent, faire de nouveaux investissements pour répondre aux normes ou à la demande sociétale peut s'avérer complexe. D'autant plus que, d'après les entretiens, les banques semblent plus réticentes à accorder des emprunts aux jeunes éleveurs avant qu'ils ne fassent leurs « preuves ». Les éleveurs « LR », « sans antibiotiques » et « AB » se rejoignent pour dire que la rentabilité financière de leur exploitation est essentielle pour améliorer les conditions de travail. Si on prend en compte qu'il faut de

l'argent pour rénover les bâtiments ou accéder à l'automatisation, alors les éleveurs « conventionnels » sont en accord avec cette vision.

Les réponses obtenues dans l'étude ont montré qu'un changement de production impliquait des investissements et de la motivation. Parmi les sources de motivation, les éleveurs ont cité :

- La question écologique, l'amélioration du BEA et la recherche de produits de meilleure qualité pour le passage en « AB »
- La recherche d'une meilleure qualité de viande, d'une amélioration du BEA, d'une plus-value économique et l'acquisition d'une autonomie de l'élevage pour le passage en « LR »
- L'accès à un travail plus satisfaisant et à un produit de meilleure qualité, et parfois l'amélioration du BEA pour le passage en « sans antibiotiques ».

De plus, les éleveurs « sans antibiotiques », « LR » et « AB » pensaient mieux répondre aux problématiques concernant le mode de consommation, l'écologie et le BEA. En outre, ces éleveurs trouvaient leurs conditions de travail bonnes et souvent améliorées par la labélisation. Les éleveurs « conventionnels » ne trouvent pas leurs conditions de travail mauvaises pour autant. Finalement, les changements de production répondent partiellement à certains aspects des demandes sociétales et conviennent parfois aux consommateurs ou à leur pouvoir d'achat. Il faut noter que les éleveurs, quel que soit leur type de production, avaient du respect et ne dénigraient pas les autres types de production. Les objectifs n'étaient pas forcément les mêmes. Les éleveurs « conventionnels » tentent de nourrir une grande partie de la population, en faisant de la qualité et du volume à un prix abordable. Les éleveurs « sans antibiotiques » essaient de répondre à une demande, tout en gardant une production de grande échelle. Quant aux éleveurs « LR » ils produisent une viande de qualité, tout en assurant une production de nombre mais avec des conditions d'élevage plus exigeantes notamment sur la densité des animaux. Pour finir les éleveurs « AB » ont une production de « niche » souvent à destination de consommateurs locaux, ils répondent aux attentes sociétales concernant le BEA et l'aspect sanitaire. De plus, il semblerait que les produits « AB » répondent à la demande environnementale puisqu'environ 50 % des consommateurs de ce type de produits les achètent pour cette raison (Agence Bio, 2022).

Perspectives : l'élevage de demain

Les éleveurs de l'étude se sont tous dits heureux dans leur travail. Cependant, ils ont révélé se retrouver régulièrement face à des contraintes normatives. Les éleveurs « LR » se disent moralement touchés à force de faire face aux exigences sociétales et ils aimeraient que les efforts soient plus reconnus. Les exigences réglementaires mettent les éleveurs « AB » en colère, ils se sentent négligés. Quant aux éleveurs « conventionnels », les exigences sont pour eux le signe de la déconnexion entre la société et l'élevage. Toutes ces idées se retrouvent dans le communiqué de la FNSEA et des jeunes agriculteurs « synthèse des revendications » de janvier 2024 (FNSEA et Jeune agriculteur, 2024) écrit à la suite des manifestations agricoles ayant eu lieu en 2023 et 2024. Les agriculteurs réclament la mise en place d'aides autour de trois points. En premier, le respect du travail des agriculteurs. Aujourd'hui les éleveurs font face à une crise morale, un sentiment d'abandon par le public duquel ils essuient les critiques. Cela donne naissance à un sentiment de manque de considération des éleveurs et suscite chez eux un mal-être. Dans un deuxième temps, les éleveurs aimeraient une juste

rémunération de leur travail, notamment en respectant l'entièreté de la loi EGALIM. Pour finir, ils souhaitent que les conditions de travail soient acceptables, avec des normes cohérentes avec l'élevage et la volonté de souveraineté alimentaire demandée par l'État. Ils demandent aussi dans ce point, de ne pas oublier de prendre en compte que l'agriculture se construit sur le long terme et par conséquent de respecter cette temporalité. Une lassitude des éleveurs est exprimée notamment par rapport à l'augmentation des charges, la concurrence déloyale des produits étrangers, les interdictions de certains produits phytosanitaires, la non reconnaissance du travail des agriculteurs par la société et/ou le manque de main d'œuvre. Le ministère de l'agriculture a proposé les mesures suivantes pour répondre à cette crise : une meilleure reconnaissance du métier d'agriculteur, redonner de la valeur à notre alimentation et au revenu des agriculteurs, mettre fin à la concurrence déloyale, simplifier la vie quotidienne, et pour finir assurer le renouvellement des agriculteurs. La promesse donnée à l'agriculture biologique a été de débloquer une aide de 90 millions d'euros (Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, 2024). Les réponses apportées à cette crise peuvent soit permettre de relancer le secteur agricole ou alors le laisser décliner.

La dynamique de l'élevage est ralentie par deux facteurs : une population d'éleveurs vieillissante avec 53 % des éleveurs qui avaient plus de 52 ans en 2021 (Le Bars, 2021), ainsi qu'une pénurie de main d'œuvre. Cette pénurie de main d'œuvre a été évoquée dans les entretiens par les éleveurs « LR », « conventionnels » et « AB » comme facteur limitant pour améliorer les conditions de travail. L'élevage porcin est le type d'élevage ayant le plus recours au contrat à durée indéterminée (Depoudent *et al.*, 2021). De plus, le nombre de salariés familiaux diminue au cours du temps. En 2021, le délai estimé pour trouver une réponse favorable à une offre d'emploi était de 3 mois. Les facteurs d'attractivité pour ces postes peuvent être le salaire, les horaires bien définis, le type de travail proposé (Depoudent *et al.*, 2021), ainsi que les conditions de travail. Cependant, l'effectif en baisse pour les filières porcines dans l'enseignement agricole et la mauvaise image participent à la désertification des postes. Des difficultés peuvent aussi être rencontrées par les éleveurs notamment car ils doivent définir des tâches pour chaque employé, avec une formation si besoin. Cela impose d'avoir des compétences en gestion d'équipe et dans les ressources humaines. Les employeurs doivent aussi pouvoir dégager un revenu pour leur salarié, donc être capable de gérer précisément les finances de leur entreprise (Salaun, 2008).

Les éleveurs « conventionnels » ont mis en avant les difficultés rencontrées face à la méconnaissance du public. La solution ne peut passer que par la communication sur l'élevage. Tandis que certains agissent en ouvrant leur exploitation au public, d'autres essaient de faire de la communication dans les écoles, dans les supermarchés, sur les réseaux sociaux. Finalement la communication jouera un rôle majeur dans l'avenir des agriculteurs, Pour cela plusieurs conditions doivent être réunies : les citoyens doivent de nouveau s'intéresser à l'agriculture et l'élevage, et les éleveurs doivent de nouveau faire l'effort d'expliquer leur métier et faire preuve de pédagogie. Les instances publiques ont par ailleurs un rôle majeur en mettant en avant l'agriculture et son rôle économique pour la France.

Conclusion

Notre étude avait pour but d'interroger des éleveurs sur leur évolution et leur intégration dans la société en fonction des demandes sociétales sur différents sujets (l'écologie, le mode de consommation, le bien-être animal et les aspects sanitaires), puis de voir si un mode de production différent permettait de mieux répondre à ces demandes. L'étude devait aussi permettre de voir si ce changement de production pouvait participer à l'amélioration des conditions de vie des éleveurs. Pour ce faire, 30 éleveurs ont été interrogés en Bretagne avec un questionnaire semi-directif.

Des différences se sont dégagées entre les typologies d'élevages par rapport aux aspects sociétaux. Pour l'aspect écologique, il est compliqué de conclure. Tous les éleveurs mettent des mesures en place, mais les activités d'élevage sont à l'origine d'émissions de gaz à effet de serre dans l'air et d'ammoniac dans le sol et l'air. Les éleveurs ne peuvent que les limiter. Par rapport à la question du BEA, encore une fois, tous les éleveurs mettent des dispositifs en place. Tous les éleveurs cherchent à respecter les cinq libertés données dans la définition du BEA, mais la différence entre types d'élevages réside dans la capacité des animaux à exprimer un éventail de comportements complet. Les citoyens semblent être plus vigilants sur ce point. Les élevages « AB » et « LR » offrent une meilleure réponse à cet aspect du BEA. Sur le sujet des antibiotiques, les élevages « sans antibiotiques » et « AB » répondent à cette préoccupation. Les consommateurs n'ont pas vraiment d'attente concernant la biosécurité. Par ailleurs, les mesures prises par les éleveurs peuvent selon eux dégrader l'image de l'élevage. C'est pourquoi les éleveurs souhaiteraient que de la communication soit faite sur le sujet de la biosécurité. Toutefois d'un point de vue des élevages, les mesures de biosécurité sont plus strictes pour les « sans antibiotiques », les « conventionnels » et les « LR ».

Finalement, les filières alternatives semblent mieux répondre à certaines attentes que les élevages « conventionnels » ; pourtant ces derniers sont les plus présents. Cela peut s'expliquer en partie par le fait que les consommateurs connaissent peu l'élevage ainsi que par l'existence d'un paradoxe entre ce que veulent les consommateurs et ce qu'ils achètent. La législation et les cahiers des charges peuvent permettre de s'adapter aux demandes sociétales. Cependant la temporalité pour leur application et leur coût de mise en place doivent être pris compte pour les rendre accessibles. Dans ce contexte, les éleveurs tentent de s'adapter à ces demandes, bien que cela représente un coût psychologique, financier et technique pour eux. En fin de compte, les éleveurs se trouvent dans une situation ambivalente. Ils subissent des critiques mais les produits « conventionnels » sont toujours les plus vendus et consommés. Cela accentue la fissure entre la société et l'agriculture.

Cette étude voulait montrer quels types d'élevages pouvaient répondre au mieux aux attentes sociétales. Tous y répondent, à des niveaux différents. Au regard de l'évolution de la consommation, ils ont tous leur place sur le marché en visant des clientèles distinctes.

Liste des références bibliographiques

ADEME (2020) Guide des bonnes pratiques agricoles pour l'amélioration de la qualité de l'air. *In La librairie ADEME*. [<https://librairie.ademe.fr/produire-autrement/4044-guide-des-bonnes-pratiques-agricoles-pour-l-amelioration-de-la-qualite-de-l-air.html>] (consulté le 11/07/2024).

AGENCE BIO (2024) Observatoire de la consommation bio. *In Agence Bio*. [<https://www.agencebio.org/vos-outils/les-chiffres-cles/observatoire-de-la-consommation-bio/>] (consulté le 24/07/2024).

AGENCE BIO (2022) Baromètre de consommation et perception des produits biologiques en France. *In Agence Bio*. [https://www.agencebio.org/wp-content/uploads/2022/03/Barometre-de-consommation-et-de-perception-des-produits-bio-Edition-2022_VF.pdf] (consulté le 04/09/2024).

AGRESTE (2024) Réseau d'information comptable agricole 2022. *In Agreste*. [https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/aeb_2024_2_rica2022.pdf] (consulté le 12/08/2024).

AGRESTE (2023a) Les résultats économiques des exploitations agricoles en 2022. *In Agrest*. [www.agreste.agriculture.gouv.fr] (consulté le 15/07/2024).

AGRESTE (2023b) Synthèses conjoncturelles 2023. *In Agreste*. [<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/SynCpr23403/consyn403202304-Intrants.pdf>] (consulté le 12/10/2024).

AGRESTE (2022a) Filière porc. *In Agreste*. [https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/05_essentiel_bgne_ff_porcs_2022.pdf] (consulté le 03/05/2023).

AGRESTE (2022b) Recensement agricole 2020. *In Agreste*. [https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/Pri2211/Primeur%202022-11_RA_%20Main-d'oeuvre%20et%20externalisation.pdf] (consulté le 08/07/2024).

AGRESTE, FRANCE AGRIMER (2021) La consommation de viande en France en 2020. *In agrest*. [<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/SynCon21376/consyn376202106ConsoViandeV2.pdf>] (consulté le 22/06/2023).

AGRICULTEUR DE BRETAGNE (2022) Quelles visions ont les Bretonnes et les Bretons de leur agriculture & de leur alimentation? Présenté à Agriculteur et société, Bretagne, 17 mai 2022, Agriculteur de bretagne, Rennes.

ANSES (2023) One Health : une seule santé pour les êtres vivants et les écosystèmes. *In Anses - Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail*. [<https://www.anses.fr/fr/content/one-health-une-seule-sant%C3%A9-pour-les-%C3%AAtres-vivants-et-les-%C3%A9cosyst%C3%A8mes>] (consulté le 13/06/2023).

ANSES (2022a) Antibiorésistance et antibiotiques à usage vétérinaire : les actions de l'Anses | Anses - Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail. *In Anses -*

Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail. [<https://www.anses.fr/fr/Antibioresistance-actions-Anses>] (consulté le 13/06/2023).

ANSES (2022b) Antibiorésistance en santé animale Bilan 2022. In *Anses - Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail*. [<https://www.anses.fr/fr/Antibioresistance-animale-bilan-2022#:~:text=À%20l'occasion%20de%20la,bactéries%20pathogènes%20chez%20les%20animaux.>] (consulté le 13/06/2023).

ANSES (2022c) Suivi des ventes de médicaments vétérinaires contenant des antibiotiques en France en 2021. In *Anses - Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail*. [<http://anses.fr>] (consulté le 13/06/2023).

ANSES (2018) L'Anses propose une définition du bien-être animal et définit le socle de ses travaux de recherche et d'expertises. In *Anses - Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail*. [<https://www.anses.fr/fr/content/1%E2%80%99anses-propose-une-d%C3%A9finition-du-bien-%C3%AAtre-animal-et-d%C3%A9finit-le-socle-de-ses-travaux-de>] (consulté le 11/09/2023).

ANTONIN, C. (2023) « Le choc pétrolier de 1973 consacre l'importance de la politique monétaire comme outil dominant de lutte contre l'inflation ». In *Le Monde.fr*. [https://www.lemonde.fr/idees/article/2023/10/06/le-choc-petrolier-de-1973-consacre-l-importance-de-la-politique-monetaire-comme-outil-dominant-de-lutte-contre-l-inflation_6192815_3232.html] (consulté le 30/07/2024).

AUZET, L., MAILLOCHON, A. (2021) Le rural en Bretagne : un espace attractif - Insee Flash Bretagne - 72. In *Insee*. [<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5360899>] (consulté le 08/07/2024).

BASINAS, I., SIGSGAARD, T., KROMHOUT, H., *et al.* (2015) A comprehensive review of levels and determinants of personal exposure to dust and endotoxin in livestock farming. *Journal of Exposure Science & Environmental Epidemiology* vol. 25, n° 2, p. 123-137. [<https://doi.org/10.1038/jes.2013.83>]

BESSE, T. (2024) La protection des captages d'eau potable | Observatoire de l'environnement en Bretagne. In *Observatoire de l'environnement en Bretagne*. [<https://bretagne-environnement.fr/article/protection-captages-eau-potable#>] (consulté le 16/08/2024).

BOUDES, P., DELANOUE, E. (2014) Le traitement de l'animal d'élevage par les associations, la science et la presse. Présenté à XXe Congrès de l'AISLF, Montréal, 4 - 8 juillet 2016.

BROUSSET, S., RIEU, M., VIGNAU-LOUSTAU, L. (1998) Approche typologique du fonctionnement, de l'organisation et des orientations des groupements de producteurs de porcs de l'ouest de la France. Présenté à Journée recherche porcine en France, Paris, p. 153-159.

BRUNET, Y., FRIOUX, S. (2022) « La croissance économique exceptionnelle des "trente glorieuses" a eu son revers, en particulier sur le plan environnemental ». In *Le Monde.fr*. [https://www.lemonde.fr/idees/article/2022/06/17/la-croissance-economique-exceptionnelle-des-trente-glorieuses-a-eu-son-revers-en-particulier-sur-le-plan-environnemental_6130796_3232.html] (consulté le 30/07/2024).

CARRÉ, M.-A. (2024) L'agriculture et Mitterrand en 5 faits marquants | Portail Réussir. In *REUSSIR*. [<https://www.reussir.fr/agriculture-et-mitterrand-en-5-faits-marquants>] (consulté le 30/07/2024).

CHAIRE BIEN-ÊTRE ANIMAL (2020) Chronologie du bien-être animal : Faits marquants - Chaire bien-être animal. In *La chaire bien-être animal*. [<https://chaire-bea.vetagro-sup.fr/chronologie-du-bien-etre-animal-faits-marquants/>] (consulté le 06/08/2024).

CHAMBRE D'AGRICULTURE (2022a) Le cahier des charges et la réglementation en élevage de porcs bio. In *Produire porc bio*. [<https://produire-porc-bio.chambre-agriculture.fr/decouvrir-le-porc-ab/la-reglementation-en-porcs-bio/>] (consulté le 22/05/2023).

CHAMBRE D'AGRICULTURE (2022b) Des éleveurs sensibles au bien-être des animaux - Bien vivre le bien-être animal. In *Bien vivre le bien-être animal*. [<https://bien-etre-animal.chambres-agriculture.fr/definir-et-mettre-en-oeuvre/pratiques-et-attentes/enquete-eleveurs/>] (consulté le 10/07/2024).

CHAMBRE D'AGRICULTURE BRETAGNE (2024) Les dépenses de santé en élevage de porcs. In *Chambre d'agriculture Bretagne*. [<https://bretagne.chambres-agriculture.fr/mes-productions/elevage/porcs/sanitaire/les-depenses-de-sante-en-porcs/>] (consulté le 15/07/2024).

CHUPIN, I., MAYANCE, P. (2016) L'agriculture en représentation(s): Luttes médiatiques, luttes syndicales. *Études rurales* n° 198, p. 9-23. [<https://doi.org/10.4000/etudesrurales.11195>]

CONFRÈRE, E. (2023) «Les Français font des choix»: les producteurs de produits Label rouge, victimes collatérales de l'inflation. In *Le Figaro*. [<https://www.lefigaro.fr/conso/les-francais-font-des-choix-les-producteurs-de-produits-label-rouge-font-les-frais-de-l-inflation-20231003>] (consulté le 09/07/2024).

CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE (1998) Directive 98/58/CE du Conseil du 20 juillet 1998 concernant la protection des animaux dans les élevages. In *EUR-Lex*. [<http://data.europa.eu/eli/dir/1998/58/oj/fra>] (consulté le 06/08/2024).

CONSORTIUM DU NOIR DE BIGORRE (2018) Un cochon endémique dans le piémont des Pyrénées centrales. In *Le noir de Bigorre*. [<http://www.noirdebigorre.com/page/un-cochon-ende-mique-dans-le-pie-mont-des-pyre-ne-es-centrales>] (consulté le 19/07/2024).

DAUCÉ, P., LÉON, Y. (2002) Analyse d'un mécanisme de polarisation rurale. L'exemple de la région de Lamballe en Bretagne. Présenté à Colloque de l'ASRDLF à trois rivières, Québec, 21 - 23 août 2002, INRA. [<https://doi.org/hal-01931578>]

DEFFONTAINES, N. (2014) La souffrance sociale chez les agriculteurs: Quelques jalons pour une compréhension du suicide. *Études rurales* n° 193, p. 13-24. [<https://doi.org/10.4000/etudesrurales.9988>]

DELANOUE, E., DOCKES, A.-C., CHOUTEAU, A., *et al.* (2018) Regards croisés entre éleveurs et citoyens français : vision des citoyens sur l'élevage et point de vue des éleveurs sur leur perception par la société. *INRAE Productions Animales* vol. 31, n° 1, p. 51-68. [<https://doi.org/10.20870/productions-animales.2018.31.1.2203>]

DELANOUE, E., ROGUET, C. (2015) Acceptabilité sociale de l'élevage en France : recensement et analyse des principales controverses à partir des regards croisés de différents acteurs. *INRA Productions Animales* vol. 28, n° 1, p. 39-50.

DELSART, M. (2024) Transition agro-écologique dans les filières porcines et aviaires : l'exemple des systèmes alternatifs. *Bulletin de l'Académie Vétérinaire de France*. [<https://doi.org/doi.org/10.3406/bavf.2024.71073>]

- DELSART, M., POL, F., DUFOUR, B., *et al.* (2020) Pig Farming in Alternative Systems: Strengths and Challenges in Terms of Animal Welfare, Biosecurity, Animal Health and Pork Safety. *Agriculture* vol. 10, n° 7, p. 261. [<https://doi.org/10.3390/agriculture10070261>]
- DEPOUDENT, C., HOSTIOU, N., CLERC, L.L. (2021) Travailler en élevage porcin en France : facteurs d'attractivité et contraintes. *INRAE Productions Animales* vol. 34, n° 2, p. 97-110. [<https://doi.org/10.20870/productions-animales.2021.34.2.4808>]
- DIOT, V. (2023) Analyse : Tendances à la dégradation de la consommation des viandes et charcuterie. In *IFIP*. [<https://ifip.asso.fr/place-des-marches/actualites-des-marches/analyse-tendance-a-la-degradation-de-la-consommation-des-viandes-et-charcuterie/>] (consulté le 09/07/2024).
- DRAAF BRETAGNE (2024) La filière porcine en Bretagne. In *Draaf Bretagne*. [<https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/la-filiere-porcine-en-bretagne-a3275.html>] (consulté le 08/07/2024).
- DREAL BRETAGNE (2018) Directives nitrates : 6ème programme d'action. In *bretagne.developpement-durable*. [https://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/guide_par6.pdf] (consulté le 18/04/2023).
- DUPONT, G. (2009) Pollution en Bretagne : 700 millions d'euros publics dépensés en vain. In *Le Monde.fr*. [https://www.lemonde.fr/planete/article/2009/09/10/algues-vertes-700-millions-d-euros-publics-depenses-en-vain_1238470_3244.html] (consulté le 16/08/2024).
- EAUFRANCE (2021) Directive Nitrates | Rapportage. In *Eaufrance*. [<https://rapportage.eaufrance.fr/directive-nitrates#>] (consulté le 31/07/2024).
- FÉVRIER, R. (2005) 1981 : Le programme d'action agricole – Institut François Mitterrand. In *institut François Mitterrand*. [<https://www.mitterrand.org/1981-le-programme-d-action.html>] (consulté le 30/07/2024).
- FNAB (2022) LABEL « FNAB » comment se labeliser ? In *Fédération nationale d'Agriculture biologique*. [<https://www.fnab.org/comment-se-labeliser/>] (consulté le 04/06/2023).
- FNSEA, JEUNE AGRICULTEUR (2024) #OnMarcheSurLaTete | Synthèse des revendications FNSEA – JA, 24 janvier 2024. In *fnsea*. [<https://www.fnsea.fr/actualite/C3%A9s/onmarchesurlatete-synthese-des-revendications-fnsea-ja-24-janvier-2024/#>] (consulté le 20/07/2024).
- FONTENEAU, A., GUBIAN, A. (1985) Comparaison des relances françaises de 1975 et 1981-1982. *Revue de l'OFCE* vol. 12, n° 1, p. 123-156. [<https://doi.org/10.3406/ofce.1985.1033>]
- FRANCE AGRIMER (2022) Viande porcine. In *France AgriMer*. [<https://www.franceagrimer.fr/content/download/68229/document/FICHE%20FILIERE%20PORCINE%202022.pdf>] (consulté le 22/06/2023).
- FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT (2018) Algues vertes : le littoral empoisonné. In *France Nature Environnement*. [<https://fne.asso.fr/dossiers/algues-vertes-le-littoral-empoisonne>] (consulté le 03/06/2023).
- GAMBINO, M. (2015) Les mutations des systèmes productifs français: le modèle breton, à revisiter. *Presse université du midi* p. 371-382.
- GAUTIER, E. (2022) Paysans : histoire d'une extinction de masse. In *Socialter.fr*.

- [<https://www.socialter.fr/article/paysans-histoire-d-une-extinction-de-masse>] (consulté le 30/07/2024).
- GÉRARD, M. (2024) Toujours plus de poulet et moins de bœuf et de porc : la consommation totale de viande fléchit en 2023. *In Le Monde.fr*. [https://www.lemonde.fr/planete/article/2024/06/28/toujours-plus-de-poulet-et-moins-de-b-uf-et-de-porc-la-consommation-totale-de-viande-flechit-en-2023_6245113_3244.html] (consulté le 09/07/2024).
- GRANNEC, M.-L. (2014) Perception sociale des projets d'élevages par différents acteurs du territoire. Présenté à In colloque de restitution ACCEPT, Paris, 05/04/2018, IFIP, Paris.
- GUIAVARC'H, M., LE TRAON, J. (2012) Quels modes de développement économique pour la Bretagne de demain ?, Rapport du CESER. Rennes, Conseil économique, social et environnemental de Bretagne.
- HERVIEU, B. (2002) La multifonctionnalité de l'agriculture : genèse et fondements d'une nouvelle approche conceptuelle de l'activité agricole. *Cahiers Agricultures* vol. 11, n° 6, p. 415-419.
- HOPQUIN, B. (2023) Les algues vertes dans « Le Monde », la lente prise de conscience d'un désastre écologique. *In Le Monde.fr*. [https://www.lemonde.fr/m-le-mag/article/2023/06/25/les-algues-vertes-dans-le-monde-la-lente-prise-de-conscience-d-un-desastre-ecologique_6179118_4500055.html] (consulté le 16/08/2024).
- IFIP (2021a) Bilan d'activité de l'IFIP 2021-Institut du porc. *In IFIP*. [<https://ifip.asso.fr/documentations/42315-Bilan-dactivite-2021-de-lIFIP/>] (consulté le 13/12/2022).
- IFIP (2021b) Sanecosim; le coût de la biosécurité. *In IFIP*. [<https://ifip.asso.fr/outils/sancosim/>] (consulté le 15/07/2024).
- IFIP (2020) Bilan d'activité de l'IFIP - Institut du porc 2019. *In IFIP*. [<https://ifip.asso.fr/documentations/855-bilan-dactivite-de-lifip-institut-du-porc-en-2019/>] (consulté le 05/03/2023).
- IFIP (2019) Fiche 38 du bilan d'activité de l'IFIP 2020. *In IFIP*. [<https://ifip.asso.fr/app/uploads/2021/12/rapport-activite-ifip-2020.pdf>] (consulté le 05/03/2023).
- INRAE (2019) Biologie Epidémiologie et Analyse de Risque en santé animale - ROADMAP. *In INRAE*. [<https://www6.angers-nantes.inrae.fr/bioepar/Recherche/Projets-en-cours/ROADMAP>] (consulté le 11/09/2023).
- INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ (2021) Chiffre clés viandes 2021. *In INAO*. [<https://www.inao.gouv.fr>] (consulté le 16/08/2024).
- KINTOA (2022) Les cahiers des charges – Kintoa. *In Kintoa 2022*. [<https://www.kintoa.fr/les-cahiers-des-charges/>] (consulté le 19/07/2024).
- LAPLANCHE, A., UGUEN, J. (2013) Les évolutions sociétales qui influencent les dynamiques territoriales. *In Les dynamiques territoriales de Bretagne en questions*. Rennes, Conseil économique, social et environnemental de Bretagne, p. 67-123.
- LE BARS, M.-I. (2021) Stabilité des installations aidées en Bretagne pour la production porcine | Réussir porc - Tech porc. [<https://www.reussir.fr/porc/stabilite-des-installations-aidees-en-bretagne-pour-la-production-porcine>] (consulté le 24/08/2023).

LE PORC FRANÇAIS (2023) Dynamisme économique. *In Le Porc Français*. [https://www.leporc.com/economie/dynamisme-economique.html] (consulté le 03/05/2023).

LE PORC FRANÇAIS (2019) Climat et qualité de l'air. *In Le Porc Français*. [https://www.leporc.com/le-porc-en-france/l-engagement-de-la-filiere/environnement/qualite-air] (consulté le 11/07/2024).

LEJAS, I. (2021) Changement des pratiques : Quelles alternatives à la castration à vif des porcelets ? *In La France Agricole*. [https://www.lafranceagricole.fr/viande-porcine/article/748093/quelles-alternatives--la-castration--vif-des-porcelets] (consulté le 11/09/2023).

LEMARQUIS, D., BEAUFILS, F. (2020) Consommation Alimentaire. *In Agreste*. [www.agreste.agriculture.gouv.fr] (consulté le 29/07/2024).

LES ÉLEVEURS COOPÉRATEURS BROCÉLIANDE (2022a) Élevages de porcs conventionnels, Bio, sans antibiotique dès la naissance ou dès la fin du sevrage : quelles différences ? On s'y perd ! | Brocéliande. *In Les éleveurs coopérateurs Brocéliande*. [https://www.broceliande.fr/fr/elevages-de-porcs-conventionnels-bio-sans-antibiotique-des-la-naissance-ou-des-la-fin-du-sevrage] (consulté le 19/06/2023).

LES ÉLEVEURS COOPÉRATEURS BROCÉLIANDE (2022b) Les Bonnes Manières de la Marque Brocéliande. *In Les éleveurs coopérateurs Brocéliande*. [https://www.broceliande.fr/fr/bonnes-manieres.html] (consulté le 19/06/2023).

LEVAIN, A.-K. (2011) Les algues vertes surveillent-elles les cochons bretons ? A propos de quelques mutations du sauvage et du domestique en contexte d'élevage intensif. *In Afea 2011*. Présenté à Congrès de l'association Française d'Ethnologie et d'Anthropologie, Paris, septembre 2011, INRAE.

MIGNOT, L. (2023) Le marché des céréales bio et la crise ukrainienne. *In Chambre d'agriculture Pyrénées-atlantiques*. [https://pa.chambre-agriculture.fr/actualites/detail-de-lactualite/actualites/le-marche-des-cereales-bio-et-la-crise-ukrainienne/] (consulté le 19/07/2024).

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES (2009) LOI n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (1). *In LégiFrance*. [https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000020949548] (consulté le 06/08/2024).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT (2015) Cahier des charges de l'appellation d'origine « Porc noir de Bigorre » homologué par l'arrêté du 16 décembre 2015, JORF du 26 décembre 2015 Bulletin officiel du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt n°2015-53. *In Institut National de l'Origine et de la Qualité*. [https://www.inao.gouv.fr] (consulté le 20/07/2024).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE (2024) Suivi des mesures en faveur des agriculteurs. *In Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire*. [https://agriculture.gouv.fr/suivi-des-mesures-en-faveur-des-agriculteurs] (consulté le 15/07/2024).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE (2023a) Le plan Écoantibio 3 (2023-2028). *In Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt*. [https://agriculture.gouv.fr/le-plan-ecoantibio-3-2023-2028] (consulté le 22/10/2024).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE (2023b) Qu'est-

ce que la Haute Valeur Environnementale? *In Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire*. [<https://agriculture.gouv.fr/quest-ce-que-la-haute-valeur-environnementale>] (consulté le 06/08/2024).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE (2022a) Infographie - L'élevage français. *In Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire*. [<https://agriculture.gouv.fr/infographie-lelevage-francais>] (consulté le 04/05/2023).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE (2022b) En 10 ans, l'exposition de nos animaux aux antibiotiques a baissé de près de 50%. *In Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire*. [<https://agriculture.gouv.fr/en-10-ans-lexposition-de-nos-animaux-aux-antibiotiques-baisse-de-pres-de-50>] (consulté le 13/06/2023).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE (2022c) Crise en Ukraine : les mesures agricoles et agroalimentaires du plan de résilience économique et sociale. *In Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire*. [<https://agriculture.gouv.fr/crise-en-ukraine-les-mesures-agricoles-et-agroalimentaires-du-plan-de-resilience-economique-et>] (consulté le 15/07/2024).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION (2021a) L'agriculture française en quelques chiffres. *In <https://ue.delegfrance.org/-francais->*. [<https://ue.delegfrance.org/l-agriculture-francaise-en-3038#:~:text=Une%20source%20de%20croissance%20économique,de%20transformation%20réalisée%20par%20les>] (consulté le 01/05/2023).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION (2021b) Interdiction de la castration à vif des porcelets : accompagnement de sa mise en œuvre. *In Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation*. [<https://agriculture.gouv.fr/interdiction-de-la-castration-vif-des-porcelets-accompagnement-de-sa-mise-en-oeuvre>] (consulté le 20/06/2023).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION (2020) Cahier des charges du label rouge n° LA 05/89 « Viandes et abats frais de porc fermier » homologué par l'arrêté du 5 octobre 2020. *In INAO*. [<https://www.inao.gouv.fr/Les-signes-officiels-de-la-qualite-et-de-l-origine-SIQO/Label-Rouge>] (consulté le 19/08/2024).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION (2019) Jacques Chirac et le monde agricole, une histoire vraie. *In Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation*. [<https://agriculture.gouv.fr/jacques-chirac-et-le-monde-agricole-une-histoire-vraie>] (consulté le 30/07/2024).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION (2017a) Avis relatif à l'enregistrement en appellation d'origine protégée par la Commission européenne de la dénomination « Kintoa », règlement d'exécution (UE) 2017/1928. *In EUR-Lex*. [<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32017R1928&from=FR>] (consulté le 16/08/2024).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION (2017b) Plan écoantibio. *In Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation*. [<https://agriculture.gouv.fr/plan-ecoantibio-2012-2017-lutte-contre-lantibioresistance>] (consulté le 13/06/2023).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION (2017c) Arrêté du 27 juillet 2017 fixant les conditions communes à la production label rouge en « porc ». AGRT1719372A. *In Institut*

National de l'Origine et de la Qualité. [<https://www.inao.gouv.fr/Les-signes-officiels-de-la-qualite-et-de-l-origine-SIQO/Label-Rouge>] (consulté le 20/06/2024).

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE (2024) Les Trente Glorieuses. In *economie.gouv.fr*. [<https://www.economie.gouv.fr/facileco/trente-glorieuses>] (consulté le 30/07/2024).

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER (2017) Élevages - Mise en conformité dans le cadre de la révision du BREF élevages. In *Les services de l'État dans l'Ain*. [<https://www.ain.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Installations-classees/Elevages-Mise-en-conformite-dans-le-cadre-de-la-revision-du-BREF-elevages>] (consulté le 19/08/2024).

MONIER, J.F. (2021) Suicides chez les agriculteurs : le gouvernement lance une « mobilisation collective ». In *Le Monde.fr*. [https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/11/23/suicides-chez-les-agriculteurs-le-gouvernement-lance-une-mobilisation-collective_6103324_3224.html] (consulté le 24/08/2023).

NICOURT, C. (2011) Normalisation du travail d'élevage et vulnérabilité sociale des éleveurs de porcs. *Revue d'études en Agriculture et Environnement* vol. 92, n° 1, p. 69-95. [<https://doi.org/10.3406/reae.2011.1882>]

ORSENNA, E. (2020) Cochons : Voyage aux pays des vivants. Paris, Fayard Stock.

PARLEMENT EUROPÉEN (2024) Réduire la pollution de l'industrie et des grandes exploitations d'élevage | Actualité | Parlement européen. In *Actualité parlement Européen*. [<https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20240308IPR19007/reduire-la-pollution-de-l-industrie-et-des-grandes-exploitations-d-elevage>] (consulté le 19/08/2024).

PARLEMENT EUROPÉEN (2017) Décision d'exécution (UE) 2017/302 de la Commission du 15 février 2017 établissant les conclusions sur les meilleures techniques disponibles (MTD), au titre de la directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil, pour l'élevage intensif de volailles ou de porcs [notifiée sous le numéro C(2017) 688] (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE.). In *EUR-Lex*. [http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2017/302/oj/fra] (consulté le 19/08/2024).

PARLEMENT EUROPÉEN, CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE (2018) RÈGLEMENT (UE) 2018/848 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 30 mai 2018 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques, et abrogeant le règlement (CE) no 834/2007 du Conseil. In *EUR-Lex*. [<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32018R0848>] (consulté le 04/06/2023).

PARLEMENT EUROPÉEN, CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE (1991) DIRECTIVE 91/676/CEE DU CONSEIL du 12 décembre 1991 concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles. In *Legifrance*. [<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000705787>] (consulté le 03/06/2023).

PMAF (2024) Le porc élevé en plein air Label Rouge. In *Welfarm*. [https://welfarm.fr/pdf/labels/fiche_porcs.pdf] (consulté le 16/09/2024).

PRÉFECTURE DE BRETAGNE (2022) Les origines des marées vertes. In *Algues-vertes.com*. [<https://www.algues-vertes.com/comprendre/les-origines-des-marees-vertes/>] (consulté le 03/06/2023).

PRODUIRE BIO (2024) Panorama de la filière porcs bio. In *Produire Bio*. [<https://www.produire-bio.fr/filiere-porcs-bio/>] (consulté le 08/07/2024).

ROBERT, M. (2018) Porc : la filière veut clarifier le « sans antibiotique ». In *Ouest-France.fr*. [<https://www.ouest-france.fr/economie/agriculture/assises-elevage-alimentation/porc-la-filiere-veut-une-definition-du-sans-antibiotique-5625528>] (consulté le 19/06/2023).

ROGUET, C. (2023) 1. Evolution, diversity and typology of pig farms in France: Lessons from the 2020 agricultural census and comparison with the 2010 and 2000 censuses. *Animal - science proceedings* vol. 14, n° 5, p. 657. [<https://doi.org/10.1016/j.anscip.2023.06.003>]

ROGUET, C. (2018) Accept. In *Accept*. [<https://accept.ifip.asso.fr/>] (consulté le 13/12/2022).

ROGUET, C. (2014) Mieux comprendre les points de vue de la société sur l'élevage. Présenté à Projet CASDAR ACCEPT 2014-2017, Paris, 25/01/2017, IFIP, Paris.

ROGUET, C., HEMONIC, A. (2022) Les filières sans antibiotiques, un levier de valorisation et de progrès en production porcine. *REUSSIR PORC*, Tech Porc vol. 297, p. 6-7.

SALAUN, Y. (2008) Le travail en production porcine. *TechniPorc*, La revue technique de l'IFIP vol. 31, n° 6, p. 3-13.

SYNDICAT DES LABELS DE PORC ET CHARCUTERIE, FIL ROUGE BOEUF-VEAU-AGNEAU, INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ (2018) Chiffres clés 2018, viandes et charcuteries sous de la qualité et de l'origine. In *Institut National de l'Origine et de la Qualité*. [<https://www.inao.gouv.fr/Archives-des-actualites-de-l-INAO/Chiffres-cles-des-viandes-et-charcuteries-AOP-IGP-LR-et-bio>] (consulté le 04/05/2023).

TAVOULARIS, G., SAUVAGE, É. (2018) Consommation et modes de vie. *Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie* n° 300, p. p 2-4.

TEFFÈNE, O., RIEU, M., DAGORN, J., *et al.* (1998) Trente ans d'évolution du secteur porcin en France De l'autarcie à la compétitivité internationale. Présenté à Journée de recherche porcine en France, Paris, 1998, p. 133-152.

TOUDIC, A., LAVENAN, K. (2017) Nénufar : ça flotte... Et ça marche ! In *Chambre d'agriculture*. [https://opera-connaissances.chambres-agriculture.fr/doc_num.php?explnum_id=161580] (consulté le 19/08/2024).

TRICARD, A., DEPOUDENT, C., GRANNEC, M.-L. (2015) Évaluation et gestion du temps de travail en élevage porcin. Présenté à Journée recherche porcine, Paris, 2015, Chambre d'agriculture de Bretagne, Rennes, p. 215-220.

Annexe 1 : Questionnaires

Demande autorisation d'enregistrer

ÉLEVAGE CONVENTIONNEL

1) Histoire de l'élevage

- Date de début de l'activité de l'éleveur
- Comment êtes-vous devenu éleveur ?
- Comment avez-vous acquis l'exploitation ?
- Évolution depuis la création de l'élevage (investissement) et dans quel but ?
Difficultés rencontrées
- Envisagez-vous des nouveaux investissements (projets) ? *Difficultés rencontrées*

2) Fonctionnement de l'élevage

- Travaillez-vous seul(e) ou avec un/des employés ? (Nombre si oui)
- Nombre d'activités (autre activité à préciser)
- Nombre d'animaux présents (précisez par compartiment, truie, post sevrage, engraissement)
- Statut de l'élevage – Nombre de bandes
- Nombres de sites
- Adhérez-vous à un cahier des charges ?

3) Sociétal

- D'après vous, quelle image à le consommateur – citoyen de votre travail ?
- Cela vous affecte-il ?
- Pour vous le mode de consommation a-t-il changé ?
 - Si oui comment ?
 - Pensez-vous y être adapté ?

4) Environnement

- Vous sentez-vous concerné par les questions écologiques, comme les algues vertes ?
- Avez-vous modifié des choses en conséquence ?
- Trouvez-vous ça compliqué ou avez-vous rencontré des difficultés ?

5) Bien-être animal

- Trouvez-vous la question du bien-être animal justifiée ?
- Pensez-vous qu'on se préoccupe trop, pas assez, suffisamment, mal de la question ?
- Comment imaginez-vous les attentes des consommateurs – citoyens et leurs évolutions ?
- Pensez-vous mettre des choses en places - ou avez-vous mis des choses en place ?
- Trouvez-vous ces mesures suffisantes ?

6) Sanitaire

- Concernant l'utilisation d'antibiotiques, comment qualifieriez-vous l'utilisation des antibiotiques dans votre élevage
- À quelle fréquence en utilisez-vous (par bande) ?
- Avez-vous mis en place des mesures de biosécurité ?
- Y voyez-vous des intérêts ?
- Pensez-vous que le grand public est au courant des consignes de biosécurité que vous devez respecter ? Si non, pensez-vous que ça vous servirait qu'il soit informé ?

7) Équilibre vie personnelle

- Temps de travail estimé pour l'ensemble de l'exploitation et pour l'élevage de porc ?
- Êtes-vous heureux dans votre travail ?

- Cela affecte-t-il votre vie personnelle ?
- Comment qualifieriez-vous vos conditions de travail ?
- Comment voudriez-vous les améliorer ? Qu'est-ce qui vous en empêche ?
- Trouvez-vous votre rémunération suffisante ?
- Vous sentez-vous soutenu/conseillé dans votre travail (par votre famille, des associations, vos acheteurs, les pairs qui travaillent avec vous) ?
- Comment faites-vous face à l'évolution des exigences sociétales et réglementaires ?

Autres remarques durant l'entretien

ÉLEVAGE SOUS CHARTE QUALITÉ (sans antibiotiques, LR, AB)

1) Histoire de l'élevage

- Date de début de l'activité de l'éleveur
- Comment êtes-vous devenu éleveur ?
- Comment avez-vous acquis l'exploitation ?
- Comment avez-vous labélisé votre élevage et pour quelle raison ?
- Évolution depuis la création de l'élevage (investissements) et dans quel but ?
Difficultés rencontrées
- Envisagez-vous des nouveaux investissements (projets) ? *Difficultés rencontrées*

2) Fonctionnement de l'élevage

- Travaillez-vous seul(e) ou avec un/des employés ? (Nombre si oui)
- Nombre d'activités (autre activité à préciser)
- Nombre d'animaux présents (précisez par compartiment, truie, post sevrage, engraissement)
- Statut de l'élevage – Nombre de bandes
- Nombres de sites
- Adhérez-vous à un cahier des charges ?
- Comment ce cahier des charges a-t-il changé votre façon de travailler ?

3) Sociétal

- D'après vous, quelle image à le consommateur – citoyen de votre travail ?
- Cela vous affecte-il ?
- Pour vous le mode de consommation a-t-il changé ?
 - Si oui comment ?
 - Pensez-vous y être adapté ?
- Pensez-vous que le cahier des charges répond à cette demande ?

4) Écologie

- Vous sentez-vous concerné par les questions écologiques, comme les algues vertes ?
- Cela a-t-il motivé votre changement de mode de production, et pensez-vous mieux répondre à la problématique ?
- Souhaitez-vous modifier encore des choses ?

5) Bien-être animal

- Trouvez-vous la question du bien-être animal justifiée ?
- Pensez-vous qu'on se préoccupe trop, pas assez, suffisamment, mal de la question ?
- Comment imaginez-vous les attentes des consommateurs – citoyens et leur évolution ?
- Cela a-t-il motivé votre changement de mode de production ?
- Pensez-vous mieux répondre à la demande grâce à ce changement ?
- Souhaitez-vous modifier encore des choses ?

6) Sanitaire

- Concernant l'utilisation d'antibiotiques, comment qualifieriez-vous l'utilisation des antibiotiques dans votre élevage
- À quelle fréquence en utilisez-vous (par bande) ?

- Avez-vous mis en place des mesures de biosécurité ?
- Y voyez-vous des intérêts ?
- Pensez-vous que le grand public est au courant des consignes de biosécurité que vous devez respecter ? Si non, pensez-vous que ça vous servirait qu'il soit informé ?
- Votre mode d'élevage impose-t-il des mesures particulières ?

7) **Équilibre vie personnel**

- Temps de travail estimé pour l'ensemble de l'exploitation et pour l'élevage de porc ?
- Êtes-vous heureux dans votre travail ?
- Cela affecte-t-il votre vie personnelle ?
- Comment qualifieriez-vous vos conditions de travail ?
- Votre mode d'élevage vous a-t-elle permis d'améliorer ces conditions ?
- Comment voudriez-vous les améliorer ? Qu'est-ce qui vous en empêche ?
- Trouvez-vous votre rémunération suffisante ?
- Vous sentez vous soutenu/conseillé dans votre travail (par votre famille, des associations, vos acheteurs, les paires qui travaillent avec vous) ?
- Comment faites-vous face à l'évolution des exigences sociétales et réglementaires ?

Autres remarques durant l'entretien

Typologie des élevages de porc bretons en fonction de leur organisation et leur intégration dans l'évolution des demandes sociétales

AUTEUR : Marianne Dupuis

RÉSUMÉ :

Au fil des années la production porcine a relevé bon nombre de défis. Le premier, de 1950 à 1980, a été de réussir à produire en grande quantité pour nourrir la population. Ensuite les défis écologiques, sanitaires et financiers sont apparus. Désormais c'est le défi sociétal que la filière doit relever, avec une consommation de viande de porc qui diminue. Les éleveurs de porcs doivent évoluer dans un contexte agricole tendu. Tandis que certains essaient de travailler sous de nouvelles chartes (Label Rouge, porc sans antibiotiques, agriculture biologique) pour répondre à une partie des demandes, certains préfèrent continuer à travailler dans un modèle conventionnel.

L'objectif de cette thèse était de connaître les conditions de vie actuelles des éleveurs et leur point de vue sur les thématiques sanitaires, écologiques, sociétales et sur le bien-être animal. L'influence que pouvait avoir un changement de production (Label Rouge, sans antibiotiques ou agriculture biologique) sur ces thématiques a aussi été étudiée. Pour ce faire, 30 éleveurs ont été interrogés lors d'entretiens semi-directifs d'environ 30 minutes. Ces 30 éleveurs travaillaient dans quatre modèles de production différents : le modèle conventionnel, sous charte Label Rouge, sans antibiotique 0 jour et agriculture biologique.

Les résultats de ces entretiens montrent tout d'abord que la labélisation a été motivée par des convictions personnelles. En outre, malgré la différence des élevages interrogés, la fracture entre la société et l'élevage a été un sujet récurrent. Quant aux problématiques sur le bien-être animal, sur l'écologie et sur le sanitaire, tous les éleveurs y étaient sensibles et y répondaient en partie, avec des mesures différentes. Le paradoxe entre les demandes de la société et la consommation a aussi été un sujet dominant. En effet, aujourd'hui, les modes d'élevages qui semblent être le plus en mesure de répondre au mieux aux demandes sociétales sont en plus grande difficulté.

Une incompréhension semble s'être mise en place entre la société et les agriculteurs. Des mesures motivées par la pression sociétale sont mises en place parfois au détriment des éleveurs. Cela participe à la modification du paysage agricole français qui est une source d'emploi et une ressource économique importante pour la France.

MOTS CLÉS :

Élevage/ Porcs/ Éleveurs/ Conditions de vie/ Société

JURY :

Président : Pr Yves MILLEMANN

Directeur de thèse : Dr Maxime DELSART

Examineur : Dr Pascal ARNÉ

Typology of pig farms in brittany according to how they are organised and how they fit in with changing societal demands

AUTHOR: Marianne Dupuis

SUMMARY:

Over the years, pig farming has already accepted several challenges. The first, from 1950 to 1980, has been to succeed in mass production. Then came ecological, sanitary and financial challenges. Today, farmers also address the societal demand with pork consumption falling. Pig farmers are having to adapt in a controversial agriculture context. While some have adopted new quality standards, such as "Label Rouge", organic farming, antibiotic-free pork to answer partially to this demand, other continue working under a conventional model.

The aim of this thesis was to assess the actual living conditions of swine farmers and their point of view on different subjects: health, ecology, society, animal welfare. Furthermore, the impact of the different production systems (Label Rouge, organic farming, antibiotic-free pork) on these issues was also studied. To do this, 30 farmers with different types of farming systems were questioned using a semi-directive interview lasting around 30 minutes.

The results of these interviews show that farmers who chose alternative system did it for personal convictions. Moreover, despite the diversity in farming systems, the breach between farmers and society was a recurrent subject. All the farmers were sensible to welfare, ecological, sanitary and health issues, each addressing these challenges in their own way. The paradoxes between consumer's convictions and their buying act were also frequently expressed. Today, the farming systems that seem best able to meet society's demands are in greater difficulty.

There are many misunderstandings between swine farmers and the society. New regulation motivated by societal pressure are being put in place, sometimes to the detriment of farmers. This is contributing to changes in the French agricultural landscape which remains a major source of employment and a significant economic resource for France.

KEYWORDS:

Farming/ Pig/ Pork/ Farmers/ Living condition/ Society

JURY:

Chairperson: Pr Yves MILLEMANN

Thesis Director: Dr Maxime DELSART

Reviewer: Dr Pascal ARNÉ